



HAL
open science

La construction des problèmes de santé environnementale : l'exemple des perturbateurs endocriniens et de l'ONG Générations futures

Yohann Garcia

► **To cite this version:**

Yohann Garcia. La construction des problèmes de santé environnementale : l'exemple des perturbateurs endocriniens et de l'ONG Générations futures. Sciences de l'information et de la communication. 2018. dumas-02098252

HAL Id: dumas-02098252

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02098252>

Submitted on 12 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION POLITIQUE ET PUBLIQUE EN
FRANCE ET EN EUROPE

**La construction des problèmes de santé
environnementale : l'exemple des perturbateurs
endocriniens et de l'ONG Générations futures**

Mémoire de fin de cycle

Yohann Garcia

Sous la direction de :

Benjamin Ferron

Maître de conférences en sciences de l'information
et de la communication

Master 2

Année 2017-2018

17 septembre 2018

Sommaire

Remerciements	5
Introduction.....	7
Première partie	
De l'importation anglo-saxonne de la problématique « perturbateurs endocriniens » : entre confinement et publicisation	13
Chapitre 1 De l'origine des maladies chroniques aux perturbateurs endocriniens : l'imposition d'un cadre cognitif	17
Chapitre 2 L'entrée de la problématique « perturbateurs endocriniens » en France : un problème à la recherche de son public ?	29
Chapitre 3 Les perturbateurs endocriniens : un objet de luttes définitionnelles ?	39
Deuxième partie	
Construire le problème des « perturbateurs endocriniens » : stratégies militantes et contraintes journalistiques	45
Chapitre 4 De l'inscription à l'agenda interne à la publicisation : l'appropriation militante du problème des perturbateurs endocriniens	48
Chapitre 5 Publiciser le problème « perturbateurs endocriniens » : entre expertise et émotion	57
Chapitre 6 Les perturbateurs endocriniens, un problème sous dépendance	75
Troisième partie	
La prise en charge du problème « perturbateurs endocriniens ».....	91
Chapitre 7 Les perturbateurs endocriniens : une mise en politique publique incomplète ..	95
Chapitre 8 Entre réponse individuelle et réglementation, la redéfinition des politiques de gestion du risque	107
Chapitre 9 Les perturbateurs endocriniens, enjeux d'information et de communication	115
Conclusion	125
Bibliographie	127
Tables des annexes	137
Table des matières	195

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Benjamin Ferron, pour avoir accepté de m'encadrer dans ce travail. Merci pour ses conseils, son soutien et sa disponibilité.

Je tiens également à remercier Sophie Bordères, ma tutrice de stage qui ne fait plus partie de l'équipe de Générations futures à ce jour, mais qui m'a chaleureusement accueilli et accompagné durant mes six premiers mois. Je suis très content d'avoir pu évoluer et apprendre à ses côtés.

Je remercie également l'ensemble des personnes interrogées pour leur amabilité et la disponibilité qu'elles m'ont accordée. Elles ont largement nourri ce travail. Tout particulièrement, merci à Camille et Christian pour leurs éclairages et leurs témoignages passionnants sur la thématique de ce mémoire. Je suis heureux de poursuivre l'aventure avec vous, merci de m'en avoir offert la possibilité.

Merci à mon « papa », qui a accepté de se replonger dans ses manuels d'école pour vérifier que je ne disais pas trop de bêtises sur le système endocrinien et les mécanismes de sa perturbation.

Merci à M. pour son soutien et sa présence sans faille ainsi que sa patience tout au long de ce travail et particulièrement durant ces derniers mois.

Introduction

« Quand vous constatez aujourd'hui, que non seulement il y a le réchauffement climatique, mais qu'on consomme des perturbateurs endocriniens, qu'il y a des pesticides dans notre alimentation qui provoquent des maladies, qu'il y a toutes sortes de dégâts environnementaux et de surcroît, que la croissance économique se traduit par plus d'inégalités, des riches de plus en plus riches, des pauvres de plus en plus pauvres, une classe moyenne à qui ont dit : "le bonheur, c'est de consommer", est-ce que c'est le modèle de société auquel aspirent les Français aujourd'hui ? Je ne le crois pas¹. [...] »

C'est en ces termes que le candidat à la primaire socialiste Benoît Hamon introduisait la question des « perturbateurs endocriniens² » dans l'*Émission politique*, diffusée à une heure de grande écoute sur France 2, en décembre 2016. Et pour cause, l'expression « perturbateurs endocriniens » y sera prononcée plus d'une vingtaine de fois, faisant l'objet d'une séquence dédiée. Mais alors, que sont les « perturbateurs endocriniens », ces « mots barbares³ » pourtant prononcés plus d'une vingtaine de fois au cours de l'émission et de plus en plus traités dans la littérature scientifique, la presse, les magazines et ouvrages grand public comme un problème de santé publique ?

Pour comprendre cet enjeu et avancer des éléments de réponse, nous présenterons en premier lieu l'intérêt du sujet en rapport avec la structure d'accueil de notre stage de fin d'études, figurant dans le titre même de ce travail. Si l'intérêt premier d'un tel sujet résulte avant tout d'une sensibilité personnelle aux questions qu'il soulève, en matière écologique, environnementale, mais également en lien avec des habitudes de consommations alimentaires, il provient tout autant d'expériences universitaires. En pleine constitution de notre note de synthèse sur la réglementation européenne des perturbateurs endocriniens dans le cadre de l'enseignement « Lobbying en France et en Europe » dispensé en première année de master, le groupe de travail auquel nous appartenions avait construit son argumentaire sur la base des informations fournies par une ONG dont nul d'entre nous n'avait connaissance à l'époque : Générations futures. Cette association était en effet la seule à communiquer les résultats des votes des différents États membres de l'Union européenne, à la suite de la proposition d'identification des perturbateurs endocriniens par la Commission européenne.

¹ FROEHLI Didier, *L'Émission politique* [en ligne], France 2 avec le soutien de France Télévisions, 2016. URL : <<https://bit.ly/2LBFNfR>>, consultée pour la dernière fois le 30 mars 2018.

² Nous recourons aux guillemets pour atténuer le caractère évident et présupposé naturel de ce syntagme qui est avant tout une construction. Hormis dans les titres de nos parties, nous les supprimerons ultérieurement pour faciliter la lecture du document.

³ Idem, 39' : 33".

De cette expérience est né le postulat selon lequel cette association jouait un rôle majeur — sinon clé — dans la réglementation des perturbateurs endocriniens, présupposant également qu'elle y avait un intérêt. Parallèlement, nous avons acquis une forte appétence pour la sociologie des problèmes publics, notamment au cours de nos deux dernières années de licence en science politique. Mêlée à notre intérêt pour les problématiques de santé et d'environnement, notre réflexion s'est portée sur la construction des problèmes de santé environnementale⁴ pour la réalisation de ce travail.

L'analyse des notes de cadrage stratégiques de notre environnement professionnel nous permet de présenter brièvement Générations futures, dont l'objet principal est la lutte contre les pesticides. La communication relativement engagée de l'association reflète une action guidée par quatre principaux schèmes que sont la *dénonciation* (de l'insuffisance de la législation, de l'inaction de l'État, des conflits d'intérêts entre les puissances industrielles et le pouvoir politique, etc.), l'*expertise* (revendiquée comme indépendante vis-à-vis des puissances politiques et des puissances industrielles et qui se matérialise le plus souvent par le biais de rapports) la *proposition* (de solutions alternatives aux pesticides chimiques de synthèse et plaidant en faveur de l'agroécologie) et le *soutien* (aux riverains exposés aux pesticides). Du point de vue de son fonctionnement interne, l'association se compose de quatre personnes salariées à temps plein (un « directeur et porte-parole »⁵, une « coordinatrice et chargée de campagne victimes des pesticides », une « chargée de mission alternatives aux pesticides », une « chargée de campagne chimiques », un « chargé de mission membres, adhérents et relais locaux »).

Toutefois, choisir les perturbateurs endocriniens comme objet d'étude implique en premier lieu de les définir. Avant de parler de perturbation endocrinienne, il importe ainsi de préciser, en des termes relativement vulgaires, la nature et le fonctionnement du système endocrinien. Celui-ci se compose de glandes endocrines responsables du bon fonctionnement hormonal du corps humain, lesquelles sécrètent plusieurs hormones circulant dans le sang, chargées de délivrer des indications aux différentes cellules composant les organes du corps. Chaque hormone agit dans un but précis. Parmi les glandes endocrines les plus connues, la thyroïde participe de la régulation de la température du corps ou encore du bon fonctionnement du système nerveux. Les glandes surrénales produisent,

⁴ Initialement, nous avons rattaché notre sujet à la « construction des problèmes de santé publique », identifiée comme un courant de la sociologie des problèmes publics. Toutefois, au gré de nos lectures et du recueil de nos données, nous avons préféré arrêter l'expression « santé environnementale », plus précise à nos yeux pour ce travail.

⁵ Les noms de poste sont restitués tels qu'ils apparaissent dans les dénominations usuelles des personnes désignées dans la structure (page de présentation de l'équipe, contrats de travail, signatures des courriels, etc.).

entre autres, de l'adrénaline et ont une influence sur la gestion du stress. Enfin, les glandes du système reproducteur déterminent l'apparition des caractères sexuels féminins ou masculins ; les hormones produites par les ovaires assurent notamment le bon déroulement de la grossesse et le développement du fœtus. Le système endocrinien fonctionne ainsi comme un ensemble de connexions où chaque organe est relativement interdépendant⁶.

Au cours d'une expérience menée *in vitro* en 1987, deux chercheurs de l'Université de Tuffs, Ana Soto et Carlos Sonnenschein identifient le plastique comme responsable de la multiplication cellulaire des cellules témoin. Certains constituants de matériaux présents dans nombre d'objets manufacturés (meubles, électroménager, etc.) ont ainsi progressivement été identifiés comme capables d'interagir avec les organes du corps humain, en lieu et place des hormones naturelles⁷. Ces composés ont été dénommés « perturbateurs endocriniens ». On peut définir plus précisément les perturbateurs endocriniens (PE) comme un ensemble de composés chimiques, de substances naturelles⁸ ou de synthèse, capables d'interférer avec le système hormonal. Deux modes d'action sont notamment avancés pour comprendre les mécanismes d'action des perturbateurs endocriniens. D'une part, certaines substances miment la composition et l'apparence des hormones habituellement déclenchées par les glandes endocrines. Ce faisant, ils entraînent la mise en place d'une action par l'organe concerné, sans que celle-ci réponde à un besoin. C'est ainsi que le pancréas peut être conduit à libérer l'insuline régulatrice du taux de glucose dans le sang et donc potentiellement responsable du diabète. D'autre part, ces substances bloquent l'action des hormones naturelles en se fixant sur les récepteurs hormonaux des cellules du corps humain. En empêchant les glandes endocrines de la thyroïde de délivrer leur message hormonal, certains perturbateurs endocriniens impactent négativement le développement du système nerveux principalement pendant la grossesse⁹.

L'objectif de ce travail vise à comprendre dans quelle mesure les perturbateurs endocriniens ont progressivement été inscrits à l'agenda politique et médiatique pour faire l'objet d'une problématique de santé publique, au point d'être, dans certains cas, traduite en politique publique. Ainsi, nous inscrivons notre réflexion dans le courant de la sociologie

⁶ LAUDET Vincent, « PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » [en ligne], *Encyclopaedia Universalis*. URL : <<https://bit.ly/2N1EuLJ>>, consultée pour la dernière fois le 23 juillet 2018.

⁷ HOREL Stéphane, *La grande invasion. Enquête sur les produits qui intoxiquent notre vie quotidienne*, éditions du Moment, Paris, 2008, pp. 97-98.

⁸ Notre sujet porte sur les perturbateurs endocriniens compris en tant que molécules constituantes de certains produits issus de la chimie de synthèse telle que nous la connaissons depuis son essor au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cela étant, nous ne pouvons omettre une partie des études scientifiques sur le sujet ayant mis en évidence le caractère perturbateur endocrinien de certains composés présents à l'état naturel tels que le soja.

⁹ HOREL Stéphane, *ibid.*, p. 100.

des problèmes publics, du point de vue de l'interactionnisme tant symbolique que structurel. En effet, une attention toute particulière sera ici portée aux acteurs et à leurs interactions, considérées comme l'essence de toute action sociale. Nous retiendrons du sociologue Herbert Blumer deux principes fondamentaux pour définir le concept d'interactionnisme symbolique¹⁰. Le premier principe postule que les individus agissent en fonction du sens qu'ils prêtent aux situations. Lorsqu'ils considèrent une situation comme réelle, le fait qu'ils s'entendent collectivement pour la vivre réellement suffit à la rendre réelle. Cette thèse perspectiviste pose que les faits ne sont pas fondamentaux, mais que c'est le sens que les acteurs donnent aux faits qui permet de mieux les restituer. Le second principe, découlant du premier, postule que le sens n'émerge que dans les interactions. Il revient à admettre que les individus ne sont pas seulement déterminés par des structures, mais agissent dans un monde de sens, s'adaptent aux situations et sont producteurs d'histoires.

Nous décidons d'accentuer plus particulièrement le second principe en insistant davantage sur la dimension structurelle de l'interactionnisme en complément de sa dimension symbolique. Cette nuance sera en effet fondamentale pour la suite de notre propos, en tant que nous nous intéresserons aux actions des entrepreneurs de causes, compris comme des individus mobilisés pour la requalification d'une situation sociale en problème public¹¹. Les entrepreneurs de cause associatifs nous accompagneront particulièrement tout au long de ce travail.

Cette définition nous permet ainsi de revenir sur le caractère construit des problèmes publics qui n'existent pas par nature. Les problèmes publics sont des faits sociaux qui se déroulent au sein d'une réalité sociale. Ce n'est qu'au travers de leur perception jugée comme problématique par les individus que ces derniers sont susceptibles d'être requalifiés en problèmes publics. Pour autant, ce travail n'a pas pour objectif de considérer la trajectoire du problème public des perturbateurs endocriniens au regard de l'ensemble des acteurs sociaux susceptibles d'y être impliqués. En effet, il nous incombe plutôt de nous concentrer spécifiquement sur les entrepreneurs de cause associatifs, bien que ces derniers entretiennent des liens étroits avec d'autres acteurs tout aussi pertinents pour traiter le sujet. Mais, comprendre l'émergence du terme « perturbateurs endocriniens » et son entrée dans les diverses sphères de la vie publique, depuis les forums scientifiques jusqu'aux agendas

¹⁰ BLUMER Herbert, *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, University of California Press, California, 1986, 208 p.

¹¹ COBB W. Roger, ELDER D. Charles, *Participation in American politics. The dynamics of agenda-building*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1972, pp. 82-84.

politiques et médiatiques suppose de s'intéresser au contexte et aux conditions ayant favorisé cette émergence.

Nous avons formulé plusieurs hypothèses pour comprendre les mécanismes de construction du problème des perturbateurs endocriniens. Une première hypothèse se porte ainsi sur les enjeux de dénomination de cette notion, en supposant qu'elle soit l'objet de luttes au sein des forums et des arènes publiques. Nous supposons également un rôle actif des entrepreneurs de cause associatifs dans l'imposition d'une lecture du problème. En lien avec notre terrain professionnel, cela nous conduit à la deuxième hypothèse visant à interroger l'inscription de la problématique des perturbateurs endocriniens à l'agenda interne d'un acteur associatif particulier. Cette hypothèse a pour but de vérifier si l'association Générations futures s'est positionnée en « propriétaire » du problème, vis-à-vis d'autres organisations. Nous formulons enfin une troisième hypothèse postulant l'importance des stratégies de mobilisation et de communication de cette association dans l'imposition d'une lecture singulière des perturbateurs endocriniens, comme relevant d'un problème de santé environnementale.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons adopté une méthodologie à la fois qualitative et quantitative. Notre réflexion s'est d'abord nourrie à partir de notre terrain de stage, au cours duquel nous avons pu nous entretenir avec les responsables associatifs de notre structure. Particulièrement riche en apprentissages, cette période prolongée a également pu permettre la tenue d'un cahier d'observations, composé de notes diverses provenant d'observations *in situ* de situations, d'actes et de paroles en lien plus ou moins direct avec notre sujet. Au fil de ces premiers entretiens avec trois des acteurs impliqués au sein de l'association, nous avons orienté la suite de notre corpus vers d'autres acteurs pour nous permettre de mieux affiner encore notre réflexion. Mode de recueil de données privilégié pour ce travail, notre corpus d'entretiens (n = 11) se compose d'autres responsables associatifs, d'endocrinologues et de journalistes de la presse nationale et régionale. Afin de protéger l'anonymat de nos enquêtés, nous avons utilisé des noms d'emprunt. Nous avons également constitué un corpus d'articles de presse (n = 758) dans cinq journaux de la presse quotidienne nationale traitant le plus des perturbateurs endocriniens : *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *La Croix* et *L'Humanité*. Nous avons complété ce corpus avec quelques documents audiovisuels (n = 18) issus du fonds de l'Inathèque. Ces deux corpus sont cités ponctuellement tout au long de notre travail pour étayer notre propos, mais ils n'ont pas fait l'objet d'une grille d'analyse précise et approfondie.

Dans quelle mesure le problème des perturbateurs endocriniens a-t-il été investi par Générations futures, alors même que la spécificité de cette association relève des pesticides et que d'autres entrepreneurs de cause portaient cette problématique ?

La première partie de ce travail s'efforcera de restituer, de manière non exhaustive, les principaux facteurs que nous estimons à l'origine de la construction des perturbateurs endocriniens comme l'un des problèmes saillants en matière de santé environnementale. Nous monterons d'ailleurs que cette notion opère comme un référentiel dont le cadre cognitif est favorable à la reconnaissance des perturbateurs endocriniens comme étant problématiques tant du point de vue de la santé publique que de l'environnement. Cette partie sera également l'occasion de resituer les premiers jalons historiques de la publicisation du problème des perturbateurs endocriniens, en s'intéressant à son traitement médiatique. Du même coup, nous nous intéresserons aux premiers entrepreneurs de cause associatifs ayant participé à cette publicisation, avant de mettre à jour la singularité des luttes définitionnelles des perturbateurs endocriniens.

La deuxième partie de ce travail se concentrera plus spécifiquement sur les liens établis entre perturbateurs endocriniens et pesticides. Conformément à nos hypothèses initiales, cette dimension nous permettra d'aborder les ressorts de la construction du problème en France, à partir d'un entrepreneur associatif en particulier. Nous étudierons ainsi comment l'objet et la spécificité de Générations futures lui ont permis de s'approprier la problématique des perturbateurs endocriniens, pour en devenir l'un des principaux propriétaires. Une attention toute particulière sera ainsi portée aux répertoires d'action et de publicisation mobilisés par l'association. Ces derniers seront appréhendés en étroite corrélation avec les différentes ressources des acteurs de la structure et les capitaux qu'ils mobilisent.

Enfin, la troisième partie de ce travail traitera de la prise en charge du problème des perturbateurs endocriniens. Nous l'aborderons principalement au travers de sa dimension collective et individuelle. Nous questionnerons ainsi les modalités de la mise en politique publique des perturbateurs endocriniens au regard des différents instruments déployés en France et en Europe. Du reste, nous aborderons la redéfinition des politiques de gestion du risque, avant de resituer les perturbateurs endocriniens dans leurs enjeux d'information et de communication.

Première partie :

**De l'importation anglo-saxonne de la
problématique « perturbateurs endocriniens » :
entre confinement et publicisation**

Analyser l'entrée progressive des perturbateurs endocriniens dans les arènes politiques et médiatiques implique d'établir une chronologie afin de restituer le contexte d'apparition de l'expression. Au-delà de ces jalons historiques, cette première partie visera à examiner la genèse de la trajectoire des perturbateurs endocriniens depuis leur découverte relativement isolée, à leur constitution en tant que problème de santé environnementale.

Afin d'en saisir le sens, nous tenons à replacer brièvement notre sujet dans la perspective historique de l'essor des activités industrielles au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. De fait, nombre d'objets manufacturés et de produits de consommation sont issus des industries chimiques et pétrolières de la deuxième révolution industrielle. Entre 1950 et 2015, la production de plastique était ainsi estimée à 8,3 milliards de tonnes dans le monde, selon une étude parue en 2017¹². Pour sa part, l'industrie chimique représentait en 2016 23 % de l'industrie française avec un chiffre d'affaires estimé à 71, 2 milliards d'euros¹³.

Toutefois, cette abondance originellement présentée comme un progrès a rapidement été contestée et a fait l'objet de mises en garde dans les médias. À titre d'exemple, une « enquête » de l'Office de radiodiffusion télévision française (ORTF) s'en fait l'écho dès 1960. Les téléspectateurs sont conviés à l'observation d'une scène de dîner familial alors relativement triviale ; jusqu'à l'intervention du journaliste et du médecin qui précède l'énumération des contaminations diverses de tous les aliments disponibles sur la table. « *Si je vous suis docteur et vous comprends bien, cette famille en train de déjeuner s'assassine lentement ?* » demande le journaliste.

Encadré n° 1 : « Enquête alimentation », extraits du journal télévisé du 26 juin 1960, ORTF, Inathèque.



Ouverture du reportage.



Question du journaliste (à droite) posée au médecin (à gauche).

¹² GEYER Roland, R. JAMBECK Jenna et LAVENDER Law, *Production, use, and fate of all plastics ever made* [en ligne], *Science Advances*, vol. 3, n° 7, 2017, 6 p. URL : <<https://bit.ly/2tth3CB>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

¹³ Union des industries chimiques, *L'industrie chimique en France. Chiffres et idées clés* [en ligne], 2017. URL : <<https://bit.ly/2PR3NyS>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

Notre premier chapitre sera ainsi dédié à la requalification progressive des perturbateurs endocriniens en problème de santé environnementale. Nous insisterons notamment sur la création d'un référentiel et d'un cadre cognitif singuliers. Le second chapitre traitera de l'inscription du problème à l'agenda médiatique, à partir de la mobilisation des premiers entrepreneurs de cause associatifs. Nous illustrerons notre propos à partir d'exemples tirés de la presse et des médias audiovisuels. Enfin, le troisième chapitre sera consacré aux luttes définitionnelles autour des perturbateurs endocriniens.

Chapitre 1

De l'origine des maladies chroniques aux perturbateurs endocriniens : l'imposition d'un cadre cognitif

S'il fait aujourd'hui l'objet d'un traitement médiatique plus ou moins régulier, le problème des perturbateurs endocriniens n'a pas toujours été perçu comme tel. Son entrée dans les arènes publiques résulte d'abord d'une présentation efficace du sujet comme relevant d'une situation problématique. Deux exemples historiques ont conduit à cette représentation : l'enquête de la biologiste Rachel Carson, compilée dans l'ouvrage *Printemps silencieux*, publié à l'automne 1962 aux États-Unis et le « scandale du distilbène¹⁴ ».

L'enquête de Rachel Carson, une présentation efficace d'une situation jugée problématique

Loin d'être une figure scientifique isolée, Rachel Carson a su mobiliser plusieurs ressources pour parvenir à imposer l'idée selon laquelle l'utilisation massive des produits chimiques en général, des pesticides en particulier, était nocive pour les êtres vivants et la biodiversité. Biologiste de formation, l'auteure jouit d'une certaine reconnaissance et légitimité conférée notamment par la publication de plusieurs ouvrages relatifs à la préservation des milieux naturels marins. Bien qu'issu de ce courant de pensée, son propos dépasse la perspective purement naturaliste. Tout en menant sa carrière dans la fonction publique américaine, elle rédige des articles en lien avec les pollutions chimiques par les pesticides, sans que ces derniers soient publiés¹⁵. En présentant la situation du recours aux traitements chimiques par les pesticides non plus comme la solution qui en justifiait son usage — la lutte contre les insectes nuisibles —, mais comme le problème responsable de la contamination des espèces animales et de l'humain, Rachel Carson opère une première reconfiguration du problème comme enjeu d'une expérience collective.

¹⁴ Ou « scandale DES » selon les qualifications du terme observées à la lecture de plusieurs articles de presse sur lesquels nous reviendrons ultérieurement.

¹⁵ Département d'État, États-Unis d'Amérique. Bureau international de l'information. George Clack (dir.), *Rachel Carson. La plume contre le poison* [en ligne], 2007, 20 p. URL : <<https://bit.ly/2M3YadF>>, consultée pour la dernière fois le 12 août 2018.

L'attention toute particulière portée au dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) dans l'ouvrage est significative de cette réappropriation des trames de pertinence. Celles-ci peuvent être comprises comme des modèles culturels de référence à l'intérieur desquels se livrent bien souvent des luttes dans l'imposition d'une grille de lecture légitime de la réalité sociale et de l'action publique qui la sous-tend¹⁶. Découverte pour ses propriétés insecticides durant la Seconde Guerre mondiale, l'utilisation généralisée du DDT tant dans les domaines professionnels que domestiques favorise l'observation et le recueil de données. La compilation de ces matériaux au travers de l'enquête est d'autant plus pertinente qu'elle permet de la restituer dans une dimension collective.

Encadré n°2 : *Printemps silencieux*¹⁷, extraits de passages soulignés par nous.

Chapitre 2 : «Le droit de savoir»

« Nous avons mis des milliers de gens en contact avec ces poisons sans leur consentement, et souvent à leur insu. [...] Je prétends encore que nous avons laissé employer ces produits chimiques sans beaucoup rechercher leurs effets sur le sol, sur l'eau, les animaux et plantes sauvages, sur l'homme lui-même. » p. 33.

Chapitre 8 : «Et nul oiseau ne chante»

« Le toxique [DDT] ne tue pas tous les rouges-gorges, mais il entraîne une autre conséquence qui menace d'extinction la race entière tout aussi sûrement : c'est la stérilité. » p. 128.

« Des études entreprises ailleurs ont amené des découvertes aussi inquiétantes. Le professeur Joseph Hickey et ses étudiants de l'Université du Wisconsin ont comparé des zones traitées et non traitées, et en ont conclu que l'insecticide détruisait indirectement 86 à 88 % des rouges-gorges. L'Institut scientifique Cranbrook (...) a demandé en 1956 que tous les oiseaux présumés victimes du DDT lui soient envoyés pour analyse. Le public a réagi au-delà de toute attente [...]. Mille oiseaux ont été ainsi envoyés ou signalés intoxiqués, dans cette seule contrée, avant 1959. » p. 129.

Chapitre 14 : «Un homme sur quatre»

« À la célèbre clinique Mayo, où les victimes des maladies des organes reproducteurs du sang sont admises par centaines, le docteur Malcom Hargraves et ses collègues du service d'hématologie déclarent que presque tous leurs patients ont eu des contacts avec des toxiques chimiques, et en particulier des pesticides à base de DDT, de chlordane, de benzène, de lindane¹⁸ et de produits de distillation du pétrole. » pp. 247-248.

Nous saisissons bien ici l'enjeu que revêt cette expérience collective, nécessaire pour que le problème acquière une dimension publique. Par ailleurs, la sollicitation d'individus dotés en capital symbolique tels que des docteurs ou professeurs, associés à la référence à certaines

¹⁶ NEVEU Erik, « Chapitre 3. Cadrer », *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin, collection « U », Malakoff, 2015, pp. 112-120.

¹⁷ CARSON Rachel, *Printemps silencieux*, Le Livre de poche, Paris, 1968 [1962], 320 p.

¹⁸ Le lindane est un insecticide organochloré persistant reconnu pour ses propriétés neurotoxiques, interdit en Europe depuis 2000. Il était approximativement mentionné comme appartenant à la famille des « spermatotoxiques » dans le premier article paru en France sur le sujet dans le quotidien *Libération* le 24 mars 1998, avant d'être classé parmi les substances aux effets perturbateurs endocriniens dans une expertise collective de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) menée en 2008. Voir : Institut national de la santé et de la recherche médicale, *Cancer et environnement*, [en ligne], 2008, pp. 833-842. URL : <<https://bit.ly/2oTakNn>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018. Le 20 juillet dernier, *Le Monde* en révélait la présence dans les tampons hygiéniques. Voir : MANDARD Stéphane, « Des substances toxiques dans les tampons et les serviettes hygiéniques » [en ligne], *Le Monde.fr*, publié le 19 juillet 2018. URL : <<https://lemde.fr/2Lyv1Yj>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

institutions publiques de recherche contribue à renforcer la légitimité de Rachel Carson auprès des pouvoirs publics, tout en désignant celles-ci à la fois comme responsables et susceptibles d'apporter des solutions au problème. Cette étroite imbrication des processus de définition du problème (*problem defining*) et de ses solutions (*problem solving*) participe de l'inscription des faits dans un cadre cognitif singulier qui s'affranchit de la culture des problèmes légitimes¹⁹. En outre, la mobilisation du public confère au sujet suffisamment de visibilité pour l'inscrire au rang des situations problématiques. L'action s'en trouve d'autant plus justifiée qu'elle est motivée non pas par des intérêts individuels, mais par un objectif de bien commun relevant presque du devoir moral érigé en maxime universelle, au sens kantien du terme. Plus généralement, cette caractéristique est d'ailleurs souvent traduite dans la réutilisation des formules « générations futures » « prochaines » ou « à venir » qui seraient les réelles bénéficiaires d'une telle action collective.

Encadré n°3 : *Printemps silencieux*²⁰, extraits de passages soulignés par nous.

Chapitre 14 : «Un homme sur quatre»

« Nous manquerions de réalisme en imaginant que tous les cancérigènes chimiques peuvent être éliminés du monde (...) cependant, beaucoup d'entre eux n'ont qu'un intérêt secondaire, et pourraient être aisément supprimés, ce qui atténuerait la terrible menace sur 25 % des hommes. [...] Mais répétons-le, s'il est nécessaire de guérir les cancéreux actuels, il n'est pas moins impératif de protéger la santé des gens qui sont encore indemnes, et des générations à venir. » p. 264.

Chapitre 16 : «Avec un grondement d'avalanche»

« Ces problèmes sont importants et doivent être résolus, de ce la personne ne disconvient [...] » p. 286.

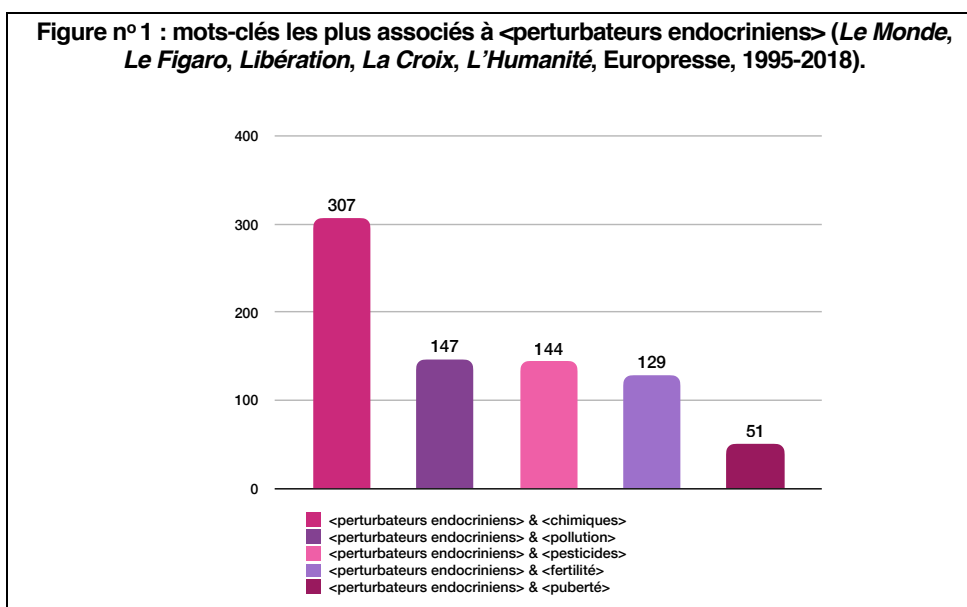
La présentation de ces éléments et leur brève analyse permet de comprendre comment des acteurs, *a priori* isolés, ont su pour partie mettre à l'agenda politique une grande partie des problématiques qui sous-tendent notre sujet d'étude. Par sa réinterprétation et sa réappropriation des faits, l'enquête a en effet entraîné la prise en charge du problème et son institutionnalisation à travers la création de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) en 1970, création envisagée et proposée par l'auteure de l'enquête elle-même lors de son audition au Sénat²¹ et qui précède l'interdiction du DDT aux États-Unis en 1972. Comme nous le verrons ultérieurement, ce cadrage a largement déterminé et conditionné l'importation de la problématique des perturbateurs endocriniens en France, très étroitement corrélée à celle des pesticides.

¹⁹ NEVEU Erik, « Chapitre 4. Justifier », *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin, collection « U », Malakoff, 2015, p. 126.

²⁰ CARSON Rachel, *Printemps silencieux*, Le Livre de poche, Paris, 1968 [1962],

²¹ Département d'État, États-Unis d'Amérique. Bureau international de l'information. George Clack (dir.), *Rachel Carson. La plume contre le poison* [en ligne], 2007, p. 4. URL : <<https://bit.ly/2M3YadF>>, consultée pour la dernière fois le 12 août 2018.

En isolant une certaine catégorie de molécules chimiques, les pesticides, l'enquête de Rachel Carson dévoile à son époque les premiers mécanismes d'action des perturbateurs endocriniens. Sans pour autant les définir sous cette appellation, elle donne à comprendre au grand public, aux médias et aux représentants politiques que certaines molécules produites par l'homme ont des effets toxiques sur la reproduction, impactant la fertilité, ce même à faibles doses. La figure suivante vise à montrer que cet angle domine la couverture du problème dans la presse quotidienne nationale, depuis le début de son traitement en 1998 jusqu'à nos jours. Pour ce faire, nous avons repéré les principaux cooccurrents de l'expression « perturbateurs endocriniens » au sein des articles de notre corpus.



Un autre cas intéressant a participé de la construction et de la diffusion du cadre cognitif dans lequel s'insère notre sujet : celui du distilbène.

Le « scandale²² du distilbène », entre ignorance et confinement

Le distilbène, diéthylstilbestrol ou encore DES est le nom d'une substance médicamenteuse distribuée aux femmes enceintes entre les années cinquante et soixante afin de prévenir le risque de fausse couche. Si le distilbène est régulièrement qualifié de « modèle de perturbateur endocrinien » aussi bien par des acteurs du champ scientifique que journalistique, c'est parce qu'il est une synthèse d'une hormone naturelle, l'œstrogène.

²² Nous reprenons ici le terme tel qu'il est utilisé dans certains quotidiens de presse nationale, comme *L'Humanité* qui titre en 2013 : « Une étude pour évaluer le scandale du distilbène ». Voir : DELRUE Benoît, « Une étude pour évaluer le scandale du distilbène » [en ligne], *L'Humanité*, publié le 17 avril 2013. URL : <<https://bit.ly/2wwbbqj>>, consultée pour la dernière fois le 12 août 2018.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le rôle de l'œstrogène est majeur, puisqu'elle détermine le développement ou non des organes sexuels et des parties génitales.

Si le distilbène est intéressant, c'est parce que les effets de ce médicament ont été jugés inacceptables et ont entraîné la création d'une association de victimes. En 1978, plusieurs milliers de femmes se regroupent ainsi pour fonder le DES Action aux États-Unis, dont l'objectif vise l'interdiction de ce médicament par les pouvoirs publics. Le premier travail de ces victimes est d'opérer une visibilité de leur situation, en rendant public un sujet relativement tabou. Ce travail se traduit notamment par une lutte de chiffres : les associations revendiquent en effet six millions de victimes tandis que les pouvoirs publics les estiment à un million. Dès lors, cette mobilisation pour l'imposition d'un cadrage du problème appelle la réaction des pouvoirs publics (interdiction du distilbène et indemnisation) alors même que celui-ci demeure confiné dans des espaces sociaux producteurs d'ignorance²³. D'une part, les premiers travaux pointant l'inefficacité (dans la prévention des fausses couches) n'ont pas été pris en compte²⁴. D'autre part, la publication de nouvelles études relatives aux effets néfastes du médicament au début des années soixante-dix n'a pas été relayée dans les médias, contrairement à certaines publicités justifiant son existence.

Encadré n° 4 : affiche publicitaire incitant à l'utilisation du DES, 1953, capture d'écran²⁵, Inathèque.



«Vraiment? Oui, le desPLEX (médicament DES) prévient l'avortement, les fausses couches et l'accouchement prématuré.»

« Des bébés vivants et en bonne santé. »

Parallèlement, en France, le sujet va trouver un écho favorable dans la presse nationale puis dans les médias audiovisuels. En 1983, *Le Monde* publie dans sa page

²³ FILLION Emmanuelle, TORNAY Didier, « Un précédent manqué : le Distilbène® et les perturbateurs endocriniens. Contribution à une sociologie de l'ignorance », *Sciences sociales et santé*, vol. n°34, 2016/3, pp. 47-75. <<https://bit.ly/2Pk2Duz>>, consultée pour la dernière fois le 16 août 2018.

²⁴ DIECKMANN J. Walter, DAVIS E. Mark et al., "Does the administration of diethylstilbestrol during pregnancy have therapeutic value?" [en ligne], in *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, vol. n°66/5, 1953, pp. 1062-108. URL : <<https://bit.ly/2LFzt6N>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

²⁵ MERCURIO Stéphane, *Sans principe ni précaution : le distilbène*, Arte France, 2002, Inathèque.

« Médecine » : « Une monumentale erreur médicale. Le distilbène » à partir des travaux de la clinicienne gynécologue Anne Cabau, révélant l'ampleur des victimes concernées. La stratégie du Dr Anne Cabau a consisté en un appel à témoignages parmi les adhérents de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN). Une stratégie de mise en visibilité qui emprunte des registres comparables au réseau DES Action dont elle s'était également rapprochée pour la constitution de ses travaux. En même temps qu'elle participe de sa publicisation en dehors des cercles médicaux, l'alerte lancée par le Dr Cabau met au jour le confinement pesant sur les problématiques médicales.

Ces dernières sont nettement visibles en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens, notamment au regard des locuteurs publics s'exprimant sur le sujet. Ceux-ci demeurent essentiellement des « experts » scientifiques sans être spécialistes de l'endocrinologie, mais de disciplines connexes telles que la biologie (voir chapitre 2). De fait, notre nombre réduit d'entretiens ne nous permet pas de monter en généralité notre propos. Toutefois, les endocrinologues n'apparaissent pas comme des figures de premier plan dans l'espace public. Qu'il s'agisse de médias papier, audiovisuels ou bien de conférences, peu d'endocrinologues s'expriment réellement sur les perturbateurs endocriniens. De même que la Société française d'endocrinologie (SFE) dont l'intérêt pour cette question est récent :

« La SFE reste une petite société qui a peu communiqué vers l'extérieur, l'endocrinologie c'est un monde je dirais très *cloisy*, très confidentiel avec peu de gens qui font de l'endocrino en France au final, donc la société commence à être un peu plus grande, mais c'est vrai qu'elle a un fonctionnement classique de société savante avec un CA qui prend les décisions [...] avec quelque chose qui est un peu compliqué en endocrino c'est qu'on est très varié sur nos thématiques [...] c'est vrai que les perturbateurs endocriniens ont été peu pris en compte au niveau de la SFE, je dirais pour des raisons purement historiques : les gens qui étaient à la tête de la SFE étaient... avaient en tout cas peu d'intérêt sur cette thématique-là et surtout les gens qui ont essayé de défendre les perturbateurs endocriniens ont souvent eu un comportement très militant, anti-perturbateurs endocriniens ou pros, donc ce qui agaçait forcément les divers CA et il a été très difficile d'arriver à fédérer un petit groupe. [...] c'est Stéphane F. qui est mon ancien chef de service, qui a demandé longtemps la création et en fait avec Ève. D qui était au CHU d'Amiens, on a œuvré au sein du CA de la SFE de manière à ce que ce groupe puisse exister.²⁶ »

En dépit de son existence, le pouvoir d'intervention du groupe d'intérêt sur les perturbateurs endocriniens (GIPE) dans le champ politique et bureaucratique demeure relativement limitée, comme en témoigne son caractère essentiellement consultatif et ses fonctions de représentation de la SFE au sein d'instances officielles :

²⁶ Entretien endocrinologue-pédiatre en centre hospitalier universitaire (CHU), rédacteur en chef et administrateur au sein de la Société française d'endocrinologie (SFE), 4 juin 2018.

« **YG** : D'accord. Et au niveau de ses missions, est-ce qu'il y a vraiment des moyens qui sont alloués ? Est-ce que c'est de la recherche, est-ce que c'est de la mise en agenda ?

LC : Non... C'est principalement représenter la SFE dans des... en tout cas dans des réunions ministérielles et tout ce qui est consultation publique, on est Ève et moi des interlocuteurs dits privilégiés, après on peut pas prendre de décisions sans s'en référer au CA sur certaines choses, après y a pas de moyens spécifiquement dédiés de la SFE pour faire de la recherche. Je dirais que la SFE a un soutien de la recherche dans un cadre relativement limité [...] après il y a eu les thématiques PE qui ont été soutenues, mais il n'y a pas en tout cas d'appel fléché que pour les PE à la SFE.

YG : O.K. Donc c'est un organe finalement qui reste consultatif entre guillemets, qui produit des avis, ou y a pas vraiment de... ? Par exemple elle est pas consultée en tant que référente experte sur ces sujets, alors qu'on aurait pu s'attendre de par le titre que...

LC : Oui, tout à f... Ben on a peu communiqué, donc je dirais qu'on arrive déjà à être dans l'élaboration de la deuxième stratégie PE nationale, donc c'est déjà pas mal, je pense qu'on a relevé le défi parce qu'on était pas dans la première, donc on a le mérite d'y être arrivés cette fois-ci.²⁷ »

Le distilbène a cependant connu un regain d'intérêt de la part des endocrinologues qui le qualifient de « *modèle parfait qui devrait servir à anticiper les risques causés par les perturbateurs endocriniens que l'on retrouve dans l'environnement, car il y a très peu d'exemples dans la science environnementale [...]*²⁸. » L'expression « science environnementale » doit ici retenir l'attention en tant qu'elle fait coexister deux champs disciplinaires distincts, préfigurant la naissance d'un nouveau paradigme associant la santé à l'environnement

Les exemples du *Printemps silencieux* évoqués *supra* et du distilbène sont tous deux constitutifs de ce champ émergent de la compréhension des problématiques ayant trait à la fois à l'environnement et à la santé publique. En posant la nécessité d'une approche nouvelle tant de la toxicologie que de la réglementation, la problématique des perturbateurs endocriniens a entraîné un regain d'intérêt pour les effets à faibles doses jusqu'alors principalement mobilisés dans le cadre des risques et de la sécurité nucléaires²⁹. Ce principe toxicologique considère qu'une exposition à des quantités infinitésimales de molécules chimiques peut causer des dommages irréversibles. Entre autres, la mise en cause d'une baisse de la fertilité conjuguée à l'observation des effets transgénérationnels de certaines molécules, dont le distilbène, ont contribué à la réappropriation de concepts circulant principalement et initialement dans des forums scientifiques. Des expressions telles que « fenêtres d'exposition », « effet cocktail » associées aux maladies et troubles identifiés tels

²⁷ Idem.

²⁸ ROBIN Marie-Monique, *Notre poison quotidien. La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie de maladies chroniques*, La Découverte/Poche, Arte Éditions, Paris, 2013 [2011], p. 366.

²⁹ CHATEAURAYNAUD Francis et al., « Aux frontières de la sécurité sanitaire. Les controverses météorologiques sur les faibles doses et les perturbateurs endocriniens » [en ligne], *Natures Sciences Sociétés*, vol. n°21, 2013/3 pp. 271-28. URL : <<https://bit.ly/2NjrPAO>>, consultée pour la dernière fois le 13 août 2018.

que la « cryptorchidie³⁰ » ont progressivement circulé dans les arènes politiques et médiatiques comme en témoignent plusieurs articles de presse et rapports d'information officiels. Ces éléments nous conduisent à mettre en évidence l'inscription des perturbateurs endocriniens dans le référentiel global de la santé environnementale, lui-même en construction en France.

La santé environnementale comme « référentiel global » : un cadre cognitif favorable à l'émergence de la problématique « perturbateurs endocriniens »

En 1994, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé environnementale ainsi :

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.³¹ »

À mi-chemin entre la conception de la santé publique et du « développement durable »³², cette définition institue une grille de lecture nouvelle de la réalité sociale pour envisager l'origine des maladies modernes, non plus comme la résultante de facteurs purement génétiques ou propres à l'individu, mais comme potentiellement induites par l'interaction de ce dernier avec son environnement. La cristallisation de la formule³³ « santé environnementale » répond à l'identification de composés chimiques potentiellement problématiques. Au-delà, nous considérons que cette notion constitue un référentiel global défini par Bruno Jobert comme un ensemble de normes et de valeurs promues et partagées par des acteurs dans une société et un contexte donnés³⁴. Sans faire l'objet d'un consensus, ces représentations circulent et s'imposent comme dominantes et légitimes ; impactant la

³⁰ La cryptorchidie est le terme médical pour décrire une non descente des testicules dans les bourses, à l'origine de malformations et de problèmes de fertilité.

³¹ Organisation mondiale de la santé, *Déclaration d'Helsinki sur l'action pour l'environnement et la santé en Europe* [en ligne], 1994. URL : <<https://bit.ly/2NySPwk>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

³² FORBAT Julien, « De la spécificité du concept de santé environnementale vis-à-vis du développement durable » [en ligne], *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°2, 2014. URL : <<https://bit.ly/2NyuvL2>>, consultée pour la dernière fois le 17 avril 2018.

³³ KRIEG-PLANQUE Alice, « Chapitre 3. Formules, slogans, figements : du lexique à la phraséologie » in *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, collection « ICOM », Paris, 2012, p. 137.

³⁴ JOBERT Bruno, « Chapitre 3. Les clefs de l'analyse des politiques sectorielles » in *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes* [en ligne], Presses universitaires de France, 1987, p. 65 et suivantes. URL : <<https://bit.ly/2onXTZF>>, consulté pour la dernière fois le 29 août 2018.

mise en politique publique des problèmes publics. En l'occurrence, nous mobiliserons deux événements significatifs de la constitution du référentiel de la santé environnementale que sont le Grenelle de l'environnement et la création du Réseau environnement santé (RES).

Le Grenelle de l'environnement, forum de discussion privilégié

Les travaux de Bruno Jobert nous permettent de définir les forums comme des lieux d'échange et de discussion privilégiés entre plusieurs acteurs³⁵. Nous considérons que ces différents lieux constituent autant de terrains de luttes où chaque acteur souhaite imposer sa propre lecture de la réalité sociale, ses propres « matrices cognitives ». En l'occurrence, le Grenelle de l'environnement tenu entre les mois de septembre et de décembre 2007 a facilité la confrontation d'acteurs porteurs d'intérêts diamétralement opposés en matière de santé et d'environnement. La confrontation de ces points de vue a notamment été permise par la dimension collégiale du Grenelle. Nous distinguons essentiellement cinq forums représentés : le forum de la profession agricole, le forum de l'entreprise, le forum des organisations gouvernementales, celui des organisations non gouvernementales et enfin le forum de la représentation politique. Nous notons ainsi l'absence (ou plutôt la transversalité) d'un forum de la communauté scientifique. La particularité du Grenelle réside ainsi dans la distribution de l'expertise entre les différents acteurs sociaux.

Dès lors, il serait en réalité plus juste de qualifier le Grenelle de l'environnement de très vaste forum « des communautés de politiques publiques », désigné comme le lieu précis où vont se dessiner les esquisses des politiques publiques, à partir des différents débats et controverses entre les acteurs. Cette période constitue une « fenêtre d'opportunité³⁶ » particulièrement favorable aux organisations non gouvernementales. Coalisées au sein de l'« Alliance pour la planète », les ONG bénéficient d'une visibilité d'autant plus importante qu'elles sont à l'initiative du Grenelle :

« [...] la plateforme Alliance pour la planète, juste avant les élections de 2007, propose un Grenelle de l'environnement. Sarkozy dit : "Allez, chiche !" et je pense qu'il n'imaginait pas comment ça allait se passer, c'est-à-dire qu'il y est allé un peu au culot et on a fait ce Grenelle et ce Grenelle c'était, enfin pour nous ça nous a permis de montrer que les associations elles étaient capables de produire de la connaissance et de la science. On a tous travaillé ensemble, ça a été un moment où les négociations... C'était tout à fait

³⁵ JOBERT Bruno, « Le retour du politique », in JOBERT Bruno (dir.), *Le Tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, in MULLER Pierre, *Les politiques publiques* [en ligne], Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 2018 [1990], p. 44. URL : <<https://bit.ly/2ws82IT>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

³⁶ KINGDON John W., "Chapter 8. The Policy Window, and Joining the Streams" in *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Pearson, 2^e édition, 2014 [1984], p. 165 et suivantes.

nouveau quoi pour les associations, ça ne l'était pas pour les syndicats, mais pour les associations c'était tout à fait nouveau. On a vraiment bossé super bien, je trouve.³⁷ »

Le Grenelle de l'environnement favorise ainsi l'émergence d'idées relativement novatrices permettant de répondre tant à des problématiques sanitaires qu'environnementales.

« Notre environnement, c'est notre santé³⁸ » : le « Réseau environnement santé »

En 2009, plusieurs organisations non gouvernementales — dont Générations futures — se regroupent pour former le Réseau environnement santé (RES). Si cette coalition apparaît spontanée, elle s'inscrit en réalité dans la continuité d'une série d'actions et de mobilisations entreprises depuis le début des années 2000. Nous l'avons notamment perçu avec le Grenelle de l'environnement. De manière antérieure, l'« Appel de Paris » organisé en 2004 par l'Association pour la recherche anticancéreuse (ARTAC) coalise plusieurs individus relativement dotés en ressources professionnelles et symboliques, de par les espaces sociaux dans lesquels ils s'inscrivent. C'est ainsi que symboliquement, médecins, personnalités médiatiques et décideurs politiques se rencontrent autour d'un colloque portant sur le thème « Cancer, environnement et société ».

Par ailleurs, la création du Réseau environnement santé répond à des impératifs de publicisation des problèmes de santé environnementale auprès des médias et des décideurs publics. En particulier, le RES contribue ainsi à accentuer le scandale du bisphénol A dont les alertes s'accumulent à la fin des années 2000, avant que celui-ci ne soit interdit dans les biberons en 2010. Très rapidement, le RES devient une source d'information identifiée par les médias comme à même de fournir une grille de lecture pertinente de la situation du bisphénol, comme en témoignent certains articles de presse.

Encadré n°5 : article de presse associant le RES à l'hypothèse d'une interdiction du bisphénol A, extrait, *Le Monde*³⁹, 2009.

SANTÉ

Les biberons seront bientôt garantis sans bisphénol A.

Après les Américains, des fabricants français envisagent de ne plus utiliser cette substance toxique dans la composition du plastique.

Pascale Santi

Faut-il interdire le bisphénol A (BPA), cette substance chimique utilisée pour la composition de certaines matières plastiques, notamment les biberons, ou encore les récipients pour micro-ondes, les revêtements de boîtes de conserve, de cannettes, etc. ? La toxicité éventuelle du BPA est depuis plusieurs mois au centre d'une vive controverse. [...].

³⁷ Entretien responsable de Générations futures, 11 avril 2018.

³⁸ Slogan utilisé par l'organisme décrit. Voir : Réseau environnement santé, *Santé environnementale — Réseau environnement santé* [en ligne], 2018. URL : <<https://bit.ly/21hUl61>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

³⁹ SANTI Pascale, « Les biberons seront bientôt garantis sans bisphénol A », *Le Monde*, publié le 11 mars 2009, p. 22.

Même mobilisation en France. Le tout nouveau Réseau environnement santé (RES), qui regroupe associations, ONG et scientifiques, demande aussi « l'interdiction du BPA dans les plastiques alimentaires ». Selon le RES, il n'y a aucun doute sur la dangerosité de la substance, particulièrement pour les nouveau-nés, en raison de son caractère de perturbateur endocrinien. « Le BPA est suspecté dans les grands problèmes de santé : cancer du sein, de la prostate, diabète, obésité, atteinte de la reproduction, maladies cardio-vasculaires... », souligne André Cicollela [sic], chercheur en santé environnementale et porte-parole du RES.

Du reste, comme le révèle l'article, si le RES s'exprime d'une seule voix, notamment par le biais du porte-parolat qui lui permet un discours plus ou moins unifié, il s'appuie malgré tout sur plusieurs associations dont certaines sont déjà relativement identifiées dans le paysage médiatique et politique et disposent de fortes connexions dans ces milieux. C'est notamment le cas du World Wildlife Fund (WWF), une organisation qui jouit d'une renommée internationale et particulièrement dotée en ressources matérielles, financières et symboliques (capital politique et social).

Ainsi, l'exposition des relations entre santé et environnement a été déterminante dans l'élaboration des contours du référentiel de la santé environnementale. Pour autant, ce cadrage cognitif loin d'être établi, entraîne la mobilisation d'entrepreneurs de cause. Ces derniers participent de l'inscription du problème des perturbateurs endocriniens à l'agenda médiatique, alors même que celui-ci demeure le fait de forums de discussion essentiellement scientifiques.

Chapitre 2

L'entrée de la problématique « perturbateurs endocriniens » en France : un problème à la recherche de son public ?

« Il aura fallu plus de trente ans pour mobiliser l'opinion publique qui... y a encore dix ans les perturbateurs endocriniens tout le monde s'en foutait hein, pourtant y avait des articles. [...]. Pourquoi tout d'un coup les gens se sont emparés — c'est assez récent qu'ils se sont emparés — je dirais que ça fait dix ans, ça a cinq ans quoi, qu'on parle tous des perturbateurs endocriniens ça a cinq ans quoi.⁴⁰ »

Nous détaillerons ultérieurement que les perturbateurs endocriniens ont été hissés à l'agenda politique européen dès les années quatre-vingt-dix. L'agenda renvoie aux problèmes qui arrivent à être imposés comme appelant une intervention publique. Ce sont des problèmes qui parviennent à s'extraire du magma des questions discutées dans la société pour être considérés comme des questions devant être prises en charge prioritairement par les autorités publiques. Nous retiendrons l'acception de Jean-Gustave Padioleau qui définit l'agenda politique comme « *l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public voire l'intervention des autorités politiques légitimes*⁴¹ ». Cette particularité du problème des perturbateurs endocriniens permet de comprendre le propos de ce chapitre, en tant que le problème a d'abord été discuté dans des arènes politiques et réglementaires européennes, dans les années qui ont suivi sa définition scientifique.

1990-2003 : le confinement du problème

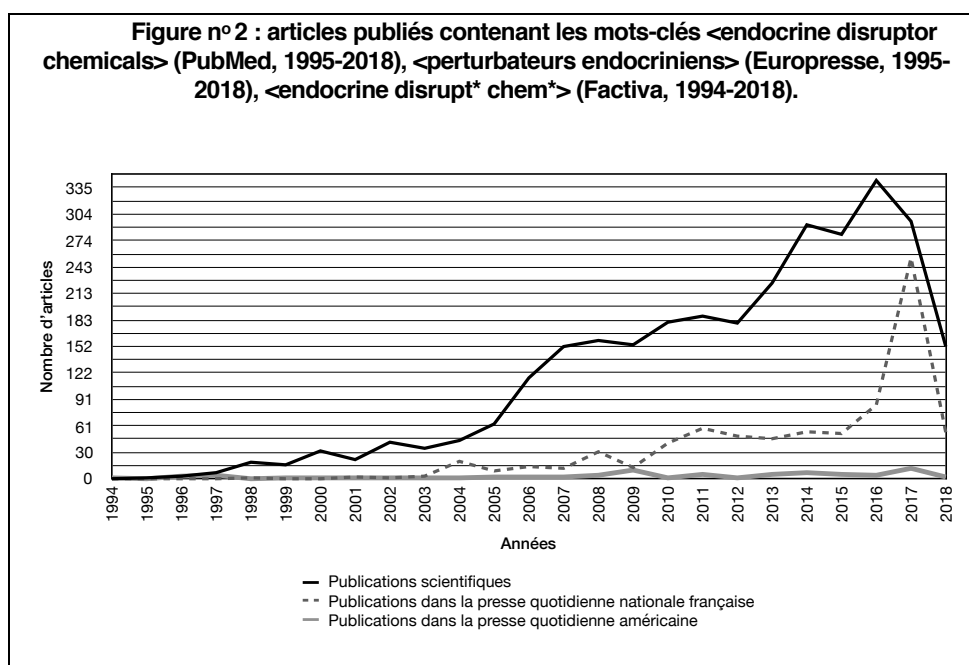
Si en France, le premier article traitant des perturbateurs endocriniens fut publié en 1998 par le quotidien *Libération*, la presse ne traite pas le sujet jusque dans la première moitié des années 2000. Plusieurs éléments participent de ce phénomène. Le premier a trait à la littérature scientifique disponible sur le sujet. À cet effet, la base de données PubMed qui figure parmi les plus importantes en matière de publications scientifiques nous permet de prendre connaissance des premiers travaux des scientifiques sur les perturbateurs endocriniens. La saisie des mots-clés <endocrine disruptor chemicals> à partir desquels fût traduite l'expression « perturbateurs endocriniens » aboutit à 3 000 résultats. En France, 55

⁴⁰ Entretien journaliste indépendante, ancienne journaliste « Santé » au journal en ligne *Pourquoi docteur ?*.

⁴¹ PADIOLEAU Jean-Gustave, *L'État au concret*, Presses universitaires de France, collection « Sociologies », Paris, 1982, 222 p.

résultats sont disponibles à partir des mêmes mots-clés. Outre ce décalage, ces premiers indicateurs révèlent deux tendances. D'une part, ils confirment notre propos initial sur l'importation de la problématique des perturbateurs endocriniens en France, depuis ses origines anglo-saxonnes. D'autre part et bien qu'une poignée de scientifiques se soient saisis de la question en France, les travaux français ne font pas l'objet d'une publication régulière. La banque de données en santé publique (BDSP) — loin toutefois d'être comparable avec PubMed — recensant quelques travaux académiques dont certains sont parfois réutilisés dans des documents réglementaires, affiche seulement 93 résultats. Le plus ancien, « Perturbateurs endocriniens et polluants organiques persistants : inquiétante érosion de la santé, de la fertilité et des capacités intellectuelles »⁴² date de 1999 et provient du Canada. Comme l'explique un journaliste du *Monde*⁴³, la comparaison entre les courbes de publications scientifiques et les courbes médiatiques permet d'observer un décalage du traitement du problème des perturbateurs endocriniens :

« [...] moi quand je fais des présentations là-dessus j'ai un petit graphique qui montre un petit peu le *lag* entre l'augmentation de la présence de ce sujet dans la littérature scientifique où on voit que d'une année sur l'autre, le nombre de papiers, d'études publiées augmente de manière très forte, c'est presque quasi exponentiel, alors que dans la presse généraliste, c'est une présence qui... déjà c'est une absence, et y a dix ans qui s'écoulent à peu près entre l'apparition du terme "*endocrine disruptor*" ou "*endocrine disruptor chemicals*" dans la presse scientifique, il se passe à peu près dix ans avant que ça n'apparaisse dans la presse grand public. »



⁴² VANDELAC Louise, BACON Marie-Hélène, « Perturbateurs endocriniens et polluants organiques persistants : inquiétante érosion de la santé, de la fertilité et des capacités intellectuelles » [en ligne], *Ruptures*, 1999 ; 6/2, pp. 237-26. URL : <<https://bit.ly/2LHu9zP>>, consultée pour la dernière fois le 10 juin 2018.

⁴³ Entretien journaliste « Planète » au journal *Le Monde*, 7 août 2018.

Mais, le décalage exprimé par ce journaliste et illustré par la comparaison des courbes indique qu'en dépit de son importation et de son traitement relatif par la presse, le problème des perturbateurs endocriniens demeure confiné dans des arènes qui ne sont ni publiques ni médiatiques. Plus précisément, le problème semble plutôt s'inscrire dans des forums scientifiques au public restreint. Là encore, l'hétérogénéité de ces derniers porte à croire que les scientifiques eux-mêmes ne parviennent pas complètement à s'emparer de la problématique. En réalité, on peut emprunter aux auteurs Callon, Lacoumes et Barthe la notion de « forums hybrides », entendus comme des espaces de discussion relativement ouverts à d'autres acteurs tout autant légitimes à s'y exprimer et sur des thématiques transversales⁴⁴. De la fin des années quatre-vingt-dix au tout début des années 2000, aussi limité soit-il, le traitement de la problématique des perturbateurs endocriniens demeure dominé par un angle médical et scientifique. En témoignent notamment le choix des personnalités interviewées et la mise en rubrique des articles. Des toxicologues dont le domaine de recherche n'est pas celui de la perturbation endocrinienne s'expriment, comme Jean-François Narbonne. Parallèlement mis en avant dans la soirée documentaire *La stérilité, mal du XXI^e siècle ?* diffusée sur la chaîne ARTE en 2002, l'épidémiologiste Luc Multignier et le biologiste Bernard Jégou sont les plus cités. Nous remarquons alors qu'ils constituent une interface entre la science et la politique, en tant que membres d'instituts de recherche publics. Dans le même temps, le caractère limité du traitement médiatique des perturbateurs endocriniens dans la presse quotidienne nationale jusqu'à la fin de la première moitié des années 2000 constitue un facteur favorable à l'entrée des acteurs associatifs.

À partir de 2004, une première reconfiguration s'opère. D'une part, une collaboration s'opère entre des acteurs appartenant à plusieurs champs professionnels différents. L'« appel de Paris » lancé en mai 2004 et le Grenelle de l'environnement en 2007 évoqués sont deux moments significatifs matérialisant cette imbrication entre des acteurs issus de la société civile d'une part (membres d'associations ou d'organisations non gouvernementales) et des professionnels de la médecine ou scientifiques spécialistes dans leurs disciplines et élites politiques d'autre part.

⁴⁴ BARTHE Yannick, CALLON Michel, LACOUMES Pierre, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, p. 36.

Encadré n° 6 : extrait de l'appel de Paris, 5 mai 2004.

L'Appel de Paris déclare :

Article 1 :

Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.

Article 2 :

La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme.

Article 3 :

Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

L'Appel de Paris a recueilli l'adhésion et l'appui de personnalités éminentes telles que les deux Prix Nobel de Médecine française, les Prs François Jacob et Jean Dausset, de nombreux membres des Académies des Sciences et de Médecine parmi lesquels les Prs Jean Bernard, Yves Coppens, François Gros, Lucien Israël, Luc Montagnier, des personnalités médiatiques, humanistes comme Nicolas Hulot, Albert Jacquard et Boutros Boutros-Ghali.

L'Appel de Paris est un document de référence pour les instances européennes. Aujourd'hui, plusieurs centaines de scientifiques internationaux, près de 1000 ONG et environ 200000 citoyens ont apporté leur signature à l'Appel. Il est signé par le Conseil national de l'Ordre des médecins ainsi que par l'ensemble des conseils nationaux de l'ordre des médecins et syndicats médicaux des 25 États membres de l'Union européenne regroupés au sein du Comité permanent des médecins européens représentatif des deux millions de médecins européens.

De par son format, l'appel de Paris contribue à la mise en agenda médiatique et politique, quoique relativement discrète encore, des problématiques de « santé environnement », tout en inscrivant cette grille de perception de la réalité sociale dans les catégories de pensée des décideurs et des médias. Parmi les organisations signataires, trois d'entre elles publient des enquêtes relatives aux pesticides, aux polluants chimiques et aux perturbateurs endocriniens. Progressivement, la problématique des perturbateurs endocriniens n'est plus le seul fait des spécialistes et scientifiques. D'autres acteurs s'en emparent, comme des organisations de représentation des intérêts de la société civile.

2000-2005 : l'absence de propriétaire du problème

Au début de son traitement par les médias d'information papier ou télévisés, le problème des perturbateurs endocriniens ne semble pas avoir de propriétaire. Joseph Gusfield définit la notion de propriété d'un problème à partir de l'inégal accès à l'espace public des acteurs amenés à s'exprimer sur un sujet donné⁴⁵. C'est précisément la lutte pour imposer une lecture du problème suscitant l'attention des autorités et appelant à une action publique qui révèle l'asymétrie des ressources entre les acteurs. Ces ressources sont à la fois

⁴⁵ GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, collection Études sociologiques, Paris, 2009 [1981], p. 10 et suivantes.

matérielles (capacités structurelles et financières) et symboliques (capital médiatique, autorité, pouvoir, légitimité et réputation). Trois organisations non gouvernementales nous intéressent en particulier pour étayer notre propos : l'UFC-Que choisir, le World Wildlife Fund (WWF) et Greenpeace.

En 2004, une enquête menée par l'UFC-Que choisir révèle la présence de composés susceptibles d'être perturbateurs endocriniens dans les parfums d'intérieur.

Encadré n° 7 : extraits d'articles parus dans la presse quotidienne nationale

Le Monde, 23 novembre 2004

Cinq parfums d'intérieur diffusent des «substances chimiques dangereuses», selon plusieurs associations

LES DÉSORISANTS d'intérieur sont dangereux. Cinq associations ont dénoncé simultanément, lundi 22 novembre, en France, en Belgique, en Espagne, au Portugal et en Italie, «la pollution insoupçonnée et les risques majeurs pour la santé» provoqués par l'utilisation de plus en plus fréquente de produits qui parfument les intérieurs et enlèvent les odeurs de tabac. [...].

L'UFC – Que choisir a des arguments. «Nous assistons à une augmentation du nombre de cas d'asthmes, de problèmes de peau et de cancers de type leucémique chez les enfants», déclare une porte-parole du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), qui fédère à Bruxelles 38 associations de consommateurs.

Le Figaro, 23 novembre 2004

SCIENCES ET MÉDECINE

POLLUTION L'UFC-Que Choisir a testé trente-cinq produits

Des substances toxiques dans les désodorisants

Censés purifier l'air de la cuisine ou des toilettes, les désodorisants et parfums d'ambiance nous intoxiquent à petit feu, mais à grande échelle. Tels sont les résultats des tests rendus publics, hier, par l'association UFC-Que Choisir qui réclame l'interdiction des produits les plus néfastes dans tous les lieux publics et un étiquetage comparable à celui imposé aux fabricants de tabac. Les mentions «peut provoquer des allergies» ou «peut provoquer le cancer» figureraient sur l'emballage. [...].

Notant que des résultats aussi inquiétants sont observés dans tous les pays européens, l'association de défense des consommateurs attend une réaction énergique des eurodéputés appelés à plancher sur une réglementation communautaire, du ministre de la Santé français prié de «relayer ces mises en garde», des fabricants «coupables d'insouciance» et des distributeurs «incités à refuser de vendre les produits dangereux». Faute de quoi, elle envisage «de déclencher des procédures judiciaires pour publicité pouvant induire en erreur»

En l'occurrence, l'absence de propriétaires du problème est ici caractérisée par deux éléments au moins. D'un point de vue extérieur, plusieurs associations s'expriment sur le sujet des pollutions chimiques en général et sur les perturbateurs endocriniens en particulier, identifiés comme les plus problématiques d'entre elles. Mais, plusieurs interlocuteurs relevant d'une même organisation s'expriment dans les médias. L'absence de porte-parolat traduit la non-appropriation du problème par les acteurs qui sont à l'origine même de sa publicisation, freinant du même coup son potentiel de visibilité dans les arènes publiques.

Les extraits précédents nous permettent de dresser plusieurs constats. Premièrement, en dépit de son appropriation par certains acteurs associatifs, le problème des perturbateurs endocriniens peine à trouver son autonomie dans les médias. Présenté tour à tour comme le responsable de symptômes indésirables ou comme produit toxique, il demeure confiné dans le problème plus large de la pollution de l'air, qui lui-même s'affranchit difficilement d'autres types de pollutions⁴⁶. Il n'est pas anodin qu'une association de consommateurs se saisisse du problème. L'UFC-Que choisir informe ainsi les principaux utilisateurs concernés par les produits soupçonnés d'être perturbateurs endocriniens, tout en alertant les autorités. Dans la logique du *naming, blaming, claiming*⁴⁷, la fédération des associations sur le plan européen leur permet d'imposer leur cadrage du problème dans l'agenda médiatique parallèlement à sa mise à l'agenda politique européen. En effet, 2004 correspond à l'année où la Commission européenne a élaboré son projet de directive européenne sur l'enregistrement, l'évaluation et la réglementation des produits chimiques (REACH) au rang desquels figurent les perturbateurs endocriniens.

Cette approche est également mobilisée par le WWF qui en 2005, publie une enquête sur la présence de polluants chimiques dans le sang des eurodéputés, largement relayée dans la presse et les journaux télévisés. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la « campagne Détox » lancée en 2004 et dont le but est l'influence sur le projet de réglementation REACH. Ces actions médiatiques se traduisent notamment par trois opérations d'analyses successives visant montrer la présence de résidus chimiques dans le sang d'eurodéputés.

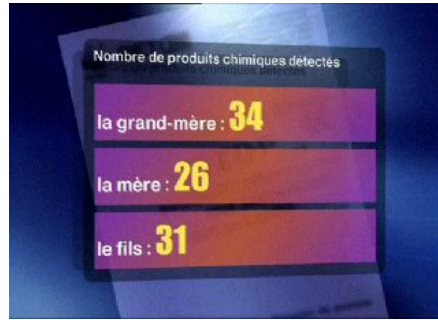
⁴⁶ CRESPIEN Renaud, FERRON Benjamin « Un scandale à la recherche de son public. La construction médiatique du problème de la « pollution de l'air intérieur » en France (1995-2015) » [en ligne], *Politiques de communication* n° 7, 2016/2, pp. 151-181. URL : <<https://bit.ly/2LBfxCn>>, consultée pour la dernière fois le 10 février 2018.

⁴⁷ L.F. FELSTINER William, L. ABEL Richard et SARAT Austin, « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming... » [en ligne], *Law & Society Review*, vol. 15, n° 3/4, Special Issue on Dispute Processing and Civil Litigation (1980-1981), pp. 631-654. URL : <https://bit.ly/2ohdES2>, consultée pour la dernière fois le 15 avril 2017.

Encadré n° 8 : « Des produits chimiques dans le sang des Européens sur trois générations », extrait du journal télévisé de 13 h, France 3, 6 octobre 2005.



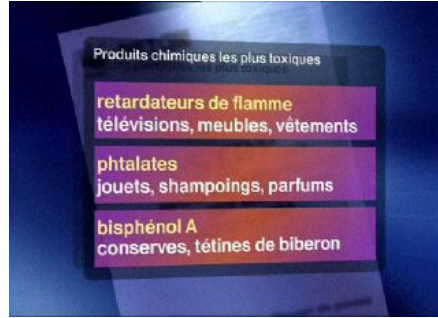
Début du reportage.



Incrustation des résultats de l'enquête.



Interview WWF.



Incrustation des composés identifiés comme perturbateurs endocriniens.



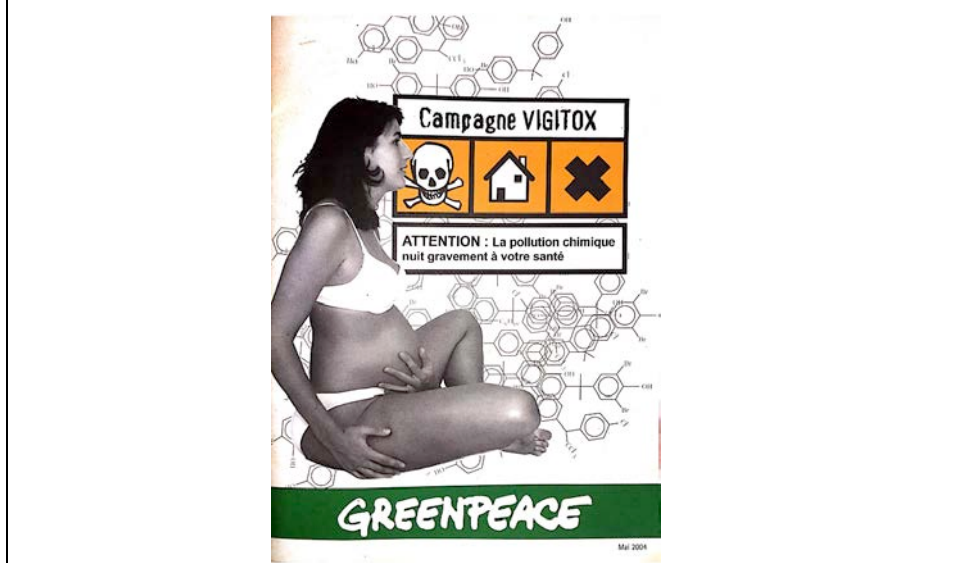
Intervention médecin consultant auprès des industries chimiques.



Intervention eurodéputée.

De manière plus probante encore, la « campagne Vigitox » de Greenpeace révèle la mobilisation initiale d'organisations fortement dotées en ressources, tant symboliques que matérielles, alors même qu'elles désinvestiront cette problématique quelques années plus tard. En témoigne notamment une brochure publiée par Greenpeace relative au projet de réglementation REACH au mois de mai 2004, laquelle invite par ailleurs les lecteurs à signer l'appel de Paris évoqué *supra*.

Encadré n°9 : brochure de présentation de la campagne « Vigitox » lancée par Greenpeace à l'occasion du projet de réglementation REACH, 2004.



À la manière dont le décrit Erik Neveu, ces trois organisations non gouvernementales composent le « club des définisseurs primaires »⁴⁸ du problème, sans en être pour autant les seules propriétaires, comme nous le verrons ultérieurement. Il n'en demeure pas moins qu'à la même période, une autre ONG signataire de l'appel de Paris, le Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MRDGF — ex-Génération futures) publie une autre enquête sur la dangerosité de certains produits chimiques homologués, dont certains perturbateurs endocriniens. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'une large couverture médiatique. Un membre dirigeant de l'association précise :

« Au début on avait pas les moyens de faire une campagne spécifique sur les perturbateurs endocriniens parce qu'on avait déjà du mal à faire ce qu'il fallait faire sur les pesticides, mais bien sûr on parlait de ça, notamment l'un des premiers trucs qu'on a fait à peu près bien, c'est qu'on a publié un document avec des classements de toxicité de produits, je crois qu'on l'a encore. C'est assez bien foutu et dedans on commençait à parler des propriétés des perturbateurs endocriniens et c'était bien parce que ça faisait référence à un certain nombre de données, car il y a eu des études, commandées par la Commission européenne pour essayer de classer un peu les produits chimiques selon leur potentiel perturbateur endocrinien⁴⁹. »

« [...] les journalistes vont valoriser dans chaque domaine des sources “premières” dotées d'un pouvoir de définition des situations et problèmes en raison de leur statut, de leur représentativité ou proximité⁵⁰. » indique Erik Neveu. Qu'il s'agisse de l'UFC-Que choisir, du WWF ou de Greenpeace, ces organisations remplissent les critères d'accès à l'agenda médiatique.

⁴⁸ NEVEU Erik, « Chapitre 5. Populariser », *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin, collection « U », Malakoff, 2015, pp. 164-167.

⁴⁹ Entretien responsable de Génération futures, 26 avril 2018.

⁵⁰ NEVEU Erik, *ibid.*, p. 165.

Par ailleurs, entre les mois de septembre et décembre 2007, le Grenelle de l'environnement, dans la continuité de l'appel de Paris, donne aux organisations de la société civile une opportunité supplémentaire pour la mise en agenda de la problématique des perturbateurs endocriniens et des problématiques de santé-environnement en général. En étant identifiées comme des acteurs légitimes sur les objets de leurs actions et mobilisations, les ONG ont progressivement imposé leur lecture des problématiques environnementales et de santé publique. Cet aspect nous amène désormais à nous intéresser aux luttes définitionnelles relatives aux perturbateurs endocriniens.

Chapitre 3

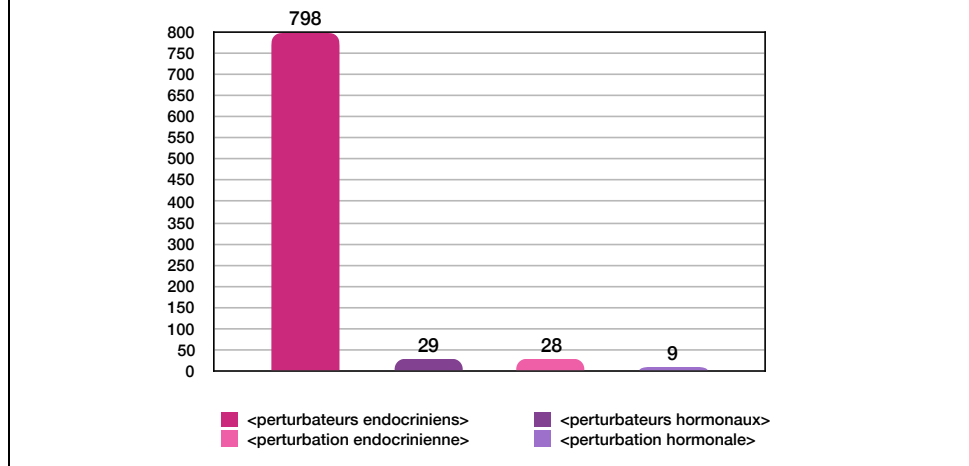
Les perturbateurs endocriniens : un objet de luttes définitionnelles ?

« Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange exogène altérant les fonctions du système endocrinien et induisant de ce fait des effets indésirables sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou au niveau des (sous-)populations.⁵¹ »

Telle est la définition des perturbateurs endocriniens proposée par l'Organisation mondiale de la santé en 2002. Cependant, bien que cette instance officielle de grande pèse d'un poids singulier dans leur définition, les perturbateurs endocriniens deviennent-ils l'objet de luttes définitionnelles ? Pour le comprendre, il convient de revenir brièvement sur la construction du syntagme « perturbateurs endocriniens ». En effet, depuis son apparition dans les premières publications scientifiques anglo-saxonne, l'expression est majoritairement employée au masculin pluriel. Cette convention laisse peu de place aux variantes de l'expression dans les arènes publiques. Ainsi, seulement vingt-huit articles traitent de la « perturbation endocrinienne » entre 1995 et 2018 ; et sur les cinq quotidiens de presse nationaux étudiés, *Le Monde* en compte vingt et un. S'il n'y paraît pas de prime abord, le recours au pluriel confère à l'expression un pouvoir d'ancrage dans la réalité créditant du même coup les entrepreneurs qui l'utilisent. De fait, il n'y a jamais une seule molécule responsable de la perturbation du système endocrinien. Ce choix sémantique est d'autant plus important qu'il va conditionner la perception et la prise en charge du problème par les autorités publiques. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le sujet des perturbateurs endocriniens n'aurait pas acquis une telle visibilité s'il avait été perçu comme un phénomène isolé, sans l'emphase que lui confère le recours au pluriel. En outre, l'un des critères objectifs permettant d'attester de l'imposition de l'expression est sa reprise par les autorités qui fait l'objet d'un chapitre ultérieur.

⁵¹ Organisation mondiale de la santé, BERGMAN Åke et al. *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals* [en ligne], 2012. URL : <<https://bit.ly/1piDTTE>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

Figure n° 3 : part des mots-clés <perturbateurs endocriniens>, <perturbateurs hormonaux>, <perturbation endocrinienne> <perturbation hormonale> dans la presse quotidienne nationale française, corpus étudié (Europresse, 1995-2018).



Bien souvent, la sociologie de la construction des problèmes publics porte une attention à la manière dont certains faits sociaux, par le biais du langage, deviennent des problèmes sociaux voire pour certains d’entre eux des problèmes politiques. Cela est-il vrai de tous les sujets prétendant au statut de problème public ? La question se pose pour les perturbateurs endocriniens dont la terminologie a été fixée en 1991 par la zoologue Theo Colborn, alors responsable scientifique du WWF aux États-Unis. En effet, l’omniprésence des acteurs scientifiques aussi pluriels soient-ils (zoologues, biologistes, andrologues, endocrinologues, etc.) qualifie d’emblée le problème en le posant dans le cadre des pollutions chimiques environnementales responsables des maladies chroniques contemporaines. Toutefois, loin de soutenir l’idée selon laquelle les « perturbateurs endocriniens » ont fait l’objet d’un consensus immédiat, permanent, définitif, ces derniers se caractérisent plutôt par le fait qu’ils n’ont pas fait l’objet de luttes définitionnelles propres à d’autres problématiques. En comparaison des pesticides avec lesquels ils sont souvent associés, les luttes sémantiques des perturbateurs endocriniens semblent moins intenses.

À l’inverse, une lutte claire apparaît entre les usages des termes « pesticides » et « produits phytosanitaires »⁵² au point que certaines politiques publiques soient aujourd’hui contraintes à l’hybridation des deux mots⁵³. En ce qui concerne les perturbateurs endocriniens, certains acteurs industriels ont tenté de renverser ce consensus définitionnel,

⁵² Pour une brève analyse de ces enjeux, voir notre travail « De l’importance de l’usage du terme « pesticide » : retour sur une relecture aux enjeux multiples », disponible en annexe de ce travail, p. 141 et suivantes.

⁵³ Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, *Plan d’actions pour la réduction des produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides* [en ligne], 2018. URL : <<https://bit.ly/2qZoBID>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

« préférant le terme de modulateurs hormonaux⁵⁴ ». En témoignent aussi les premiers groupes de travail européens initiés par les industries, dont celui du Conseil européen des fédérations d'industries chimiques (CEFIC), dénommé « Endocrine Modulators Steering Group » (ESMG). Or, nous constatons que c'est bien l'expression « perturbateurs endocriniens » qui s'est imposée. La base de données à disposition des journalistes et traducteurs européens Interactive Terminologie for Europe (IATE) indique aussi que cette expression est la plus « fiable ». Selon leur indicateur, l'anglais « *endocrine disrupting chemicals* » et le français « perturbateurs endocriniens » se correspondent mutuellement. L'expression « *endocrine disrupting chemicals* » est utilisée par l'ensemble des pays de l'Union européenne⁵⁵.

Si de prime abord, les perturbateurs endocriniens semblent faire l'objet d'un consensus, nous suggérons que la lutte définitionnelle se déroule dans d'autres arènes : les arènes réglementaires, plus particulièrement européennes. En effet, en dépit de la définition de l'OMS à laquelle se réfère bon nombre d'acteurs dont les industries, deux visions entrent bel et bien en concurrence, entre une définition réglementaire politique d'une part et une définition scientifique d'autre part. C'est bien là que s'affrontent les visions d'acteurs qui entrent en conflit sur le contenu de l'expression et sa traduction en définition réglementaire.

Encadré n° 10 : extrait d'article sur les enjeux définitionnels des perturbateurs endocriniens.

Le Monde, 13 avril 2013.

Débat sur la définition des perturbateurs endocriniens

Le terme de perturbateurs endocriniens chimiques (*Endocrine disrupting chemicals*, en anglais) apparaît dans la littérature scientifique en 1993, dans un article de trois biologistes (Theo Kolborn [sic], Frederick vom Saal et Ana Soto) publié par la revue *Environmental Health Perspectives*. Cet article séminal a été, depuis, cité environ deux mille fois dans la littérature scientifique. Pourtant, près de deux décennies plus tard, la définition précise de ces perturbateurs n'est toujours pas arrêtée.

Les plus célèbres d'entre eux sont le bisphénol A (BPA), certains phtalates, certaines dioxines, le célèbre insecticide DDT [...].

Pas de cadre réglementaire

Mais tout cela ne fait pas un cadre réglementaire. [...]. Le 20 mars, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), après avoir été saisie par la Commission européenne, a proposé de distinguer deux groupes : les perturbateurs endocriniens à proprement parler et les substances actives sur le système endocrinien. Les premières produiraient des effets délétères et les seconds des effets adaptatifs, c'est-à-dire suscitant une réponse de l'organisme considérée comme non problématique.

Sans surprise, cette proposition de l'EFSA a provoqué de nombreuses protestations parmi les organisations non gouvernementales ainsi qu'au sein de la communauté scientifique. Un avis concordant a été rendu quelques jours plus tard par le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

⁵⁴ HOREL Stéphane, *Intoxication. Perturbateurs endocriniens : lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé*, La Découverte, Paris, 2015, pp. 79-80.

⁵⁵ IATE, *Résultats de recherche pour < perturbateurs endocriniens >* [en ligne], 2018. URL : <<https://bit.ly/1g4J6to>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

Les perturbateurs endocriniens ne sont pas exempts des luttes définitionnelles caractéristiques de l'émergence d'une grande partie des problèmes publics. Cela étant, nous insistons sur le fait que ces luttes sont livrées de manière plus subtile. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit des faibles doses qui, elles, ne font pas consensus et renvoient bien à des divergences de paradigmes et des définitions diamétralement opposées. Voire conflictuelles selon qu'elles s'inscrivent dans le paradigme — encore dominant — de la toxicologie hérité de Paracelse ou qu'elles se réclament d'approches nouvelles. En ce sens, certaines organisations tentent d'opérer un recadrage cognitif de certaines formules, telles que « la dose fait le poison », en recourant au processus de défigement⁵⁶. C'est le cas lorsqu'une salariée de l'association Générations futures s'exprime sur un plateau de télévision en déclarant qu'« avec les perturbateurs endocriniens, c'est la faible dose qui fait le poison⁵⁷ ». Nous voyons bien ici l'utilité de l'introduction du segment « faible » à l'intérieur d'un syntagme *a priori* figé dans la production de sens visant la prise de conscience⁵⁸ des auditeurs au sujet des risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens, même à faibles doses. À la manière dont le font remarquer Emmanuel Henry et Claude Gilbert, certaines luttes peuvent ainsi se donner à avoir autrement que dans les aspects ayant trait à leur dénomination. Il s'agit en l'occurrence de luttes pour l'imposition d'un cadrage, ou plutôt le maintien d'un cadre cognitif cohérent permettant de qualifier les perturbateurs endocriniens en problème de santé environnementale⁵⁹.

⁵⁶ KRIEG-PLANQUE Alice, « Chapitre 6. Polyphonie, dialogisme, interdiscours » in *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, collection « ICOM », Paris, 2012, p. 191 et suivantes.

⁵⁷ *C à dire*, « Sophie Bordères - “C à dire” du 22 septembre 2015 » [en ligne], *YouTube.com*, publié le 22 septembre 2015. URL : <<https://bit.ly/2Mc1HGG>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 97 et suivantes.

⁵⁹ GILBERT Claude, HENRY Emmanuel. « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion » [en ligne], *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, 2012, pp. 35-59. URL : <<https://bit.ly/2Nw0XNX>>, consultée pour la dernière fois le 14 août 2018.

Au cours de cette première partie, nous avons ainsi pu observer l'entrée progressive du problème des perturbateurs endocriniens dans les arènes publiques. D'abord, la problématique résulte d'une importation anglo-saxonne qui fut déterminante dans la carrière du problème en France. En effet, les premiers travaux portant sur les liens entre pollution chimique et impacts environnementaux lourds sur la faune et la flore ont permis d'instaurer un premier cadre interprétatif du problème. Ils ont par la suite été complétés par d'autres découvertes dont celles observées directement auprès de personnes exposées *in utero*. Ces recherches ont contribué à forger le référentiel global dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les perturbateurs endocriniens en France : celui de la « santé environnementale ».

C'est bien à l'intérieur de ce référentiel que plusieurs acteurs ont pu se réapproprier le problème des perturbateurs endocriniens jusqu'alors principalement confiné d'une part dans des forums de discussion scientifiques et médicaux ; d'autre part, dans des sphères décisionnelles européennes et internationales éloignées des préoccupations nationales. Ces logiques de confinement ont exercé des effets sur le traitement des perturbateurs endocriniens dans les médias français. Au fur et à mesure qu'il a été redéfini comme un enjeu de santé environnementale, le problème des perturbateurs endocriniens a acquis une visibilité certaine dans les principaux médias d'information, qui en occulterait presque ses luttes définitionnelles.

En complément avec des approches plus classiques de la sociologie des problèmes publics et des politiques publiques, nous avons sur ce point insisté pour montrer que le problème des perturbateurs endocriniens était bien l'objet de luttes définitionnelles, mais que celles-ci se donnaient à avoir dans des espaces plus discrets que les arènes publiques. Observer les échelons européens et supranationaux permet ainsi de rendre compte de luttes définitionnelles portées sur les aspects les plus techniques du problème, lesquels sont essentiellement réglementaires et économiques. Cette lutte mêle trois catégories d'acteurs au moins : les entrepreneurs économiques, les autorités politiques et les entrepreneurs associatifs ; dont l'enjeu réside dans la capacité de construire durablement le problème des perturbateurs endocriniens en le maintenant dans des cadres interprétatifs appropriés.

Or, comme nous l'avions souligné au cours de la première partie de ce travail, le problème des perturbateurs endocriniens demeure étroitement lié à celui des pesticides. C'est en partie ce qui a permis à une organisation non gouvernementale en particulier d'en devenir le propriétaire principal, comme nous le démontrerons dans une deuxième partie.

Deuxième partie :

**Construire le problème des « perturbateurs
endocriniens » : stratégies militantes et contraintes
journalistiques**

Dans ses enquêtes, la journaliste Marie-Monique Robin revient précisément sur l'histoire de la « révolution verte », comprise comme l'ensemble des nouveaux mécanismes de production agricole introduits et promus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ils sont importants pour restituer le contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'action de certains entrepreneurs de cause associatifs. Cette révolution du monde agricole s'est notamment traduite par un usage massif de pesticides (du latin *pestis* : la peste) dont l'usage a été justifié par la nécessité de protéger les cultures. En témoigne notamment l'imposition de l'expression plus euphémisée « produits phytosanitaires » par les industries, également adoptée dans le langage des institutions⁶⁰ (ministères, textes législatifs, dépôt d'amendements...).

Toutefois, les conséquences délétères de ces produits sur la dégradation de la faune puis de la santé humaine sont progressivement dénoncées. Dès lors, l'action des premiers entrepreneurs de cause a consisté en un renversement des cadres cognitifs dominants. Plus précisément, leurs actions se sont évertuées à présenter les faits comme problématiques (les impacts sur la santé et l'environnement), alors même qu'ils relevaient de politiques publiques présentées comme des solutions (la lutte contre les nuisibles). En France, une organisation non gouvernementale s'est imposée comme le propriétaire du problème des pesticides. Elle s'est positionnée d'une part comme entité légitime à clamer la reconnaissance de ce problème et elle dispose de l'autorité nécessaire pour qualifier le fait social de problème public⁶¹ d'autre part.

Au cours des chapitres suivants, nous verrons en quoi ce statut de propriétaire du problème des pesticides a permis à cette organisation d'investir le problème des perturbateurs endocriniens. Nous reviendrons dès lors sur sa mise en agenda interne, compris comme l'ensemble des faits jugés problématiques par l'association et qui vont, dans leur forme la plus aboutie, faire l'objet de « campagnes » et de répertoires d'action spécifiques.

Cette notion nous permettra de mettre en avant les logiques de publicisation à l'œuvre dans la construction du problème des perturbateurs endocriniens, avant de revenir sur le traitement de ce problème dans les médias papier et audiovisuels. Nous observerons que celui-ci met au jour les différentes contraintes du champ journalistique, faisant des perturbateurs endocriniens un problème sous dépendance.

⁶⁰ Pour une brève analyse de ces enjeux, voir notre travail « De l'importance de l'usage du terme « pesticide » : retour sur une relecture aux enjeux multiples », disponible en annexe de ce travail, p. 141 et suivantes.

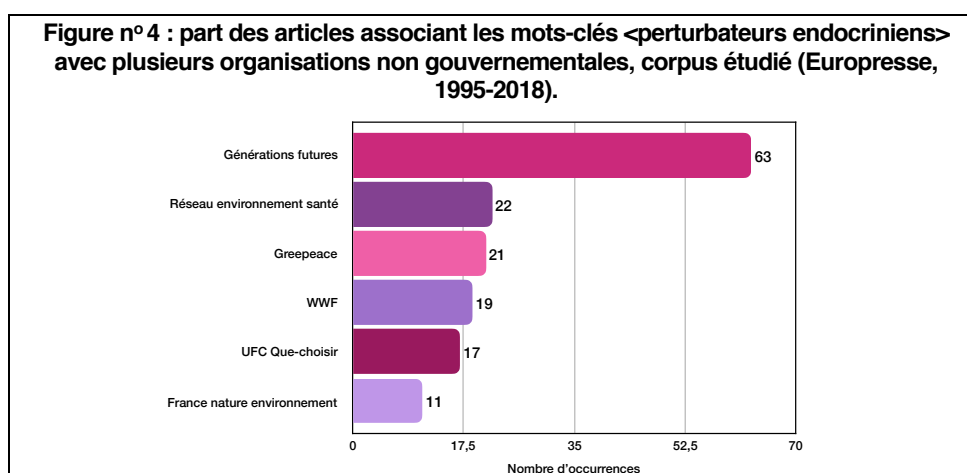
⁶¹ GUSFIELD Joseph, *op. cit.*

Chapitre 4

De l'inscription à l'agenda interne à la publicisation : l'appropriation militante du problème des perturbateurs endocriniens

En 2017, on constate la présence quasi exclusive d'une organisation non gouvernementale sur l'actualité des perturbateurs endocriniens dont la définition réglementaire est votée à la Commission européenne. Retracer la carrière du problème public des perturbateurs endocriniens et son évolution dans les différentes arènes publiques au cours de la première partie de notre travail nous a ainsi permis d'identifier plusieurs entrepreneurs de cause dans le champ associatif qui s'exprimaient sur le sujet sans pour autant en avoir la « propriété ». La figure suivante a pour but d'illustrer le désengagement progressif des autres organisations qui avaient alors investi le problème des perturbateurs endocriniens sous l'angle des pollutions chimiques ou de l'air intérieur au début des années 2000. Ce désengagement s'est opéré au profit de l'association Générations futures qui semble progressivement s'imposer comme une source d'information privilégiée sur le sujet dans la presse quotidienne nationale.

Retracer la carrière du problème et son évolution revient d'abord à s'intéresser à la manière dont il a été investi par un acteur qui en est aujourd'hui l'un des principaux « propriétaires ». Il s'agit de comprendre plus précisément les logiques de la mise en agenda interne à l'association Générations futures avant de revenir sur les logiques de sa publicisation.



L'inscription à l'agenda interne : des pesticides aux perturbateurs endocriniens

Pour comprendre comment cette association s'est saisie du problème des perturbateurs endocriniens, il convient de revenir brièvement sur le contexte dans lequel elle est née. La création d'un groupe de réflexion et d'échange impulsée au début des années quatre-vingt-dix par un ingénieur agronome et élu écologiste indépendant au conseil régional de Picardie, aboutit à la constitution du Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MDRGF) en 1996, cofondé avec un enseignant. La création de l'association intervient en réponse à des problématiques de pollution : l'une relative à l'eau, directement liée à la question de l'agriculture intensive en Picardie ; l'autre relative à un projet de gestion de déchets industriels toxiques au sein de la commune d'Auneuil⁶². L'association s'inscrit d'emblée dans une volonté d'autonomisation vis-à-vis du pouvoir politique local :

«Ça a commencé comme ça, on a fondé un groupe de réflexion dans notre coin en Picardie, puis Georges avait été élu au conseil régional dans l'opposition (c'était un conseil de droite et lui était écolo indépendant), mais il a quand même réussi à marquer des trucs. Lui faisait des trucs autour de lui et agrégeait des gens et donc on a bâti une association pour faire essayer d'avancer les sujets en dehors de la politique.⁶³ »

Toutefois, très rapidement, ce mouvement initialement local va s'inscrire dans des problématiques nationales et internationales. Plusieurs éléments participent de cette internationalisation. Ils tiennent d'abord à la structuration et l'élaboration d'une stratégie d'action en interne, à commencer par l'introduction d'une division sociale du travail entre les deux fondateurs :

«Lui faisait toute la partie présentation des alternatives agroéconomiques avec ses vergers tout ça, donc dans la vraie vie et moi je faisais toute la biblio, dangerosité des pesticides, des recherches [...]»⁶⁴.

Cette dissociation entre, d'une part, le recueil des données sur les pesticides et, d'autre part, la présentation de leurs alternatives est constitutive de la stratégie de communication originelle de l'association. Elle lui permet ainsi d'alerter le public tout en définissant les contours d'un problème alors nouveau et jamais investi dans le champ associatif⁶⁵, tant sur

⁶² Rédaction, « Veillerette et Barbe les antinucléaires » [en ligne], *LeParisien.fr*, publié le 30 mars 2001. URL : <<https://bit.ly/2PMYIHT>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

⁶³ Entretien cofondateur de Générations futures, 26 avril 2018.

⁶⁴ Idem.

⁶⁵ Avec prudence mais en toute considération et au vu des éléments abordés dans la première partie de ce travail, nous reprenons à notre compte la notion de champ telle qu'elle est définie par Pierre Bourdieu, comme un « microcosme qui a ses propres lois et qui est défini par sa position dans le monde global et par les attractions, les répulsions qu'il subit de la part des autres microcosmes » et un « espace social structuré, un champ de force » avec des « dominants et des dominés, des rapports permanents constants qui s'exercent à l'intérieur de cet espace qui est aussi un champ de lutte pour transformer ou conserver ce champ de forces » (p. 46). Nous estimons entre autres cette notion complémentaire avec celle de propriété

le plan de sa problématisation que sur celui de la définition de solutions. Cette double position du *problem definer* et du *problem solver* est proche de celle des définisseurs primaires qui s'étaient exprimés sur le sujet dans les années soixante. D'ailleurs, les cadres cognitifs d'interprétation de la réalité sociale fournis par ces premiers entrepreneurs ont largement conditionné ceux des fondateurs de l'association :

« Quand Christian a commencé à s'intéresser à ça, c'est parce qu'il y avait une problématique de pollution de l'eau dans son coin, par les pesticides. Et il a commencé à lire des trucs là-dessus en anglais et il a creusé et là il est tombé sur cette question des pesticides perturbateurs endocriniens, les vieux pesticides, le DDT, les chlorés, etc. Et il a lu *Le printemps silencieux* bien sûr de Rachel Carson. [...]. C'est la lecture de ces bouquins-là qui a fait que l'association s'est tout de suite penchée sur ces questions des perturbateurs endocriniens en fait, donc ça a commencé vraiment... au premier bouquin de Christian qui a fait état des études existantes sur le sujet⁶⁶. »

On comprend dès lors l'imbrication du référentiel sectoriel (agricole), liée à la pollution de l'eau, avec le référentiel global⁶⁷ que constitue la santé environnementale. Parallèlement, la publication d'ouvrages dont *Pesticides, le piège se referme* par l'un de ses cofondateurs entérine la spécialisation de l'association sur la question des pesticides. Bien que celle-ci ne présente toutefois pas de caractère d'évidence comme en témoigne la diversité des domaines d'action présents sur les premiers outils de communication externe semblant révéler sa dispersion, l'association fait en réalité la promotion de ses travaux d'expertise en même temps qu'elle replace son action dans un cadre plus international.

Encadré n° 11 : extraits de la plaquette de présentation du MDRGF, janvier 2005.
Document numérisé à partir d'une reproduction papier.



du problème public introduite par Joseph Gusfield est pertinente pour comprendre cet aspect de notre sujet. Voir BOURDIEU Pierre, « 2. La structure invisible et ses effets. » in *Sur la télévision*, Raisons d'agir, Paris, 1996, pp. 44-46.

⁶⁶ Entretien responsable de Génération futures, 11 avril 2018.

⁶⁷ JOBERT Bruno, *L'État au concret*, op. cit.

« Je pense qu'à l'époque le MDRGF n'ayant pas de salariés, vivait entre guillemets. [...]. Pour moi si tu veux, à mon sens, le déclencheur, de la présence forte du MDRGF sur ces questions, c'est vraiment le bouquin de Christian parce qu'il y avait quelque chose là-dessus et bien sûr le travail sur la réglementation européenne et bien sûr le Grenelle de l'environnement. Tout ça allant de pair parce que les deux éléments étaient assez concomitants. » (Entretien responsable de Générations futures)

La genèse du MDRGF s'inscrit en effet dans un contexte politique particulièrement favorable à l'inscription de la problématique des pesticides puis des perturbateurs endocriniens dans les agendas politique et médiatique. Pour préciser notre propos, on peut emprunter à John W. Kingdon le modèle d'analyse des processus décisionnels depuis leur mise en agenda jusqu'à leur mise en politique publique. Kingdon explique que ces derniers sont le produit de la rencontre et de l'imbrication entre plusieurs flux⁶⁸ :

- une base primaire (« *policy primeval soup* ») correspondant à un certain nombre de situations jugées problématiques auxquelles certaines catégories d'acteurs vont tenter d'apporter des réponses. C'est par ces confrontations de cadrages tantôt complémentaires tantôt conflictuels que les problèmes sont couplés à des solutions (« *alternatives* ») ;
- un flux de problèmes (*problem stream*) résultant notamment de la mobilisation des entrepreneurs pour faire valoir leurs intérêts et imposer leur cadrage ;
- un flux politique (*policy stream*) composé de l'ensemble des politiques publiques existantes, mises en œuvre pour intervenir sur d'autres problématiques ;
- un flux de la vie politique (*political stream*) contingent, rattaché à des événements tels que des élections, des réformes, des débats ou encore des votes ; autant d'éléments constitutifs d'« opportunité politique » où la probabilité pour les entrepreneurs de cause de peser dans l'élaboration d'une politique publique est la plus élevée.

En l'occurrence, la base primaire permet de rendre compte du contexte international dans lequel s'inscrivent les premières orientations des actions du MDRGF et par extension, l'entrée de la problématique des perturbateurs endocriniens au sein de son agenda interne. Dans les premiers chapitres, nous avons ainsi perçu la relative publicisation des problématiques de santé et d'environnement de manière imbriquée en observant ultérieurement qu'une partie des débats se tenait non pas dans des arènes publiques nationales, mais des arènes européennes participant du même coup de leur confinement. Or, assez rapidement, le MDRGF noue des liens avec d'autres organisations non

⁶⁸ KINGDON John W., "Chapter 8. The Policy Window, and Joining the Streams" in *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Pearson, 2^e édition, 2014 [1984], p. 165 et suivantes.

gouvernementales de dimension internationale, notamment européenne. Outre son identification médiatique plutôt discrète à ses débuts, cet investissement stratégique permet à l'association d'être doublement identifiée par les autorités politiques d'une part et le grand public d'autre part, deux cibles privilégiées en direction desquelles se structure progressivement sa communication.

À cet égard, porter une attention particulière à la documentation de l'association, à laquelle nous avons eu accès, permet de nous renseigner sur sa structuration et de resituer le problème des perturbateurs endocriniens et sa genèse dans ses enjeux communicationnels de visibilité et de reconnaissance. En 2003, le MDRGF se dote ainsi d'une lettre d'information destinée à ses membres. Ce support présente plusieurs intérêts stratégiques. Le premier est de disposer d'un outil de communication propre, garantissant une relative autonomie dans la production de l'information. Une telle autonomie permet à l'association de restituer son positionnement, tout en imposant sa lecture de la réalité sociale, notamment dans la définition des problèmes (*naming*), la désignation de responsables (*blaming*) ainsi que la présentation des solutions et revendications (*claiming*)⁶⁹.

**Encadré n° 12 : article relatif au projet de réglementation européenne REACH.
Document numérisé à partir d'une reproduction papier, MDRGF Infos, n° 2, octobre
2003.**

**Chirac, Blair et Schroeder torpillent le projet
de législation européenne
sur les substances chimiques.**

Entre les intérêts de leurs industries chimiques et la préservation de l'environnement, Jacques Chirac, Tony Blair et Gerhard Schröder ont choisi. Dans une lettre commune adressée le 20 septembre au président de la Commission européenne, Romano Prodi, les trois responsables se disent ouvertement "préoccupés" par un projet de directive sur les produits chimiques en cours d'élaboration à Bruxelles. Baptisé REACH (pour "Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals", c'est-à-dire "enregistrement, évaluation et autorisation de substances chimiques"), ce projet empêche de dormir depuis de nombreux mois les industriels du secteur. Il vise à passer au crible les quelque 30 000 substances chimiques aujourd'hui sur le marché (100 000 si l'on rajoute les substances intermédiaires et les polymères) afin de vérifier - il serait temps ! - leur degré de toxicité pour l'environnement et la santé.

Les industriels français ont convaincu jusqu'au ministère de l'Ecologie : " Ce projet de directive est un vrai enjeu sanitaire et environnemental, mais il a un caractère bureaucratique trop marqué ! Il faut rationaliser tout cela et surtout établir des priorités dans l'évaluation des substances ", explique-t-on dans l'entourage de Roselyne Bachelot. Une thèse que l'on retrouve exposée mot pour mot au ministère de l'Economie.

Le lobby de l'industrie chimique a bien fait son travail. BASF se félicite d'ailleurs ouvertement de la lettre écrite par Chirac, Blair et Schroeder.

Le MDRGF a déjà lancé une cyber-action par l'intermédiaire de sa liste de diffusion (inscription sur le site du mdrgf) pour demander à M Chirac de revenir sur ces déclarations (modèle de lettre disponible sur demande).

Le MDRGF et d'autres associations écologistes envisagent une action commune prochaine pour réclamer une législation européenne qui donne la priorité à la défense de l'environnement et de la santé humaine.
FV.

Le deuxième intérêt de la lettre d'information est de porter à la connaissance des lecteurs les actions de l'association, tout en lui donnant rendez-vous pour des mobilisations proches.

⁶⁹ L.F. FELSTINER William, L. ABEL Richard et SARAT Austin, *op. cit.*

Encadré n° 13 : rubrique « Agenda ». Document numérisé à partir d'une reproduction papier : MDRGF Infos, n° 2, octobre 2003.

En ce qui concerne la France, troisième consommateur mondial en pesticides, nous espérons que les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture répondront positivement à l'appel ...

L ' A G E N D A

les réunions du MDRGF

- samedi 29 novembre : Assemblée Générale, à Fontaine-Lavoganne à partir de 17h30 suivie d'un repas normand et convivial (16 €) ; Réservation obligatoire avant le 15 novembre auprès de M. Bloquel au 03 44 03 28 88 ou 7 rue Mont César, 60930 Bailleul sur Thérain

Les prochaines conférences/manifestations :

- 25/26 octobre : Porte-ouverte aux vergers de G. Toutain.
- 14 novembre : Blois, conférence de F. Veillerette
- 6 septembre : Montpellier, conférence de F. Veillerette
- 20 novembre : colloque international à Copenhague : " How to implement Pesticide Use Reduction in Europe "

Le réseau :

- du 21 au 22 juin, Copenhague : réunion annuelle des membres de PAN : intervention du MDRGF sur les alternatives aux pesticides

MDRGF Infos - N° 2 - page 4

Enfin, la lettre s'adresse directement aux lecteurs dans le but de financer les actions de l'association et d'assurer son indépendance⁷⁰. Ainsi construit, le chemin de fer initial de la lettre d'information demeure stable et contribue à qualifier durablement les problématiques traitées comme relevant de la santé environnementale. Publié le 1^{er} juin 2003, le premier numéro relaie une étude américaine sur la présence de composés chimiques dans le corps humain, dont certains perturbateurs endocriniens qualifiés alors de « substances interférant avec le système hormonal ».

Par ailleurs, en même temps qu'elle participe à des conférences internationales et organise des colloques d'envergure similaire, l'association se rapproche de plusieurs structures internationales, telles que la fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW), et plus particulièrement du réseau Pesticide Action Network Europe (PAN Europe), spécialisé quant à lui dans la lutte contre les pesticides. Ce rapprochement est d'autant plus important que le MDRGF déclare en être le « correspondant français⁷¹ ». Cofondateurs et responsables de Générations futures s'accordent aujourd'hui à rappeler le rôle fondamental qu'a joué la rencontre avec les acteurs de ce réseau :

« [...] il faudra que tu poses la question à N., à quelle époque il a rencontré C. W. qui était le guide intérieur de PAN Europe, qui est une biologiste bruxelloise et qui a vraiment beaucoup... qui nous a vraiment permis de comprendre les mécanismes de la réglementation européenne, les faiblesses de la réglementation, de la directive européenne sur les pesticides et donc de cibler ces faiblesses⁷². »

⁷⁰ Notons sur ce point l'évolution du positionnement du MDRGF qui se revendiquait comme une association n'« acceptant pas les subventions du gouvernement ou de l'industrie », seulement des « adhérents et quelques fondations » rappelant ainsi le modèle Greenpeace qui s'est assoupli au fur et à mesure de la structuration de l'association.

⁷¹ « Colloque international sur le thème "Des alternatives pour réduire ou supprimer l'utilisation des pesticides de synthèse en agriculture : la lutte intégrée, l'agriculture biologique" ISAB de Beauvais le samedi 31 mai 2003 », *MDRGF Infos*, 2003, n°1, p. 2.

⁷² Entretien responsable de Générations futures, 11 avril 2018.

Cette rencontre est importante tant du point de vue de la spécialisation de l'association sur le problème de pesticides que de l'entrée de la problématique des perturbateurs endocriniens dans le travail de l'équipe :

« Au début on avait pas les moyens de faire une campagne spécifique sur les perturbateurs endocriniens parce qu'on avait déjà du mal à faire ce qu'il fallait faire sur les pesticides, mais bon bien sûr on parlait de ça [des perturbateurs endocriniens], notamment l'un des premiers trucs qu'on a faits à peu près bien, c'est qu'on a publié un document avec des classements de toxicité de produits. [...] grâce à une collègue belge qui était chimiste — C. W. — qui était dans PAN [Europe], c'est elle qui m'avait initié à tout ça, donc on avait initié un tableau avec tous les classements CMR en Europe, aux États-Unis et les classements perturbateurs endocriniens⁷³. »

Toutefois, le contexte politique européen invite à relativiser la mise en avant du seul modèle de la mobilisation d'entrepreneurs de cause investis sur un sujet et concourant à sa publicisation et sa politisation. Le modèle de l'« agenda contraint⁷⁴ » évoqué par Patrick Hassenteufel permet de restituer la mise en agenda de ces deux problématiques qui est étroitement liée au contexte réglementaire européen. En effet, plusieurs textes institutionnels et réglementaires⁷⁵ encadrent les pesticides et les perturbateurs endocriniens de manière relativement imbriquée sur le plan européen :

- une directive (91/414/CEE) de 1991 relative à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ;
- une stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens datant de 1999 ;
- une directive (67/548/CEE) de 2001 relative aux classements des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) ;
- une directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) de 2000.

C'est plus précisément la révision de la directive concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires qui va pousser les acteurs du MDRGF à se mobiliser pour la prise en compte de ses revendications. Objet de divers amendements successifs durant la fin des années quatre-vingt-dix et le début des années 2000, la directive 91/414/CEE ouvre un forum de discussion favorable à l'investissement des ONG concernées, avant de faire l'objet d'une réécriture dans le cadre du règlement (CE) n° 1107/2009. Les discussions qui sous-tendent cette réécriture ont pour effet d'eupéaniser l'association dont la mobilisation dessine les premiers contours de son répertoire d'action. Ce dernier a en l'occurrence bénéficié de l'influence des ONG précédemment citées qui jouissent alors d'une certaine autorité et d'un

⁷³ Entretien cofondateur de Générations futures, 26 avril 2018.

⁷⁴ HASSENTEUFEL Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics » [en ligne], *Informations sociales*, 2010/1, n° 57, pp. 50-58. URL : <<https://bit.ly/2MZFdwV>>, consultée pour la dernière fois le 10 décembre 2016.

⁷⁵ Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, *Rapport sur les perturbateurs endocriniens, le temps de la précaution* [en ligne], 2011. URL : <<https://bit.ly/2oh7b9I>>, consultée pour la dernière fois le 27 mars 2017.

certain pouvoir dans la définition des problématiques en lien avec les pesticides et les perturbateurs endocriniens. Autant de ressources symboliques et matérielles tirées aussi du lieu où sont établies ces associations, à savoir Bruxelles.

Parallèlement en France, la conjoncture politique (*political stream*) est également favorable à l'investissement du MDRGF sur le problème des pesticides et des perturbateurs endocriniens. Originellement impulsé par une mobilisation de coalition d'ONG regroupées sous l'« Alliance pour la planète », le Grenelle de l'environnement constitue un point essentiel de cristallisation de la trajectoire de la problématique des perturbateurs endocriniens en France. Il matérialise la rencontre entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois convergents, parfois contradictoires. Les groupes de travail (« collèges ») auxquels participe le MDRGF constituent ainsi autant de lieux de luttes définitionnelles pour l'imposition d'un cadrage des problèmes. La division du travail des ONG réparties au sein de six groupes de travail facilite la mise en avant du MDRGF sur la problématique des pesticides qui collabore avec huit ONG, plus qu'il n'entre en concurrence avec elles.

Encadré n° 14 : restitution des discussions du « Groupe III – Instaurer un environnement respectueux de la santé », extrait du compte rendu du Grenelle de l'environnement⁷⁶.

« L'objectif de réduction fixé dans le Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (PIRRP) pour 47 substances de diminution de moitié (le niveau de réduction à atteindre fait l'objet de débats au sein du groupe) sera étendu à 5 substances supplémentaires. Pour le collège Employeur, une liste réactualisée sur la base du PIRRP des substances à substituer pourrait être élaborée en mentionnant des délais raisonnables d'application. L'interdiction des substances CMR3, neurotoxiques, perturbateurs endocriniens a été proposée par des organisations non gouvernementales, mais ne fait pas consensus avec les organisations patronales. [...] » p. 22.

Une des personnes responsables au sein de l'association confirme :

« Il y a eu une période charnière sur cette question des perturbateurs endocriniens : le Grenelle de l'environnement. [...] Ça nous a permis de montrer que les associations étaient capables de produire de la connaissance et de la science. On a tous travaillé ensemble. [...]. C'était tout à fait nouveau quoi pour les associations, ça ne l'était pas pour les syndicats, mais pour les associations c'était tout à fait nouveau. Vraiment il y a eu production de la matière quoi et bien sûr les perturbateurs endocriniens, la santé environnementale... très rapidement avec Générations futures et un peu d'autres associations, on est devenus des référents sur ce dossier-là, sur les pesticides⁷⁷. »

Les logiques qui sous-tendent cette alliance sont d'autant plus stratégiques que, dans un laps de temps relativement proche, quelques-unes des associations composant l'Alliance pour la planète vont impulser la création d'un nouveau regroupement : le Réseau

⁷⁶ Ministère de l'Écologie et du Développement durable, *Le Grenelle de l'environnement. Instaurer un environnement respectueux de la santé. Synthèse du groupe 3* [en ligne] [archive], 2014. URL : <<https://bit.ly/2wcuqWQ>>, consultée pour la dernière fois le 18 août 2018.

⁷⁷ Entretien responsable de Générations futures, 11 avril 2018.

environnement santé (RES) en 2009. Comme nous l'avons mentionné plus haut, si ce réseau participe de l'ancrage durable des perturbateurs endocriniens dans le cadre interprétatif des problématiques de santé environnementale, il constitue une opportunité additionnelle d'investissement du problème pour le MDRGF (dont les responsables occuperont des fonctions de porte-parolat et de chargés de mission) :

« Parallèlement on est aussi à l'origine du Réseau environnement santé [...]. C'était aussi un réseau qui a beaucoup travaillé sur les perturbateurs endocriniens et une des premières actions que l'on avait lancées était de travailler sur le bisphénol A qui était le perturbateur endocrinien, un des perturbateurs endocriniens emblématiques avec un débouché politique avec cette loi de 2012 qui interdit le bisphénol dans les biberons puis dans les contenants alimentaires. Donc tout ça, c'est une succession de voilà... d'actions pour arriver à ce qu'on fait actuellement, c'est-à-dire que c'est devenu un de nos sujets importants⁷⁸. »

En 2013, Générations futures publie son premier rapport portant sur l'exposition aux pesticides perturbateurs endocriniens (EXPPERT), constitutif d'une série régulièrement alimentée, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. La création de ce nouveau support de communication marque un point important dans l'appropriation de la problématique des perturbateurs endocriniens par l'association. En effet, en se constituant comme propriétaires du problème des pesticides par la conjugaison de plusieurs phénomènes que nous avons mis en évidence (non investi par d'autres associations, coalitions et réseaux transnationaux, ressources...), les responsables de Générations futures ont su se réapproprier le sujet des perturbateurs endocriniens en le construisant comme une problématique relative au problème des pesticides. Cette corrélation est d'autant plus efficace qu'elle participe du maintien d'un cadrage cognitif durable en présentant les deux sujets comme problématiques pour la santé publique et l'environnement. Requalifiés, les pesticides acquièrent une nouvelle dimension dans les arènes publiques n'apparaissant non plus seulement comme un problème agricole, mais comme un problème de santé publique.

⁷⁸ Entretien cofondateur de Générations futures, 26 avril 2018.

Chapitre 5

Publiciser le problème « perturbateurs endocriniens » : entre expertise et émotion

« Il y a eu tout un suivi pour faire appliquer le règlement dans lequel s'inscrivent les études EXPPERT [...]. On pensait que notre valeur ajoutée en termes de campagne, c'était de faire ce que les autres ne faisaient pas, c'est-à-dire montrer par une série de rapports que les perturbateurs endocriniens étaient présents dans l'alimentation, l'environnement intérieur, dans l'environnement aquatique, les organismes, etc. pour toucher la population, intéresser les médias et faire en sorte que le sujet devienne un sujet important⁷⁹. »

Cette citation nous permet de resituer la genèse de la création de l'outil que représentent les rapports relatifs à l'exposition aux pesticides perturbateurs endocriniens (EXPPERT). Outre leur inscription dans des logiques d'accès à l'agenda médiatique que nous aborderons ultérieurement, nous nous attacherons à montrer en quoi ils constituent un support favorable à la diffusion du cadrage cognitif de l'association auprès des cibles qu'elle a identifiées, tout en posant les principes légitimes de son action. Comprendre les ressorts de la publicisation des perturbateurs endocriniens invite ainsi à rendre compte de leur cadrage par l'association, tout en s'intéressant à la manière dont elle justifie son action.

Cadrer pour mieux rendre visible : les rapports « EXPPERT »

Restituer les logiques qui sous-tendent l'investissement de ce format comme un support privilégié principalement pour attirer l'attention des médias (presse et télévision confondues) et des autorités politiques suppose de rendre compte brièvement de la genèse de ce dispositif. En 2010, dans le cadre d'une campagne « Environnement et cancer » menée avec d'autres ONG, Générations futures publie son premier rapport intitulé « Menus toxiques » visant à révéler le degré de contamination des aliments ingérés par les enfants lors d'une journée type. Les termes utilisés dans le rapport mettent avant tout l'accent sur les molécules chimiques et leurs effets, et non spécifiquement sur les pesticides. Cette première enquête révèle les trames de pertinence qui sont à l'œuvre dans la structuration d'un cadre idéologique⁸⁰. Loin d'être un désinvestissement de la problématique, cette atténuation a pour

⁷⁹ Entretien cofondateur de Générations futures, 26 avril 2018.

⁸⁰ NEVEU Erik, *ibid.*, p. 112.

effet d'accentuer l'importance des facteurs environnementaux responsables de la constitution d'une « charge chimique corporelle⁸¹ » liée à l'accumulation de polluants chimiques. Nous postulons ainsi que les rapports « EXPPERT » viennent affiner la stratégie de communication de l'association en même temps qu'elle témoigne d'un renforcement de son expertise. De par sa dénomination, le dispositif publicise la coexistence des deux problématiques accentuant ainsi leur visibilité dans l'espace public, à mesure que certaines substances font l'objet d'identification par des instances officielles ou des études scientifiques :

« [...] Michel D. qui était un spécialiste de la com' nous a dit : "Il faut orienter comme ça, comme ça..." et on a absorbé un peu tout ça et on s'est dit : "Maintenant il faut qu'on fasse des trucs un peu *punchy*, des études..." et du coup les perturbateurs endocriniens s'y prêtent totalement [...]. On avait commencé à faire déjà des analyses de raisins, de vin, des menus toxiques, qui étaient un peu la préhistoire de ces fameux rapports EXPPERT et qui nous ont permis finalement de caler ce qu'on allait pouvoir faire de ces enquêtes qui sont médiatiquement toujours très porteuses. Donc on avait besoin de ça pour pouvoir faire avancer la question. » (Entretien responsable de Générations futures)

En outre, Erik Neveu souligne l'importance du recours aux chiffres comme élément fondamental de justification de l'action au moyen de la science. En l'occurrence, les rapports « EXPPERT » sont avant tout composés de chiffres, le plus souvent mis en pourcentages ; tout en étant complétés par un bref état des connaissances répertoriant les études scientifiques conférant du poids aux arguments avancés. Outre leur propriété d'objectivation des données, les chiffres offrent une lisibilité optimale des problématiques soulevées en les simplifiant tant pour les journalistes que pour le grand public. Ils participent du même coup à effacer la présence d'un interlocuteur au profit des résultats de l'enquête qu'ils mettent en avant (analyse de poussières, d'eau, de cheveux, d'urines, etc.) :

« Nous notre truc c'est de montrer, nous on fait pas des études scientifiques c'est des rapports d'ONG dans lesquels on veut attirer l'attention sur certains aspects du problème [...] parce que les gens savent pas trop ce que c'est un perturbateur endocrinien ni où il y en a, quand on montre qu'il y en a dans votre bouffe, dans l'air que vous respirez, dans l'eau, dans votre organisme, les gens commencent à se sentir intéressés. Là après ils peuvent se faire une opinion et regarder des études ou des articles scientifiques. C'est ce qui fait que les gens vont s'impliquer et que ça va devenir une problématique publique, là où le public peut peser, s'emparer du sujet, quand il voit que c'est un sujet pour lui quoi⁸². »

Ces choix sont opérés en tenant compte des contraintes des arènes auxquelles se destine ce dispositif, qui formatent du même coup le cadrage du problème. Il nous paraît

⁸¹ De l'anglais « *chemical body burden* » pour désigner les molécules chimiques présentes dans le corps de chaque individu. L'expression a notamment été utilisée par le Center for Disease Control (Atlanta) au début des années 2000. Voir ROBIN Marie-Monique, *Notre poison quotidien. La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie de maladies chroniques*, La Découverte/Poche, Arte Éditions, Paris, 2013 [2011], p. 427 et suivantes.

⁸² Entretien cofondateur de Générations futures, 26 avril 2018.

ainsi important de souligner les contraintes internes imposées par ce cadrage, qui ne sont pas sans rappeler celles liées au champ journalistique que nous avons entre autres observées au cours de notre terrain et lors de nos entretiens avec certains professionnels de l'information. D'une part, quand l'activité de ces derniers s'opère dans des contraintes économiques et commerciales⁸³ qui les poussent à investir certains sujets plutôt que d'autres⁸⁴, les responsables de Générations futures vont choisir des types d'enquêtes qui par leur format « sont toujours médiatiquement très porteuses⁸⁵ » :

« On s'est dit : "Il faut qu'on cogne, régulièrement, avec les supports..." . Alors c'est vrai je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'associations qui travaillent sur ce type d'enquêtes. On a toujours eu en fait à cœur d'essayer de se démarquer et d'être dans la créativité. On s'est d'abord focalisés sur la question des aliments parce que c'est ce qu'on maîtrisait le mieux et que médiatiquement ça marche très très bien. » (Entretien responsable de Générations futures)

« Il faut innover aussi, faire des trucs qui n'ont jamais été faits, et on voit qu'on est copiés après par des journalistes, d'autres ONG qui oublient d'ailleurs qu'ils sont pas les premiers. [...]. Quand on est copiés, c'est toujours une bonne nouvelle en fait, ça veut dire que voilà. Mais l'idée c'est toujours d'innover, trouver des nouveaux trucs pour aller plus loin, intéresser, faire parler de sujet. [...] Et donc les secrets dans une campagne, il faut trouver le truc, la *news*, le rapport qu'on va faire, l'info qui va cogner pour que ça attire vraiment un gros coup de projecteur. » (Entretien cofondateur de Générations futures)

D'autre part, quand les professionnels de l'information sont pris dans des logiques de concurrence, tant sur le plan interne à leur rédaction qui fonctionne comme un sous-champ⁸⁶, que sur le plan externe vis-à-vis des autres médias d'information ; les responsables de Générations futures sont également soucieux de « se démarquer » vis-à-vis des autres ONG. Une des caractéristiques de la propriété des problèmes publics est bien son caractère évolutif : certains entrepreneurs peuvent être les détenteurs d'un problème durant une période donnée puis en être dépossédés⁸⁷. C'est cette situation de rivalité qui pousse Générations futures à rester attentive à l'activité d'autres acteurs susceptibles de représenter une menace dans le champ concurrentiel auxquels ils appartiennent.

⁸³ MARCHETTI Dominique, « Chapitre 4. Les contraintes contemporaines du champ journalistique » in *Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. À propos d'« événements sida » et du « scandale du sang contaminé »* [en ligne], Thèse de doctorat de sociologie. Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1997, p. 377 et suivantes. URL : <<https://bit.ly/2C6Rk7w>>, consultée pour la dernière fois le 18 août 2018.

⁸⁴ BOURDIEU Pierre, « 1. Le plateau et ses coulisses. » in *Sur la télévision*, Raisons d'agir, Paris, 1996, p. 24.

⁸⁵ Entretien responsable de Générations futures.

⁸⁶ BOURDIEU Pierre, *Ibid.*, p. 44 et suivantes.

⁸⁷ GUFFIELD Joseph, *op. cit.*

Il faut rester prudent sur cette comparaison : les logiques qui président aux activités de publication des journalistes et des militants associatifs sont par bien des aspects différentes. L'analogie permet néanmoins d'attirer sur les ressorts les moins visibles qui sous-tendent la publicisation, en l'occurrence de ce dispositif de communication stratégiquement investi par l'association. Il s'agit alors d'insister sur le caractère structurel de ce choix dans le cadrage qu'il produit pour construire le problème des perturbateurs endocriniens dans l'espace public. Ce dernier, bien que s'inscrivant dans un référentiel global, demeure ainsi relativement évolutif selon la cartographie des acteurs présents sur le sujet qui peuvent peser sur sa visibilité.

« C'est trouver un angle aussi... C'est vraiment toujours ça d'ailleurs. Les discussions qu'on a avec Christian aujourd'hui c'est toujours : "Quel angle ?", quel angle pour que ce soit pertinent, visible, efficace... » (Entretien responsable de Générations futures)

Par ailleurs, si la publicisation du problème s'appuie sur un cadrage précis dans lequel s'inscrit la publication des enquêtes « EXPPERT », elle relève aussi de plusieurs arguments de justification du travail de l'association qui fondent sa légitimité à investir la thématique des perturbateurs endocriniens.

Justifier l'action au nom de principes supérieurs

Les « générations futures » comme garantes de l'intérêt général

Justifier son intervention sur une problématique donnée est une étape fondamentale de la construction des problèmes publics. D'emblée, le Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MDRGF) pose la légitimité de sa création, non pas au nom de ses fondateurs ou d'un tout unifié que serait la « planète », la « Terre » ou encore l'« Homme », mais au nom des « générations futures ». Cette distanciation témoigne entre autres de la réappropriation des cadres cognitifs d'interprétation de la réalité sociale opérés à la fin des années soixante-dix par des instances relevant de la « communauté internationale » qui posent la définition de la formule⁸⁸ « développement durable » lors de la Commission de Brundtland en 1987⁸⁹. Dès lors, l'association se trouve en posture de justifier son action au nom de principes moraux supérieurs. Comme le rappelle Erik Neveu, ce mécanisme a pour effet de « transcender la référence à des alarmes ou à des intérêts individuels ou propres à un petit groupe dans des valeurs qui les dépassent⁹⁰ ». En l'occurrence, le recours à l'utilisation de cette formule favorise la mise en récit des activités de l'association, en même temps qu'elle participe de la construction de sa légitimité à agir au nom de l'intérêt général. Cette dimension nous importe en tant qu'elle resitue l'association en contexte de production d'un ensemble de normes et de valeurs pour en faire les moteurs du changement social⁹¹.

D'ailleurs, l'évolution de l'identité graphique de l'association qui accompagne son changement de nom pour n'être réduite qu'au syntagme « Générations futures » traduit l'élargissement de son horizon d'action et son inscription dans des problématiques plus larges relevant du développement durable, tout en les rattachant au référentiel de la santé environnementale⁹². Cette figure a pour but d'illustrer l'affinement de la structuration de l'association depuis sa genèse, centrée sur une pollution de l'eau à la réintégration des aspects de développement durable par le pictogramme de la feuille, juxtaposé au syntagme

⁸⁸ KRIEG-PLANQUE Alice, *ibid.*, p. 113.

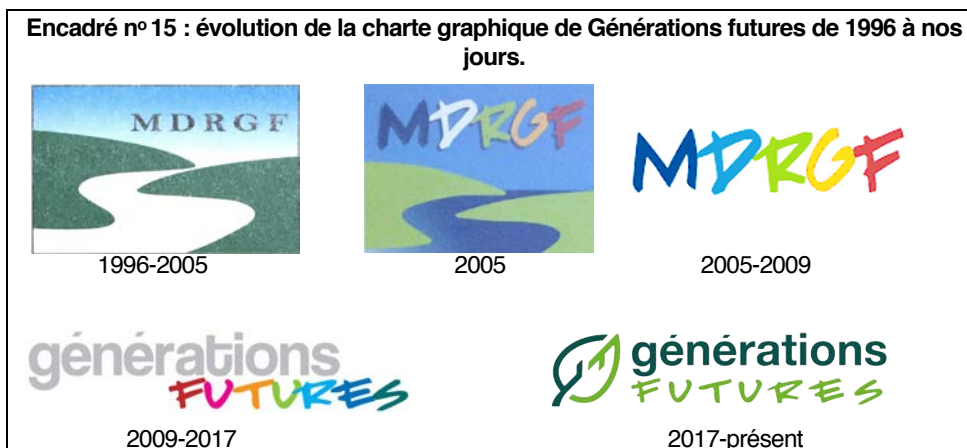
⁸⁹ GAUTIER Claude, VALLUY Jérôme, « Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le "développement durable" » [en ligne], *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998/2, pp. 7-36. URL : <<https://bit.ly/2ww32CB>>, consultée pour la dernière fois le 19 août 2018.

⁹⁰ NEVEU Erik, *ibid.*, p. 126 et suivantes.

⁹¹ RAMOGNINO Nicole, « Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action » [en ligne], *Langage et société*, 2007/1, n° 119, pp. 13-41. URL : <<https://bit.ly/2MGhVgA>>, consultée pour la dernière fois le 19 août 2018.

⁹² FORBAT Julien, *op. cit.*

« Générations futures » ; passant par l'introduction d'une palette de couleurs à assimilable à la diversité, mais s'inscrivant dans un seul et même ensemble.



Dans le même temps, il est souhaitable d'établir un parallèle entre la publication de l'ouvrage *Our Stolen Future* en 1996 par Theo Colborn, mentionnée au cours de notre première partie, et le rapport de la conférence Brundtland citée *supra* qui donnera lieu à la publication du livre *Our Common Future* édité par les Nations unies⁹³. Bien que nous ne disposions à ce jour d'aucun moyen pour vérifier l'hypothèse d'une réaction du second (1996) par rapport au premier, le parallèle demeure intéressant sachant que l'ouvrage de Theo Colborn a constitué l'une des références scientifiques dans la structuration du MDRGF.

« YG : Donc c'est par les pesticides que t'es arrivé à te préoccuper des perturbateurs endocriniens... ?

CL : Ben oui, mais si on s'appelle "Générations futures" c'est parce que dès... c'est marrant parce que le bouquin "En voie de disparition" sur les perturbateurs endocriniens de Theo Colborn et de John Mayer, il est de 96 et nous on a lu le truc il était publié en même temps à peu près, des premiers articles dessus. Donc si on s'appelle "Générations futures", c'est parce que dès le début on a senti qu'il y avait un problème sur la perpétuation de l'espèce, la santé... Et pas seulement l'idée de transmettre un monde en meilleur état, mais aussi parce qu'il y avait cet effet-là.⁹⁴ »

Au-delà, on perçoit bien le partage d'un sentiment de responsabilité vis-à-vis des « générations futures » par certaines personnes cadres de l'association :

« [...] je pense qu'on a des responsabilités morales par rapport à la société. Je pense que notre génération, ma génération à moi, a quand même des torts, beaucoup, c'était facile pour nous, tout était simple, il y avait du travail, il y avait tout et puis on a fait un peu n'importe quoi. Donc on porte une responsabilité par rapport aux générations actuelles et par rapport aux générations futures. Et cette part de responsabilité, on a aussi l'obligation de réparer un peu, de participer à la prise de conscience et au travail de fond qui est fait⁹⁵. »

⁹³ United Nations, *Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future* [en ligne], 1987, 380 p. URL : <<https://bit.ly/1bZJgwk>>, consultée pour la dernière fois le 19 août 2018.

⁹⁴ Entretien cofondateur de Générations futures, 26 avril 2018.

⁹⁵ Entretien membre du conseil d'administration de Générations futures, 22 mai 2018.

Investir le territoire local : fédérer, publiciser, s'approprier

Par ailleurs, interroger les ressources mobilisées par l'association pour publiciser le problème des perturbateurs endocriniens revient à s'intéresser à la manière dont elle occupe stratégiquement le territoire national en dehors de son ancrage parisien et de son siège social basé en Picardie. En effet, dès ses débuts, les membres de MDRGF donnent plusieurs séries de conférences réparties sur tout le territoire français et même au-delà puisque certaines d'entre elles se déroulent à l'étranger. Si elles portent originellement sur les alternatives aux pesticides et à l'agriculture conventionnelle, elles acquièrent très rapidement une dimension plus générale pour s'inscrire dans l'expression générique « Pesticides et santé ». Ces conférences présentent trois intérêts de publicisation au moins : d'abord, elles permettent à l'association de se faire connaître du public, ensuite elles permettent l'identification et la mise en problème du sujet des pesticides (et dans un second temps, celui des perturbateurs endocriniens) et enfin, elles permettent à l'association d'être reconnue comme légitime à s'exprimer sur ces problématiques, voire comme un interlocuteur privilégié pour les comprendre. Nous pouvons étayer notre propos à l'aide de la notion d'« entrepreneurs de morale » fondée par Howard Becker qui précise que :

« Les normes sont le produit de l'initiative de certains individus, et nous pouvons considérer ceux qui prennent de telles initiatives comme des entrepreneurs de morale. Deux types d'entrepreneurs de morale retiendront notre attention : ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer. Le prototype du créateur de normes [...], c'est l'individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Il se préoccupe du contenu des lois. Celles qui existent ne lui donnent pas satisfaction parce qu'il subsiste telle ou telle forme de mal qui le choque profondément⁹⁶. »

Nous avons montré plus haut les logiques qui ont sous-tendu l'appropriation de la problématique des pesticides ainsi que celles qui sont à l'œuvre dans l'articulation entre le problème de pesticides et des perturbateurs endocriniens. Mais, ce degré premier de communication interpersonnelle directe, en conférant un espace d'échanges et de discussion avec les participants, renforce davantage la perception problématique de ces sujets par certains segments de la société en arguant que quelque chose doit être fait. Enfin, ces conférences participent de l'agrégation de « correspondants locaux » qui vont se faire l'écho de l'association dans les territoires, diffuser ses actions et les problématiques qu'elle construit. À partir de 2005, le MDRGF communique ainsi sur ses supports de communication externe en s'adressant à ces « bénévoles actifs » qui « portent le message »

⁹⁶ BECKER Howard, « Chapitre 4. Les entrepreneurs de morale » in *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 [1963], p. 171.

de l'association. En 2015, le lancement des « relais locaux » de Générations futures entérine cette présence de l'association dans une quinzaine de départements, notamment dans des régions concernées par la question des pesticides comme à Bordeaux. C'est tout naturellement à partir de la mobilisation de ces premiers bénévoles actifs que nous nous pencherons à présent sur les répertoires d'action de l'association qui sont autant de « répertoires de publicisation⁹⁷ ». On peut définir ces derniers comme l'ensemble des outils de communication mobilisés par les entrepreneurs de cause pour assurer la promotion de leurs revendications dans l'espace public.

L'hybridation des répertoires d'action et de publicisation

Les ressorts de la publicisation du problème des perturbateurs endocriniens résident également dans l'hybridation des répertoires d'action de l'association. Celle-ci se traduit notamment par des complémentarités entre des formes d'action collective relativement traditionnelles, passant par l'investissement de lieux physiques symboliques (ministères, chambres d'agriculture, etc.); et des nouvelles formes de protestations liées à l'e-militantisme ou le cyberactivisme. À partir de ses supports de communication papier et dans un contexte de généralisation de l'accès à Internet, le MDRGF invite ainsi régulièrement ses membres à entreprendre des « cyberactions », lesquelles sont couplées d'actions plus traditionnelles relevant de l'investissement de l'espace public, telles que la manifestation.

Encadré n° 16 : mobilisation du MDRGF devant le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD), document numérisé à partir d'une reproduction, *Lettre d'information*, n° 7, 2007.



⁹⁷ NEVEU Erik, *ibid.*, p. 167 et suivantes.

Encadré n° 17 : appel à cyberaction pour le 20^e anniversaire de l'accident industriel chimique du Bhopal survenu en 1984, document numérisé à partir d'une reproduction de la lettre d'information du MDRGF, *MDRGF Infos*, n° 5, 2005.

*d'Information du Mouvement
pour les Droits et le Respect des
Généralions Futures*
N° 5 – Janv. - Mars 2005

et autres substances chimiques
cancérogènes, car les nappes phréatiques ont
été contaminées.

La compagnie chimique DOW, qui a fusionné
avec *Union Carbide* en février 2001, refuse
de reconnaître ses responsabilités dans ce
désastre.

Accusé d'homicide, le PDG de *Union Carbide*
fuit la Cour de Justice Indienne. Le seul
message laissé par l'histoire judiciaire de la
tragédie de Bhopal est que les compagnies
peuvent continuer leurs crimes contre
l'humanité et s'enfuir indemnes. Il est grand
temps qu'elles aient un message différent.
Demandons aux industriels de prendre leurs
responsabilités !

François VEILLERETTE

Pour agir : cyber action pour que Dow chemicals
prennent ses responsabilités :
<http://www.cyberacteurs.org/> (le texte de cet
édito est inspiré de celui de ce site)

Pour s'informer : <http://www.bhopal.org/> (en
anglais) ou le livre de référence en français sur ce
sujet : « Il était minuit cinq à Bhopal », D Lapierre
et J Moro, Robert Laffont, Paris, 2001.

Postuler l'idée d'une imbrication des répertoires d'action nous invite à préciser notre propos, en nous appuyant notamment sur les travaux de Charles Tilly et d'Erik Neveu consacrés à la sociologie des mouvements sociaux. L'apport⁹⁸ de Charles Tilly nous permet de resituer les actions du MDRGF dans un répertoire d'action national-autonome⁹⁹. En effet, ses formes de protestations devenues nationales s'inscrivent dans un rapport autonome vis-à-vis des autorités politiques, en même temps qu'elles sont plus intellectualisées. L'investissement de la place publique par les militants du MDRGF en 2007 s'inscrit ainsi dans ce type de mobilisations et participe de la structuration idéologique des formes de revendication ; en même temps qu'elle porte aussi un objectif de visibilité, notamment médiatique. Cet exemple nous permet aussi de mettre à jour les contraintes stratégiques qui s'opèrent au sein des organisations, en interrogeant leur dotation en ressources¹⁰⁰. En l'occurrence, cette période correspond également à l'investissement, au sein du MDRGF, d'acteurs dotés en capital symbolique qui vont contribuer à professionnaliser les actions de l'association :

⁹⁸ En dépit des critiques formulées notamment par la publication d'autres travaux invitant à considérer l'action des ONG dans des mobilisations de type transnationales-solidaires comme l'y invite Erik Neveu, nous pensons que les apports de Tilly sont plus pertinents pour l'analyse des actions collectives du MDRGF.

⁹⁹ TILLY Charles, *La France contestée. De 1600 à nos jours*, Fayard, collection « L'espace du politique », Paris, 1986, 622 p.

¹⁰⁰ OFFERLÉ Michel, « Chapitre 2. Descendre dans la rue : de la "journée" à la "manif", in FAVRE Pierre (dir.), *La Manifestation*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1990, p. 117.

« [...] Et lui Michel D., c'était un spécialiste de la communication, il a eu une boîte de com', il a fait plein de fric avec ça d'ailleurs, il était très doué. [...]. Et donc ça je te dis ça, c'était aux alentours... Justement entre 2006 et 2011. Ça nous a vraiment aidés à faire exploser l'association, à la faire monter en puissance, ce qui nous a donnés des clefs : comment on communique en direction des médias, les erreurs à pas faire, l'importance du support, l'importance... [...]. Il nous a créé plein de petits trucs, il nous a vraiment beaucoup beaucoup aidés et il nous a vraiment faits grandir à ce moment-là. Avec lui on a fait des actions un peu coup-de-poing au Salon de l'agriculture, on a d'ailleurs avec lui emmené les agriculteurs manifester au Salon de l'agriculture donc il avait fait tout un code vestimentaire, il a fait des super belles photos. [...]. On a pourchassé des hélicoptères qui pulvérisaient... Et tout ça, ça alimentait la forme des messages qu'on faisait passer quoi¹⁰¹. »

La production d'un événement : les agriculteurs « victimes des pesticides » au Salon de l'agriculture

Avant d'analyser cette manifestation comme une action collective stratégique pour l'association, il convient de resituer l'événement dans sa genèse historique en se penchant plus précisément sur la genèse de la « campagne victimes des pesticides » créée en 2011 par Générations futures. Comme le souligne la personne responsable de cette campagne, la polysémie du terme « victime » pose la question des publics concernés par cette campagne. Deux acceptions¹⁰² du nom peuvent être retenues : au sens premier, une victime (du latin *victima* : « animal à sacrifier ») est une « personne tuée ou blessée dans une guerre, une catastrophe, un accident, lors d'une épidémie, etc. » ; au deuxième sens, elle est une « personne ou groupe qui subit un préjudice par la faute de quelqu'un ou par sa propre faute ». Or, si l'action de l'association est aujourd'hui déployée en direction des « riverains », il s'est d'abord focalisé sur les professionnels « victimes des pesticides » ; tant à partir de leur dimension personnelle que collective.

« La première des étapes fut de rendre les victimes visibles et de les faire se confronter aussi, parce que c'est un mot un peu fourre-tout dans ce cadre-là une victime parce qu'un professionnel victime et un riverain victime, ils ont pas les mêmes... ils viennent des mêmes milieux déjà et souvent ils sont rentrés en confrontation à un moment donné donc... pour nous c'était déjà important de montrer que tout le monde était victime. Donc c'était déjà l'objectif de la campagne de départ.¹⁰³ »

En 2010, les responsables du MDRGF organisent ainsi une première rencontre entre plusieurs agriculteurs de régions différentes partageant un statut commun : celui de victime des pesticides. Dès lors, nous observons à nouveau le rôle d'entrepreneur de morale joué tant dans l'agrégation d'acteurs jusqu'alors relativement isolés que dans la requalification

¹⁰¹ Entretien responsable de Générations futures, 12 avril 2018.

¹⁰² À partir du dictionnaire Antidote © 2016.

¹⁰³ Idem.

du simple statut de victime à celui de cause, motivée par la défense d'intérêts communs¹⁰⁴. Dans le même temps, il importe de souligner les acteurs présents lors de cette journée qui concourent à cette requalification. En effet, plusieurs journalistes assistent à la réunion, dont la journaliste d'investigation Marie-Monique Robin, alors en préparation de son livre et film *Notre poison quotidien* dénonçant la dépendance de l'agriculture vis-à-vis de l'industrie chimique. En outre, plusieurs avocats participent également à la réunion, dont l'un des conseillers juridiques de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), François Lafforgue¹⁰⁵. Le rôle d'« entremetteur » du MDRGF se traduit ainsi par la mise à disposition de ressources matérielles et symboliques¹⁰⁶, relevant notamment de compétences professionnelles à forte valeur ajoutée.

Mais, si Générations futures investit la question des victimes des pesticides — et particulièrement des agriculteurs —, c'est aussi pour faire progresser sa propre cause, en justifiant notamment le bien-fondé de son action ainsi qu'en étoffant son répertoire de publicisation :

« CV : On l'avait bien identifié, c'était l'objet de l'association : dénoncer les impacts, promouvoir les alternatives et donc pour chacun de ses axes, il fallait donner des campagnes et des choses un peu concrètes aux gens. Et moi la question des victimes... Je me rappelle très bien du jour où cette campagne est née officiellement, j'étais en voiture avec Christian et je lui ai dit : "Il faut qu'on fasse un truc sur la question des victimes parce que c'est ça qui nous permettra vraiment de rendre visible cette question, aujourd'hui on nous dit que ça n'existe pas." Et du coup... Promouvoir les alternatives, on avait l'objet : c'était la Semaine [pour les alternatives aux pesticides], on avait l'outil. Dénoncer les impacts, il nous fallait créer l'outil.

YG : C'est impact... des pesticides ?

CV : Oui oui pardon, dénoncer les impacts des pesticides. Et donc il a fallu créer cet outil et cet outil, ça a été la campagne "Victimes", en commençant par le bout des professionnels parce qu'on trouvait que c'était stratégiquement plus intéressant parce que c'était plus facile à identifier, parce qu'on pensait aussi que ça nous permettrait de faire basculer le système. C'est-à-dire que si les professionnels eux-mêmes s'interrogent sur les produits qu'ils manipulent, ça va nous aider dans nos demandes d'alternatives, etc. » (Entretien responsable de Générations futures)

Tout particulièrement, l'investissement de cette problématique permet à l'association de mieux diffuser les cadres interprétatifs de son action, en fédérant des acteurs qui ont longtemps appartenu à des structures syndicales défendant des intérêts contradictoires. En l'occurrence, Bruno Jobert a particulièrement montré le rôle moteur de la FNSEA dans la promotion d'un référentiel agricole tourné vers la chimie de synthèse qui a largement

¹⁰⁴ MARX Karl, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, Flammarion, Paris, 2007 [1852], 216 p.

¹⁰⁵ ROBIN Marie-Monique, *ibid.*, p. 18.

¹⁰⁶ JOUZEL Jean-Noël, PRETE Giovanni, « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Émergence et évolution d'une coalition improbable » [en ligne], *Politix*, 2015/3, n° 111, pp. 175-196. URL : <<https://bit.ly/2MnyI7M>>, consultée pour la dernière fois le 16 juillet 2018.

contribué à orienter la politique menée par le ministère de l'Agriculture en France dans les années quatre-vingt. Symboliquement, les responsables du MDRGF, dont les actions s'inscrivent déjà dans la remise en cause de ce modèle, renforcent sa critique en soumettant leur propre référentiel qu'est celui de la santé environnementale. Une manifestation est particulièrement significative de cette logique : le Salon international de l'agriculture de 2012.

Entre 2010 et 2012 survient la création de l'association Phyto-victimes présidée par Paul François, alors en procès contre la multinationale Monsanto¹⁰⁷. Cette association a largement été impulsée par Générations futures qui en a imprégné les orientations¹⁰⁸ et qui organise la première manifestation des agriculteurs « victimes des pesticides ». Les codes de cette journée nous invitent à l'appréhender sous l'angle de la « manifestation de papier¹⁰⁹ » à la manière dont le fait Patrick Champagne pour désigner ces formes de mobilisations codifiées par leurs organisateurs dans leur but de leur assurer une médiatisation favorable dans la presse et plus spécifiquement les journaux télévisés. Se pencher dans les archives de cette manifestation, notamment le dossier de presse, ainsi que les photographies de l'événement, permet d'étayer cette hypothèse.

Encadré n° 18 : t-shirt porté par les militants de Phyto-victimes au Salon international de l'agriculture, 27 février 2012.



© Olivier Picard.

¹⁰⁷ En septembre 2015, Paul François gagnera le procès en cour d'appel devant le tribunal de grande instance de Lyon. Annulée dans le courant de l'été 2017, la décision est finalement reportée à 2019.

¹⁰⁸ JOUZEL Jean-Noël, PRETE Giovanni, *ibid.*, p. 187.

¹⁰⁹ CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique » [en ligne], in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n°52-53 « Le travail politique », 1984, pp. 19-41. URL : <<https://bit.ly/2MuqM18>>, consultée pour la dernière fois le 19 août 2018.

Encadré n° 19 : journalistes filmant l'intervention des militants devant le stand de l'Union des industries de la protection des plantes (IUPP) regroupant les fabricants de pesticides français, 27 février 2012.



© Olivier Picard.

Encadré n° 20 : extrait de la fiche de consignes de l'action accompagnant le dossier de presse.

Petit Rappel

Prévention

- Gardez votre sang froid
- Ne pas répondre aux provocations
- Ne pas parler d'un sujet sans avoir de preuves de ce que l'on avance
- Parlez avec vos propres mots
- Prendre garde à qui vous pose des questions, parfois des personnes malveillantes se cachent derrière de fausses associations ou autres structures.

Questions récurrentes

- Vous êtes victimes des pesticides pourquoi vous n'êtes pas bio aujourd'hui ?
 - ne pas dire que ce n'est pas possible
 - nous ne sommes pas là pour parler du bio mais pour un autre sujet les malades des produits phytosanitaires.
 - cela ne réglerait pas le problème de ceux qui sont déjà malades
- Pourquoi ce silence des agriculteurs malades ?
 - Inspirez-vous du dossier de presse

Ainsi, bien qu'officiellement imputée à un acteur nouveau dans le champ associatif à l'époque, Phyto-victimes, la mobilisation au Salon de l'agriculture reste largement accompagnée par les responsables de Générations futures. Les membres de Phyto-victimes formulent ainsi des revendications analogues à au moins un champ d'action investi spécifiquement par Générations futures, celui des alternatives aux pesticides, qui occupe depuis sa création une part importante dans sa communication structurelle. Ces éléments nous renseignent ainsi sur les répertoires de publicisation de la problématique des pesticides, en même temps qu'ils révèlent la difficile mobilisation autour de l'enjeu singulier des perturbateurs endocriniens. Dit autrement, bien que ce dernier figure dans la communication de l'association, notamment par la publication d'enquêtes, etc., il reste largement tributaire du problème des pesticides. Ce constat demeure d'actualité : à l'aune de l'organisation d'un prochain colloque à l'Assemblée nationale piloté par une entreprise fabricante de produits français et biologiques sur la thématique « Santé environnement », l'agriculteur Paul François président de Phyto-victimes y est invité pour « incarner un peu le truc¹¹⁰ ».

Cette manifestation est révélatrice des contraintes de publicisation qui pèsent sur le problème des perturbateurs endocriniens, dont nous verrons par la suite qu'il n'acquiert une autonomie que toute relative dans l'espace public. Pourtant, Générations futures ne renonce pas à l'investissement du problème en remobilisant les agriculteurs victimes lorsqu'il s'agit de l'« incarner » publiquement, quitte à entretenir une forme de confusion entre deux problèmes qui se recoupent, mais qui ne sont pourtant pas synonymes. À l'issue de la réunion précédemment citée, nous posions ainsi la question aux responsables de Générations futures si l'association Phyto-victimes comptait *réellement* en son sein des individus dont les symptômes pouvaient être directement rattachés aux perturbateurs endocriniens ; ce à quoi ces derniers répondaient par la positive, affirmant que « *pesticides-PE, c'est un peu les mêmes problèmes* » et « *qu'il y en a beaucoup qui ont des problèmes d'infertilité¹¹¹* ». Ces déclarations accentuent davantage les limites de la publicisation du problème des perturbateurs endocriniens quand celui-ci est associé aux pesticides. Elle nous invite en outre à nous pencher sur l'investissement d'autres formes de mobilisations par l'association devenues supports privilégiés de ses moyens de publicisation.

¹¹⁰ Réunion interne avec les responsables de Générations futures, 20 août 2018, carnet d'observations.

¹¹¹ Idem.

« La révolution ne sera pas twittée »

Dans un article paru le 4 octobre 2010 dans le *New Yorker*, le journaliste et essayiste Malcom Gladwell indiquait que la « révolution ne serait pas twittée¹¹² ». Fournissant une lecture critique du militantisme à l'ère des réseaux sociaux, l'article interroge le rôle de ces nouveaux espaces dans les mouvements sociaux survenus en Tunisie à la fin des années 2000. Si l'auteur reconnaît le potentiel de mobilisation conféré par des réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, il en dresse néanmoins une vive critique, pointant notamment leur fonctionnement décloisonné, empêchant la prise de décision et le passage à l'action ; à l'inverse des mouvements sociaux « traditionnels » dont la hiérarchie garantit, entre autres, l'efficacité de mobilisation. À l'heure où ce que l'on dénomme le « web » couvre de plus en plus d'activités et de secteurs, tant du domaine économique, politique et associatif, il nous semblait intéressant d'étudier l'investissement de cet espace comme un mode privilégié d'expression, mais aussi et surtout de mobilisation.

Nous postulons notamment que ce type d'espace relève de deux logiques contradictoires dans la publicisation du problème des perturbateurs endocriniens. Si d'une part, Twitter constitue une ressource pour des organisations de taille réduite comme dans le cas de Générations futures, en lui permettant d'atteindre ses cibles (décideurs et grand public) ; il traduit d'autre part les difficultés d'appropriation de cet outil par une large frange de la population. Tout s'opère en réalité comme si ce réseau social n'était qu'un moyen supplémentaire d'accès aux autres médias traditionnels dominants que constituent la presse et la télévision :

« Twitter c'est un outil très intéressant pour cibler les décideurs aussi. Parfois on a pu par exemple faire des tweets spécifiques en ciblant des politiques ou des journalistes en disant : "Est-ce que vous avez vu sortir cette information ?" et derrière ça peut faire l'objet en effet d'une reprise ou par exemple d'une participation à une conférence de presse ou on a parfois fait ça en alertant les journalistes en direct qui derrière nous appelaient. [...]. Alors c'est vrai que ça exclut de cette interpellation toutes les personnes qui ont pas Twitter, c'est quand même un nombre de personnes important¹¹³. »

Dès lors, si les répertoires d'action du MDRGF étaient plutôt hybrides depuis sa genèse jusqu'à la fin des années 2000, ses mobilisations ont plutôt évolué vers des formes d'action plus discrètes, ciblées et relativement confinées telles que le lobbying ou les modes

¹¹² GLADWELL Malcolm, « Small Change. Why the revolution will not be tweeted » [en ligne], *The New Yorker*, publié le 4 octobre 2010. URL : <<https://bit.ly/2z88BpT>>, consultée pour la dernière fois le 21 août 2018.

¹¹³ Entretien responsable de Générations futures, 12 avril 2018.

d'action juridique en privilégiant des outils conventionnels plutôt que ceux relevant de la désobéissance civile :

« L'idée qu'on a dans toutes les campagnes d'ailleurs qu'on mène, c'est d'essayer de... de mettre, d'utiliser du moins des outils légaux qui nous permettent d'atteindre les objectifs fixés par la campagne [...]. C'est aussi créer des outils. [...]. Et des actions juridiques. Quand on constate qu'il y a, selon nous, un non-respect de la législation, on attaque sur ces questions-là. Voilà. Donc du plaidoyer, du juridique, du médiatique... conseil... je pense que... et puis outils d'information et de sensibilisation je pense, c'est à peu près tout¹¹⁴. »

Au-delà, cette reconfiguration des répertoires d'action témoigne des difficultés de la publicisation d'un sujet tel que les perturbateurs endocriniens qui demeure très largement sous dépendance, à travers le manque d'autonomie du problème vis-à-vis d'autres sujets tels que les pesticides, au sein même de l'association qui a le plus investi cette problématique. Nous verrons à présent que cette dépendance transparaît également dans le traitement qu'en font les journalistes.

¹¹⁴ Idem.

Chapitre 6

Les perturbateurs endocriniens, un problème sous dépendance

« Et alors du coup vous avez d’abord démarché des journalistes santé ou... d’abord... fin les thèmes que vous avez... comment vous avez fait ? Parce que ça m’intéresse de savoir comment vous avez fait pour réunir votre panel de journalistes ayant travaillé sur la question. Bon, à mon avis vous devez pas en avoir non plus 200 000...¹¹⁵ »

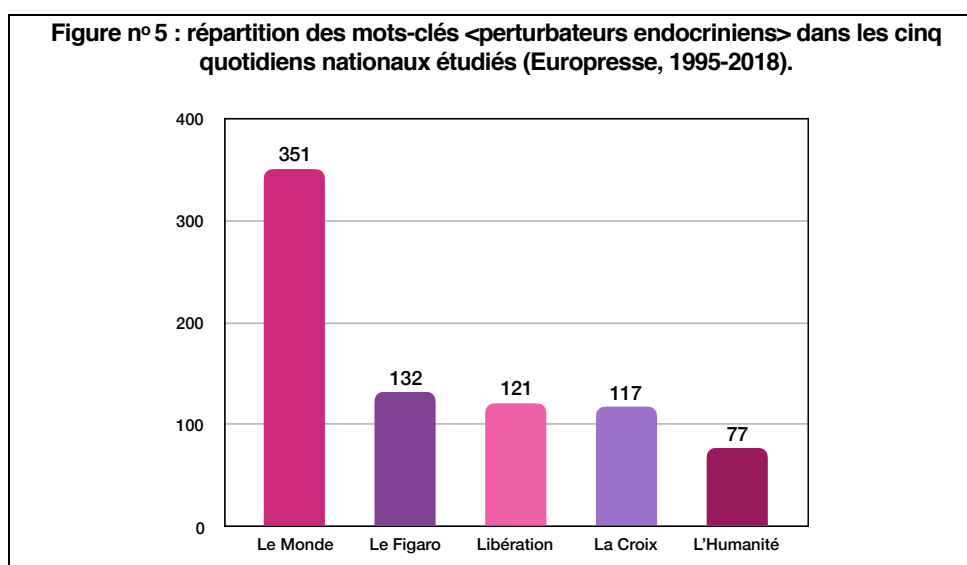
Au cours de nos développements précédents, nous avons tenté de mettre en évidence les ressorts de la publicisation du problème des perturbateurs endocriniens, notamment à partir des répertoires d’action de Générations futures qui constituent autant de répertoires de publicisation. En dépit de l’évolution de sa stratégie de mobilisation depuis des répertoires d’action relativement bruyants (manifestations, actions spectaculaires dans des lieux symboliques), vers des répertoires d’action plus discrets (actions en justice, lobbying) ; l’association s’appuie fortement sur les médias d’information traditionnels qui demeurent les relais principaux de ses actions. Pour autant, lorsqu’elle y parvient, l’illustration du problème des perturbateurs endocriniens demeure étroitement liée au problème des pesticides. Ceci nous amène à questionner l’autonomie du problème des perturbateurs endocriniens du point de vue de son traitement par les journalistes. Alors, le problème des perturbateurs endocriniens a-t-il acquis une autonomie ou bien n’existe-t-il que relativement à d’autres problématiques ? Comment est-il traité dans la presse quotidienne nationale ?

Plusieurs indicateurs nous renseignent sur ces interrogations : l’observation de la « répartition » des perturbateurs endocriniens au sein des cinq quotidiens nationaux de presse générale et politique étudiés, les rubriques au sein desquelles le problème s’inscrit ou encore la part d’articles titrés avec l’expression « perturbateurs endocriniens ». Ces indicateurs sont autant de marqueurs des contraintes du champ journalistique les plus visibles dans les logiques de production et de diffusion du problème des perturbateurs endocriniens. Bien que nous considérons les prochains développements avec prudence, ils permettent toutefois de dégager certaines tendances et de comprendre le traitement de cette problématique à partir des acteurs concernés.

¹¹⁵ Entretien journaliste « Société » au journal hebdomadaire *Politis*, 17 juillet 2018.

Le traitement des perturbateurs endocriniens : l'impossible « rubricage »

Les figures qui suivront visent à préciser le traitement de la problématique des perturbateurs endocriniens dans la presse quotidienne nationale à partir des rubriques dans lesquelles s'insèrent les articles. Le traitement de la problématique durant la présidentielle est remarquable : comme nous l'avons évoqué dans la première partie de ce travail, le nombre d'occurrences de l'expression « perturbateurs endocriniens » dans le corpus atteint son record en 2017. Sur la période considérée (préciser), le problème des perturbateurs endocriniens a figuré dans une trentaine de rubriques différentes. Si certaines peuvent être apparentées et regroupées, il n'en demeure pas moins qu'il semble difficile d'associer le problème à une rubrique précise. Rares sont les unes qui traitent des perturbateurs endocriniens, seul le journal *Le Monde*, qui domine largement le traitement de la problématique, a fait ce choix.



Plus particulièrement, la rubrique « Planète » traite des perturbateurs endocriniens. Bien que *L'Humanité* ait une rubrique du même nom, sa part reste nettement inférieure comparée à celle du *Monde*. Cette diversité de rubriques au sein desquelles s'inscrivent les articles traitant des perturbateurs endocriniens trahit la difficulté pour les journalistes à rattacher le sujet à une catégorie prédéfinie de la réalité sociale, comme relevant par exemple d'un problème de « santé publique ». La plupart d'entre eux reconnaissent ne pas être « spécialistes » du sujet, ou bien le traiter alors qu'ils ne relèvent pas de leur rubrique à proprement parler.

« Sur les pesticides ou les perturbateurs endocriniens [...] on y travaille tous ensemble si on est là tous ensemble. [...] sur cette thématique-là c'est environnement, agriculture et santé¹¹⁶. »

« On co-traite la question. [...]. Nos bureaux sont... fin on est face à face si vous voulez, donc on travaille ensemble tout le temps et c'est des sujets qui sont évidemment à cheval sur plusieurs rubriques. [...]. Moi je m'occupe de la rubrique "Société" donc vous voyez "Société" c'est un peu tout et n'importe quoi parce que c'est le logement, la santé, c'est l'éducation, c'est l'immigration. Donc forcément, je vais avoir tendance à chevaucher les trucs, donc nous on va pas être très cloisonnés, donc quand c'est santé environnementale, c'est santé environnementale et ça pose pas tellement de questions ou de problèmes quoi, c'est un peu évident¹¹⁷. »

Cette hybridation des rubriques au sein desquelles le problème des perturbateurs endocriniens est traité trahit la faiblesse de la diffusion du référentiel hybride de la santé environnementale largement promu par les entrepreneurs de cause associatifs, comme nous avons pu l'aborder au cours des chapitres précédents. Ainsi, malgré des restructurations internes et bien que certains journalistes emploient de manière quasi naturelle le syntagme « santé environnementale » pour qualifier des problèmes tels que celui des perturbateurs endocriniens, il n'en demeure pas moins que les rubriques des différents journaux paraissent relativement hermétiques ou du moins ne laissent que peu de place à l'instauration de cette dénomination.

La rubrique « Planète » que l'on retrouve notamment dans *L'Humanité* et *Le Monde* et dont on pourrait croire qu'elle fait des perturbateurs endocriniens un sujet en tant que tel ne fait pas exception à ce constat. Loin d'être un tout homogène, la rubrique « Planète » du *Monde* compte une dizaine de journalistes qui appartiennent à autant de sous-rubriques : pollution, biodiversité, etc., au sein d'une même rédaction. Ces sous-rubriques constituent autant de sous-champs et de microcosmes qui sont des espaces où se livre une concurrence interne pour le traitement d'un sujet relevant potentiellement de plusieurs catégories.

« Contrairement à d'autres services du journal où des journaux en général, c'est assez difficile de se rubriquer précisément sur ces questions parce que tout se chevauche quoi. Et c'est très difficile d'avoir un rubricard "Biodiversité" qui ferait que la biodiversité [...]. Et souvent quand y a un sujet qui est un peu scientifique et qui parle de biodiversité ou d'autre chose, ben c'est plutôt le gars qui s'occupe un peu de la science qui le fait, même s'il marche un peu sur les platebandes des collègues¹¹⁸. »

Nous voulons avant tout insister sur la domination de cette rubrique par un journaliste en particulier qui s'est nettement imposé comme le « référent » sur le « dossier des perturbateurs endocriniens » auprès de ses pairs¹¹⁹. Les éléments de trajectoire socioprofessionnelle, très

¹¹⁶ Entretien journaliste « Environnement » au quotidien régional *Ouest-France*, 19 juillet 2018.

¹¹⁷ Entretien journaliste « Société » au journal hebdomadaire *Politis*, 17 juillet 2018.

¹¹⁸ Entretien journaliste « Planète » au journal *Le Monde*, 7 août 2018.

¹¹⁹ D'après les termes utilisés par les collègues de ce journaliste travaillant au sein de la même rubrique, en réponse à nos demandes d'entretien adressées par courriel.

prégnants dans les stratégies de présentation de soi de ce journaliste, s'imbriquent dans des logiques plus larges de restructuration du journal. Qui elles-mêmes font partie intégrante des contraintes économiques les plus visibles du champ journalistique qui se sont opérées à la fin des années quatre-vingt. En dépit d'une formation scientifique physicienne, Nicolas F. a d'abord traité de sujets technologiques pour le *Monde interactif* (supplément du *Monde*) avant d'être « repris dans le quotidien au service “Science” (...) séparé des autres rubriques et qui traitait de science fondamentale ». C'est surtout la deuxième restructuration qui a fait coexister la science et l'environnement au sein d'une seule et même rubrique.

« Au milieu des années 2000, je dirais 2006-2007, y a eu un changement assez profond dans le chemin de fer du journal, y a eu l'introduction d'une page qui s'appelait “Environnement et science” et dont l'objet était de fusionner la science et l'environnement, qui était une première étape en fait vers un changement dans la manière dont on parle de science dans ce journal, c'est-à-dire en le mettant de manière structurelle avec une autre thématique qui est pas toujours scientifique, qui est l'environnement. [...]. Et ce changement-là a fait émerger toute une nouvelle panoplie de sujets [...] qui parlaient de l'impact des activités humaines sur à la fois l'environnement, mais aussi la santé publique. [...]. Donc ça, ça a été un changement assez radical qui a été amplifié quelques années plus tard avec la création de la page “Planète” qui était un petit peu la continuité de ces pages “Environnement et science”. [...]. Toutes ces histoires, qui commençaient à l'époque à prendre — je sais pas si tu te souviens, mais y a eu toute l'histoire du SRAS¹²⁰ par exemple qui a aussi beaucoup marqué les esprits, la vache folle, tous ces grands scandales, ces grandes histoires ont contribué à réformer un peu le chemin de fer du journal et à changer un peu la culture des journalistes qui traitent de science. [...] On a bénéficié d'un environnement où il était assez... en tout cas moins difficile qu'ailleurs d'imposer ou de faire émerger de nouvelles thématiques et puis de changer un peu la culture du journal ¹²¹. »

Ces données relatives à la genèse de la rubrique « Planète » du *Monde* resituent de manière très explicite l'héritage scientifique de celle-ci, porté aujourd'hui par un journaliste en particulier. La spécialisation de ce journaliste a accompagné la structuration de cette rubrique et réciproquement. Dès lors, ce ton se reflète dans le traitement du sujet des perturbateurs endocriniens qui demeure très nettement marqué par la trajectoire socioprofessionnelle des journalistes de cette rubrique et l'histoire de cette rubrique. En même temps que les articles traitant des perturbateurs endocriniens relaient la position et les travaux des entrepreneurs de cause associatifs dont Générations futures, les journalistes restituent bien souvent des études scientifiques en donnant la parole aux chercheurs spécialistes des perturbateurs endocriniens. De fait, ces publications internationales permettent à la rubrique d'adopter une position plus critique vis-à-vis de la position des agences d'évaluation et de réglementation françaises.

¹²⁰ Le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) est une épidémie survenue au début des années 2000 dont les symptômes se manifestaient par une très forte fièvre ainsi que des troubles respiratoires.

¹²¹ Entretien journaliste « Planète » au journal *Le Monde*, 7 août 2018.

Dans le même temps, ces restructurations s'opèrent dans la continuité de la montée en puissance des questions écologiques, s'accompagnant notamment de la naissance de l'écologie politique à partir des années soixante-dix. Or, l'affaire dite du « sang contaminé » a révélé le positionnement d'un quotidien prestigieux comme *Le Monde* et sa réticence à appréhender le sujet sous le registre du scandale vis-à-vis d'autres organes ayant largement concouru à la publicisation de ce fait sous cet angle, notamment la presse magazine¹²². Si l'on rattache cette analyse aux perturbateurs endocriniens, tout se passe comme si le journal se refusait à utiliser le terme de « scandale » pour caractériser le problème, privilégiant des titres au format et au contenu plus sérieux. Le recours à l'expression dans les titres est assez rare pour être repéré comme relevant de l'exception : à cinq reprises seulement dans le journal *Le Monde* au sein de notre corpus et sur la période étudiée, c'est-à-dire entre 1995 et 2018. Sur ces cinq titres construits avec le terme « scandale », trois relèvent de la rubrique « Planète », un du supplément *Le Monde Télévision* pour annoncer la sortie du documentaire de Stéphane Horel que nous aborderons ultérieurement et enfin, un employé par le journaliste Fabrice Nicolino dans la rubrique « Débats ». Un exemple est donné par la page de « une » du *Monde Week-End*, paru le samedi 29 octobre 2011, « Bisphénol A, un scandale mondial accompagnée d'un éditorial, « La santé publique au risque de l'agnotologie ». De fait, l'éditorial a comme pour effet d'atténuer, de justifier et d'étayer la caractérisation « scandaleuse » d'un perturbateur endocrinien particulièrement identifié qu'est le bisphénol A. Le choix d'un format long (1 762 mots) sur le mode de l'enquête permet quant à lui de remobiliser une grande partie de la littérature scientifique et de dresser l'historique des connaissances sur le sujet. Ainsi, ce n'est pas tant le bisphénol A qui est « scandaleux », mais l'écart entre la disponibilité de ces connaissances scientifiques (depuis le milieu des années quatre-vingt-dix) et la prise en compte de celles-ci par les agences de réglementation sanitaires servant de base même à la décision politique (l'Anses ne révisa sa position en faveur de l'interdiction qu'en 2011, au vu des dangers avérés de la substance). En dépit de la gravité présumée des faits, la structuration de l'article est telle que l'émotion traditionnellement suscitée par le registre du scandale tend à s'effacer au profit de la rationalité des chiffres et des acteurs scientifiques mis au premier plan. Du reste, la légitimité de la rubrique, nous l'avons vu, très largement dominée par le ton sérieux du discours scientifique, contribue au confinement du « scandale » en des termes relativement

¹²² CHAMPAGNE Patrick, MARCHETTI Dominique, « L'information médicale sous contrainte. À propos du «scandale du sang contaminé» » [en ligne], *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n°101-102, 1994/3, pp. 40-62. URL : <<https://bit.ly/2PB3mbW>>, consultée pour la dernière fois le 18 août 2018.

raisonnables. Ce choix transparait explicitement dans les stratégies de présentation de soi¹²³ du journaliste auteur de l'article, qui remobilise les matériaux d'une enquête parue en 2013 :

« **YG** : Donc tu te considères comme un journaliste scientifique ?

NF : Ah oui oui, oui ma culture à moi c'est le journalisme scientifique. Même si je ne fais pas que du journalisme scientifique, je fais pas que des publis, des études, etc., mais c'est ce qui me nourrit quoi, moi je suis beaucoup moins intéressé par des sujets par exemple de riverains qui se plaignent par exemple de nuisances... Moi je préfère lire des papiers scientifiques et interroger des chercheurs quoi, c'est plutôt ce que je fais quoi¹²⁴. »

Par ailleurs, il n'est pas rare de trouver, au sein de cette rubrique, des articles coécrits avec la journaliste indépendante et documentariste Stéphane Horel ; auteure de plusieurs ouvrages sur les perturbateurs endocriniens. Il serait exagéré d'affirmer que le traitement du problème des perturbateurs endocriniens dans la presse quotidienne nationale est le seul fait de ces deux journalistes spécialisés ou que ces derniers, en vertu de la position que leur confère le quotidien dit « de référence » auquel ils appartiennent, en conditionnent le traitement médiatique et, par extension, la carrière publique. Néanmoins, leur rôle est symboliquement important et révèle que le problème des perturbateurs endocriniens tend à se construire comme une affaire de spécialistes, souvent très au fait du sujet ou de l'un de ses aspects. Ils « *connaissent l'état de la science*¹²⁵ », ce qui leur permet par ailleurs d'affirmer souvent qu'il « *n'y a plus de doute au sein de la communauté scientifique*¹²⁶ » :

« **YG** : Et du coup quand vous dites que vous connaissiez l'état de la science, c'est parce que vous vous êtes documentée en parallèle sur le sujet ou... ?

CH : Non c'est parce que j'avais travaillé dessus avant, c'est-à-dire que j'ai fait un livre sur les polluants chimiques dont les perturbateurs endocriniens en 2006-2007, je sais plus quand il est sorti, donc je connaissais le sujet, fin j'avais dévoré la littérature scientifique et l'état de la science avant quoi et après j'avais fait un film en 2010 et du coup je connaissais les scientifiques les plus à la pointe sur ces questions, on était restés en contact [...]. Sur ces questions-là c'est toujours l'écueil pour suivre et comprendre ce qui se passe, surtout quand on est pas scientifique et qu'on maîtrise pas le dossier, c'est de comprendre que comme le diable se loge dans les détails – l'expression est vraiment très utile dans ces scénarios-là parce que l'influence se fait sur la science et sur la manipulation de la science, donc si on ne connaît pas l'état de la science du dossier, on peut pas comprendre la manipulation des données scientifiques quoi. » (Entretien journaliste indépendante, pigiste au journal *Le Monde*)

Le traitement journalistique du sujet des perturbateurs endocriniens reste souvent le fait d'individus fortement dotés en capital culturel, social et dans une moindre mesure, économique. Qu'il s'agisse de leurs ouvrages ou de leurs documentaires, leurs investigations sur ce sujet précis ou des sujets connexes (les polluants chimiques, la manipulation de la

¹²³ GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome 1 : *La présentation de soi*, Les éditions de minuit, collection « Le sens commun », Paris, 1973 [1959], 256 p.

¹²⁴ Entretien journaliste « Planète » au journal *Le Monde*, 7 août 2018.

¹²⁵ Entretien journaliste indépendante, pigiste au journal *Le Monde*, 18 mai 2018.

¹²⁶ Entretien journaliste « Planète » au journal *Le Monde*, 7 août 2018.

science...) représentent un matériau intellectuel facilement valorisable dans les articles qu'ils publient. Au-delà, ce travail de terrain qui s'étend généralement sur plusieurs mois voire plusieurs années, est nourri par une pluralité d'acteurs (scientifiques, représentants d'ONG, représentants industriels, députés...) appartenant à plusieurs espaces sociaux qui s'imbriquent et s'enrichissent mutuellement. De la même manière, il n'est pas rare d'observer ces journalistes intervenir sur leurs travaux ou bien invités pour parler des perturbateurs endocriniens dans les médias, aux côtés d'hommes et de femmes politiques détenant un mandat électoral en cours, comme l'eurodéputée Europe Écologie-les Verts Michèle Rivasi.

Le traitement journalistique du problème des perturbateurs endocriniens est redevable non seulement du jeu des interactions entre les journalistes et leurs sources, mais également de contraintes plus structurelles qui exercent des effets sur le traitement de l'information. Nous verrons que ces contraintes, sur lesquelles tant les journalistes que les militants associatifs ont peu de prise, peuvent selon les cas s'avérer favorables à la publicisation du problème des perturbateurs endocriniens ou, à l'inverse, entraver sa carrière dans les arènes publiques.

Une production d'information prise dans les contraintes du champ journalistique

À partir de nos observations et des données issues des entretiens, nous analyserons quatre types de contraintes identifiées dans le traitement journalistique de la problématique des perturbateurs endocriniens. Précédemment, nous avons déjà repéré une première contrainte qui a trait à la structure interne des rédactions, dont les transformations (renouvellement des équipes éditoriales, redécoupages des services, etc.) ont des effets sur les logiques de traitement de l'information.

Il s'agira de revenir sur quatre contraintes structurelles rattachées :

- aux luttes internes pour l'imposition du traitement de ce sujet au sein d'autres organes de presse que les quotidiens nationaux ;
- à la proximité générée par le sujet ;
- à la dépendance vis-à-vis de l'actualité ;
- à la co-présence et à la comparaison avec d'autres problèmes publics pesant sur son autonomie.

Les perturbateurs endocriniens, objet de luttes internes aux rédactions

Cette première logique s'appuie sur le récit de plusieurs journalistes appartenant à des espaces sociaux relativement disparates. Il semble donc important de souligner sa transversalité qui renvoie à l'« effet de titre¹²⁷ » notamment observé par Patrick Champagne et Dominique Marchetti. En effet, plusieurs journalistes évoquent la difficulté d'appropriation de l'expression « perturbateurs endocriniens » liée à sa difficulté sémantique et la relative technicité qui l'accompagne :

« [...] c'est des trucs super techniques, des trucs un peu réglementaires, un peu chiant à expliquer et à rendre... voilà, même le mot "perturbateur endocrinien" ça tient pas dans un titre, c'est un peu barbare¹²⁸. »

« Moi je pense à ce dossier parce qu'il était assez euh... mémorable dans le sens où c'était la première fois où on mettait "perturbateurs endocriniens" en une. Et... et ça avait été un débat en conférence de rédaction, dans le sens où euh... Chloé et moi défendions qu'il y ait le terme "perturbateurs endocriniens" en une, et en conférence de rédaction on disait : "Mais quoi... ? Mais perturbateurs endocriniens ? Mais personne ne connaît... ça va parler à personne..." etc., etc. Et on avait insisté en disant : "Mais c'est comme ça que ça s'appelle et si on veut que ça rentre dans les consciences, il faut bien qu'on appelle les choses par leur nom et donc oui, il faut qu'il y ait ce mot en une." Et finalement on avait réussi à l'imposer, ça ça avait été une étape. [...] pour nous c'était pas du tout une nouvelle expression, mais pour la mettre en une on s'est demandé si pour le lectorat ça allait pas faire trop¹²⁹. »

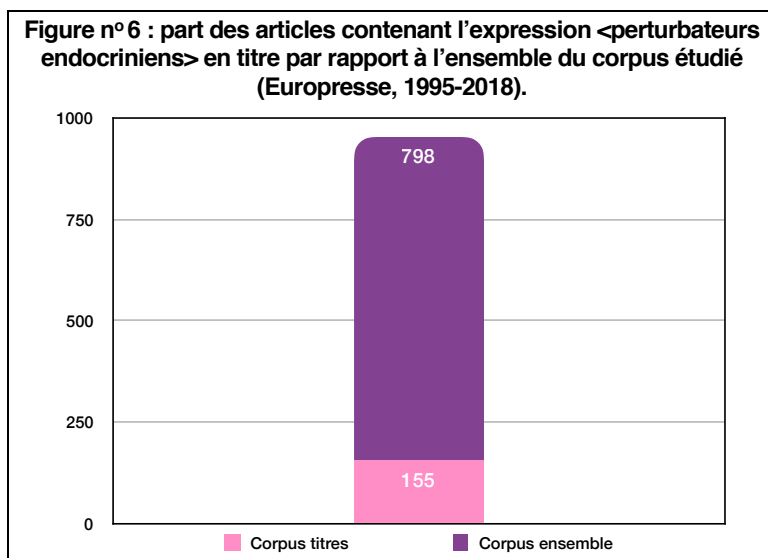
En l'occurrence, nous situons bien que le choix de titrer un article « perturbateurs endocriniens » ne relève pas de l'évidence. Même au sein de journaux tels que *Politis* qui emploie l'expression dès le début des années 2000. Cette difficulté de « titrage » illustrée à l'aide de ces deux exemples nous invite à l'étendre à l'ensemble de la presse quotidienne nationale, au regard de la faible proportion des articles utilisant l'expression dans leur titre.

¹²⁷ CHAMPAGNE Patrick, MARCHETTI Dominique, « L'information médicale sous contrainte. À propos du "scandale du sang contaminé" » [en ligne], *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n°101-102, 1994/3, p. 51. URL : <<https://bit.ly/2PB3mbW>>, consultée pour la dernière fois le 18 août 2018.

¹²⁸ Entretien journaliste indépendante, anciennement journaliste « Santé » au journal en ligne *Pourquoi docteur ?*, 23 juillet 2018.

¹²⁹ Entretien journaliste « Société » au journal hebdomadaire *Politis*, 17 juillet 2018.

Cette première contrainte s’articule à une seconde relative à ce que l’on peut appeler la « loi de proximité ».



Les perturbateurs endocriniens, un problème soumis à la « loi de proximité » ?

Bien que présentée comme une « loi par excellence¹³⁰ », il est préférable de recourir à l’emploi du pluriel pour rendre compte de cette logique. En effet, deux types de proximité sont à l’œuvre au moins dans le traitement des perturbateurs endocriniens. La première, qui accompagne somme toute l’« effet de titre » est celle relative aux attentes présumées du lectorat. Dans le journalisme papier, elle se traduit par des formes dont l’angle privilégie une catégorie particulière de la population, en l’occurrence les publics dits « vulnérables » identifiés comme les femmes enceintes et leurs fœtus. On remarque que ces publics sont également les mêmes mis en avant dans la communication des organisations non gouvernementales. Ces publics correspondent aux effets les plus visibles des perturbateurs endocriniens qui sont mis en évidence dans les publications scientifiques, comme nous l’avons montré dans la première partie de ce travail. Dès lors, c’est souvent cet angle qui domine ou tout du moins le choix des illustrations qui se porte sur ce type de publics :

« Et donc y a un fœtus sur la couv. qui nage dans le bleu et avec marqué “une bombe sanitaire” au-dessus parce qu’évidemment on avait centré ça sur la grossesse, le fœtus et l’exposition des femmes enceintes. » (Entretien journaliste « Société » au journal hebdomadaire *Politis*)

¹³⁰ RESTIER-MELLERAY, Christiane. « Chapitre 13. La proximité dans les médias : retour sur une « loi » », in *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques* [en ligne], Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005. URL : <<https://bit.ly/2P7NeO3>>, consultée pour la dernière fois le 25 août 2018.

En réalité, ce choix n'a rien d'évident, mais résulte bien d'une idée selon laquelle l'information va intéresser ce type de publics, car un certain nombre d'études scientifiques, d'enquêtes, etc., convergent vers ces liens de cause à effet. Cette logique peut s'étendre à l'ensemble des problématiques de santé en général, dont le traitement mise sur l'intérêt présumé du lectorat au regard de son propre état de santé :

« Moi je trouve que ce qui fait bouger les choses à mon sens en fait c'est dénoncer justement les excès environnementaux, quand vous êtes pas très très sensible à la cause environnementale en fait vous vous en foutez un peu, mais quand on vous dit en fait que c'est pas qu'une histoire d'environnement et voilà, que c'est aussi une histoire de santé, là tout d'un coup ça concerne un peu tout le monde et les gens tâtent l'oreille quoi [sic]. [...] Donc je trouvais qu'en fait, le fait de traiter l'environnement pas le biais de la santé donnait... renforçait en fait le message, lui donnait un truc plus universel quoi. » (Entretien journaliste indépendante, ex-journaliste « Santé » au journal en ligne *Pourquoi docteur ?*)

« Moi sur ma problématique c'était effectivement d'alerter sur le fait que ces substances étaient soupçonnées d'avoir des effets sur les fœtus, voilà, qu'il pouvait y avoir un danger pour les femmes enceintes à être exposées à ces substances. [...] Ma problématique elle est pas seulement de poser ça en termes de santé publique, c'est pas mon rôle à moi, mais de... de prévenir les lecteurs qui sont des citoyens qu'effectivement ces substances peuvent représenter un danger pour eux quoi¹³¹. »

À la télévision, cette première forme de proximité s'opère différemment. Là encore, le problème des perturbateurs endocriniens évoqué dans la présentation des titres d'ouverture des journaux télévisés est assez rare pour être remarqué. Il se donne à voir sous la forme de courts reportages, comme ce fut le cas le 16 avril 2012 où les perturbateurs endocriniens sont mis en cause dans la puberté précoce de Charline Morisot (âgée de 7 ans) dans le journal du 20 h sur France 2.

Par ailleurs, nous pouvons noter que la loi de la proximité s'applique aux journalistes eux-mêmes. Cette hypothèse aurait gagné à être vérifiée avec des données plus objectives portant par exemple sur la féminisation du journalisme¹³². De fait, notre corpus ne nous permet pas de dresser de généralité quant à cette proximité induite par le sujet des perturbateurs endocriniens. Toutefois, plusieurs journalistes l'ont évoquée au cours des entretiens :

« **YG** : OK, ben très bien. Une dernière que vous voulez rajouter sur les perturbateurs endocriniens ?

LG : Une dernière chose moi, à ajouter ? Ben espérons que ça bouge vite, espérons que ça bouge vite, espérons que... moi je suis une jeune femme, j'ai vingt-neuf ans euh... j'espère que mes gosses ils seront pas intoxiqués comme j'ai pu l'être dans le fœtus de ma mère en fait, j'imagine que je l'ai été, toutes les femmes des années cinquante qui ont donné naissance à des bébés dans les années quatre-vingt ont donné naissance à des bébés qui été pollués. [...]. Donc j'espère que mes gosses seront moins pollués ouais. » (Entretien journaliste indépendante, ancienne journaliste « Santé » à *Pourquoi docteur ?*)

¹³¹ Entretien journaliste « Santé » au quotidien régional *Le Progrès*, 11 juillet 2018.

¹³² NEVEU Erik, « Chapitre 3. L'espace des journalismes aujourd'hui » in *Sociologie du journalisme*, La Découverte, collection « Repères », Paris, 2009, p. 23.

« [...] je suis en train de repenser à ça moi sur la prise de conscience c'est... c'était un peu lié à la naissance de ma première fille hein, donc je pense qu'il y a des choses qui sensibilisent aussi. » (Entretien journaliste « Environnement » à *Ouest-France*)

Bien qu'elle engage à une certaine prudence, cette hypothèse tend à se vérifier au sein des médias audiovisuels, notamment au moment de l'affaire du bisphénol A présent dans le plastique des biberons, à la fin des années 2000. Le 13 mars 2009, la présentatrice du JT de 13 h de France 2, Élise Lucet, entre à cette occasion dans un échange avec son interviewée qui dévoile des aspects de sa vie privée. Tout se passe comme si, après l'exposition de données scientifiques et la mise en évidence de liens de causalité, il était nécessaire de revenir à des faits plus « concrets » pour satisfaire aux exigences du journalisme télévisé. La journaliste fait alors appel à une expertise auprès de l'interviewée qui n'est pas seulement professionnelle ou technique, mais aussi sociale et morale (« *concrètement, vous êtes maman* »). Cette forme d'expertise a pour effet d'ôter au débat sa technicité et de le recentrer sur des formes intelligibles pour un large public, en sollicitant la mise en récit d'expériences communes, auxquelles tout un chacun doit pouvoir s'identifier.

Encadré n° 21 : extrait du journal télévisé de 13 h sur France 2, 13 mars 2009, interview de Nadine Lauverjat, chargée de mission au Réseau environnement santé (RES) et Élise Lucet, Inathèque.



Début du reportage avec présentation des dernières études publiées faisant le lien entre perturbateurs endocriniens et maladies chroniques.



Interview mère ayant fait le choix d'utiliser des biberons en verre.



Interview A. Cicolella, expert sphère ONG.



Jingle retour plateau avec incrustation de la question « Produits chimiques : enfants en danger ? ». Amorce de la discussion.



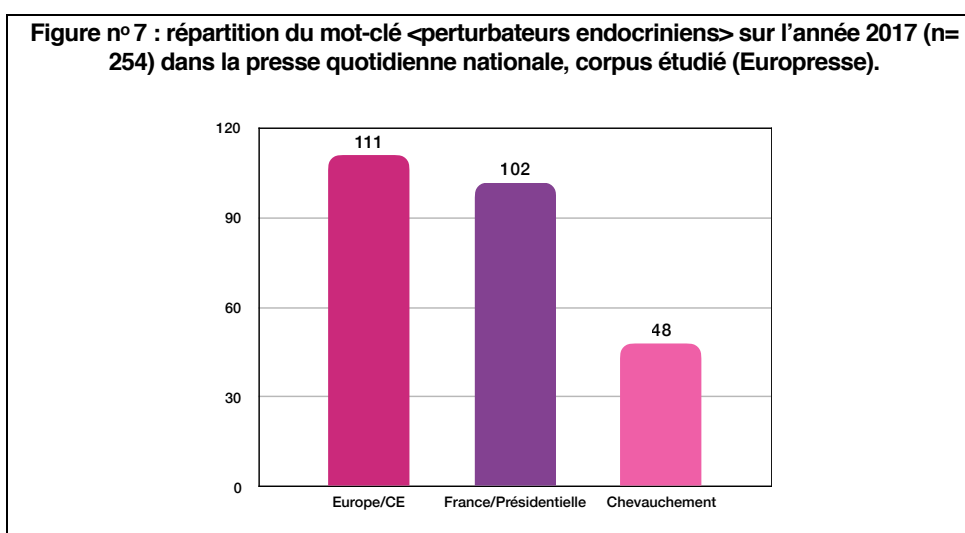
Interview N. Lauverjat, sphère ONG (Réseau environnement santé).



Question d'Élise Lucet : « Concrètement vous êtes maman et moi aussi, comment fait-on pour limiter l'exposition ? ».

Les logiques de dépendance vis-à-vis de l'actualité

Ces logiques sont notamment apparues lorsque nous cherchions à déterminer sous quel angle les journalistes traitaient les perturbateurs endocriniens, faisant l'hypothèse qu'un angle était privilégié plutôt qu'un autre. Bon nombre d'entre eux reconnaissent que celui-ci « dépend de l'actualité¹³³ » — alors même qu'une même actualité peut être appréhendée sous de multiples aspects — ou d'une décision politique ou réglementaire. De fait, la visibilité maximale du sujet des perturbateurs endocriniens en 2017 est largement imputable au vote sur la proposition de définition de la Commission européenne, reporté à huit reprises entre l'été 2016 et l'été 2017 avant d'être adoptée le 4 juillet 2017. Le reste se répartit au niveau de l'inscription de cette problématique à l'agenda respectif des candidats en lice à l'élection présidentielle de 2017. Ce positionnement ayant entre autres été impulsé par le candidat socialiste Benoît Hamon en décembre 2016, comme nous l'introduisons dans ce travail.



Cette dépendance vis-à-vis de l'actualité n'est pas sans rappeler la « machinerie rédactionnelle » analysée par Erik Neveu, notamment caractérisée par l'imbrication de plusieurs formes de contraintes structurelles :

« On avait une production quotidienne d'articles. [...] on le [le sujet des perturbateurs endocriniens] traite souvent quand il y a une actualité quand même, donc soit une décision de la Commission européenne, soit une étude qui sort, voilà, une actualité.

YG : Et donc vous êtes plus libre entre guillemets pour traiter vos sujets ?

BG : Ouais. Ben là je suis en *free-lance* donc c'est moi qui choisis les sujets sur lesquels je veux bosser et puis comme je travaille pas pour un média au quotidien si vous voulez, je suis moins menée à écrire tout le temps des articles parce que là dès qu'il y avait une actualité "perturbateur endocrinien" j'écrivais. » (Entretien journaliste indépendante, ancienne journaliste « Santé » à *Pourquoi docteur ?*)

¹³³ Entretiens journalistes *Politis*, *Ouest-France* et *ex-Pourquoi docteur ?*.

Les luttes concurrentielles pour la mise à l'agenda médiatique des problèmes publics

La dernière logique à l'œuvre opérant comme une contrainte dans le traitement des perturbateurs endocriniens réside dans leur comparaison avec d'autres thématiques plus hautement médiatisées. Largement appréhendés sous le registre du « scandale sanitaire », le tabac, l'amiante ou plus récemment encore, le glyphosate sont ainsi des problèmes évoqués spontanément par l'ensemble de nos enquêtés, y compris les journalistes.

Encadre n° 22 : extrait d'un article cotraitant du glyphosate et des perturbateurs endocriniens, *L'Humanité*, 31 mai 2017.

Le glyphosate, perturbateur européen

Alexandra Chaignon

La Commission européenne a tendance à pencher en faveur des industriels au détriment de la santé publique. C'est ce que confirment les dernières révélations sur le glyphosate.

[...].

Ce nouveau scandale révèle une fois de plus que l'institution est plus encline à défendre l'intérêt industriel que la santé publique. Et le débat autour des perturbateurs endocriniens en apporte la preuve. [...]. En effet, si cette proposition était adoptée en l'état, elle laisserait sur le marché un trop grand nombre de pesticides perturbateurs endocriniens. « Elle demande un niveau de preuve élevé quant aux effets sur la santé humaine. Et elle offre à l'industrie chimique la possibilité d'une dérogation pour les pesticides qui seraient par nature des perturbateurs endocriniens », dénonce Michèle Rivasi.

La structure du titre pensée de manière analogue à l'expression « perturbateurs endocriniens » tend ainsi à appréhender deux problématiques pourtant intrinsèquement différentes sous une même grille de lecture de la réalité sociale, où les responsables (*blaming*) et les revendications (*claming*) sont identiques. Ce recouplement a pour effet d'induire une définition du problème semblable au glyphosate et aux pesticides. Or, si des similitudes existent, la question des perturbateurs endocriniens n'en demeure pas moins singulière.

Encadré n° 23 : extrait d'un article cotraitant de l'amiante et des perturbateurs endocriniens, *Le Monde*, 29 novembre 2017.

L'impossible procès de l'amiante

Patricia Jolly

Engagé en 1996, le combat judiciaire n'a toujours pas trouvé d'issue pénale. L'histoire de cette affaire est révélatrice des difficultés à désigner des responsables dans les dossiers de santé publique. [...].

Comme pour Pierre Pluta, l'enjeu d'un procès pénal dépasse largement le cas de l'amiante. Ils viennent de créer l'Association nationale des victimes de l'amiante et autres polluants (AVA) afin d'agir plus globalement sur les catastrophes sanitaires. Me Vey, l'associé d'Eric Dupond-Moretti, voit également plus loin : « À l'heure où les maladies mortelles causées par les pesticides et autres perturbateurs endocriniens sont sur le devant de la scène, l'État doit agir pour la mise en place d'un traitement judiciaire permettant de prévenir les catastrophes sanitaires futures, et envoyer à ceux qui en sont responsables le signal qu'ils ne peuvent agir impunément. »

Au cours de cette deuxième partie, nous avons mis en évidence certains éléments constitutifs de la carrière du problème des perturbateurs endocriniens. La restitution de l'agenda interne de l'association étudiée montre ainsi que c'est par l'appropriation d'un problème public singulier, les pesticides, que cette association s'est hissée au rang des propriétaires du problème des perturbateurs endocriniens. La trajectoire des acteurs de cette organisation nous invite à considérer l'importance des ressources organisationnelles, professionnelles, matérielles et symboliques, participant de la construction de ce problème public.

L'hybridation des répertoires d'action de l'association, en même temps qu'elle met au jour les stratégies de mobilisation et d'investissement de l'espace public, révèle par ailleurs l'intériorisation des contraintes médiatiques des actions collectives. Dit autrement, les actions collectives obéissent à des stratégies d'accès à l'agenda médiatique. Loin de défendre l'idée selon laquelle ces dernières ne sont produites *que* pour l'intérêt des médias, nous souhaitons toutefois insister sur le poids de ces stratégies qui contraignent les acteurs de l'association à procéder à un cadrage strict de leurs actions et de leurs messages.

Dans le même temps, la problématique des perturbateurs endocriniens demeure également soumise à plusieurs contraintes du champ journalistique (proximité, luttes internes, co-traitement, dépendance de l'actualité). Ainsi, en même temps qu'elles rendent le sujet des perturbateurs endocriniens plus facilement « médiatisable », ces contraintes empêchent le problème d'acquérir une autonomie dans les arènes publiques. En outre, la nette domination du traitement de ce sujet par des journalistes experts aux forts capitaux sociaux, politiques (et économiques dans une moindre mesure), amène ainsi à repenser la trajectoire de publicisation de la problématique et à remettre en cause l'idée même de son décloisonnement.

Ce constat nous amène dès lors à questionner la prise en charge du problème des perturbateurs endocriniens, objet de notre troisième partie.

Troisième partie :

**La prise en charge du problème « perturbateurs
endocriniens »**

Nous définirons en deux sens la prise en charge : la prise en charge d'un problème par la réglementation, c'est-à-dire lorsque ce dernier se traduit par la mise en place de politiques publiques et d'instruments d'action ; et la prise en charge relative à l'endossement de responsabilités individuelles. Replacés dans un contexte historique, on pourrait penser de prime abord que les perturbateurs endocriniens font l'objet d'une prise en charge quasi immédiate par les instances de l'Union européenne. Plusieurs institutions se saisissent en effet du problème, dont le Parlement européen par exemple. Avant d'y revenir plus en détail au cours de notre partie, nous souhaitons indiquer que les perturbateurs endocriniens sont d'abord une problématique internationalisée.

Plusieurs événements balisent cette trajectoire internationale. Ainsi, en 2001, la conférence de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) constitue un forum européen de discussion privilégié des perturbateurs endocriniens. Cette convention a notamment pour effet d'offrir un écho aux travaux scientifiques traitant de la pollution environnementale et de ses conséquences sur la santé humaine et l'environnement. Elle emboîte par ailleurs le pas à une série de réformes que plusieurs pays s'engagent à mettre en œuvre dès l'entrée en vigueur de la convention en 2004, comme l'interdiction du DDT évoqué plus haut.

Cette même année, la Commission européenne publie également son livre blanc « Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques » qui esquisse les contours de la prochaine réglementation REACH. Or, comme nous l'avons vu dans la première partie, ce projet a généré bon nombre d'attentes en matière de réglementation des perturbateurs endocriniens, notamment en provenance des organisations non gouvernementales. De fait, les perturbateurs endocriniens se trouvent discutés dans des espaces d'abord européens et internationaux.

Dès lors, nous monterons au cours des prochains chapitres que les perturbateurs endocriniens font l'objet d'une prise en charge incomplète au regard des instruments mis en œuvre et hybride dans le partage de responsabilités collectives et individuelles. Cette responsabilisation individuelle nous permettra tout particulièrement de mettre en avant la redéfinition des politiques de gestion du risque en matière de perturbateurs endocriniens. En dernier lieu, le problème des perturbateurs endocriniens sera abordé à travers le prisme des enjeux d'information et de communication qu'il pose.

Chapitre 7

Les perturbateurs endocriniens : une mise en politique publique incomplète

Les politiques publiques renvoient à des programmes d'actions qui ont vocation à aller dans une même direction et qui sont pilotés par des gouvernements et leurs administrations, venant répondre à une situation perçue comme problématique. C'est l'idée que l'on retrouve dans la définition de Rose et Davies pour qui « *les politiques publiques sont une combinaison spécifique de lois, d'affectations de crédits, d'administration et de personnels dirigés vers un ensemble d'objectifs plus ou moins clairement définis*¹³⁴ ». Cette vision pragmatique ne doit pas effacer les ressorts de la mise en politique qui résulte bien d'une construction d'un problème par certains acteurs mobilisés en ce sens. Concernant le problème des perturbateurs endocriniens, cette mise en politique publique ne s'est pas faite sur le plan national, mais européen, à la fin des années quatre-vingt-dix. Nous étudierons ces deux aspects en même temps que nous monterons leur inefficacité.

La « stratégie communautaire concernant les perturbateurs endocriniens » : une prise en charge européenne ?

La fin de l'année 1999 semble marquer un point d'arrêt dans la carrière du problème des perturbateurs endocriniens, sinon une ébauche de mise en politique publique par la publication d'une stratégie d'orientation communautaire de la Commission des communautés européennes¹³⁵ (CCE). En réalité, les parlementaires européens semblaient déjà s'être saisis de la question, comme en témoigne la demande formulée par le Parlement européen relative à la mise en place d'une « liste de substances entraînant des troubles endocriniens » dès l'été 1998 ; soit quelques années après la conférence de Wingspread en 1991 où plusieurs scientifiques avaient « lancé l'alerte » sur les perturbateurs endocriniens. À cet égard, la presse spécialisée se révèle particulièrement instructive en tant qu'elle restitue

¹³⁴ ROSE Richard, DAVIES L. Phillip, *Inheritance in Public Policy: Change Without Choice in Britain*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1994, 269 p.

¹³⁵ La Commission des communautés européennes (CCE) était l'une des principales institutions des Communautés européennes créée par le traité de fusion des exécutifs communautaires en 1967. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, a renommé cette institution Commission européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

l'émergence de la question au sein d'instances officielles tout en renseignant sur les parties qui s'en saisissent. Dès lors, nous remarquons que la prise en charge des perturbateurs endocriniens, identifiés comme un problème, n'est pas purement politique, mais s'associe aux secteurs d'activités concernés qui se coalisent très rapidement pour faire valoir un ensemble d'intérêts communs.

Cette dimension historique a son importance dans la mesure où elle constitue le point de départ de ce qui sera rétrospectivement qualifié de « bataille d'influence » par certains journalistes français, au moment de la définition réglementaire des perturbateurs endocriniens en 2017. Les responsables des secteurs industriels concernés sont en effet les premiers à investir le terrain de ces luttes définitionnelles du problème, notamment par la constitution de « groupes de travail ». Qu'il s'agisse du Conseil européen des fédérations d'industries chimiques (CEFIC) qui crée l'*Endocrine Modulators Steering Group* (EMSG) en 1996 ou bien du groupe de travail « Perturbateurs endocriniens » dont se dote le groupe Échange et coordination recherche industrie (ECRIN) en France en 1999 ; ces initiatives sont constitutives des groupes d'intérêts définis par Michel Offerlé comme des « *groupes dont l'objet premier est de faire pression sur les détenteurs des positions de pouvoir bureaucratique-politique en accédant à la position d'acteur pertinent reconnu, ou à tout le moins existant, dans la définition des politiques publiques, en général de certaines politiques sectorielles*¹³⁶ ».

L'investissement des acteurs industriels sur cette thématique tient aussi à la spécificité des formes d'action collective européenne. En l'occurrence, l'Union européenne privilégie des modes d'action qui sont ceux de l'expertise et nécessitent des ressources matérielles et financières¹³⁷. Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix sont notamment marquées par l'expansion de plusieurs groupes industriels d'entreprises et d'associations qui se dotent d'un bureau à Bruxelles pour influencer sur les décisions réglementaires qui les concernent. De fait, la mobilisation de ces acteurs au détriment d'autres entrepreneurs de cause plus militants contribue à générer une première mise en politique publique relativement discrète et silencieuse. L'absence de médias européens participe de cette discrétion. Le traitement de cette actualité reste le fait de la presse spécialisée telle qu'*Europolitique*, dont le lectorat restreint se limite aux fonctionnaires européens et aux acteurs économiques.

¹³⁶ OFFERLÉ Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998 [1994], 158 p.

¹³⁷ OFFERLÉ Michel, « Groupes d'intérêt(s) » [en ligne], in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », Paris, 2009, pp. 279-286. URL : <<https://bit.ly/2wbOato>>, consultée pour la dernière fois le 26 août 2018.

Endadré n° 24 : titres des principaux articles relatifs aux perturbateurs endocriniens dans les médias européens avant les années 2000 (Factiva, 1998-2018).

Celex, 18 mai 1998

Référence publication : Journal officiel n° C 152 du 18/05/1998 p. 0078

Résolution sur les aspects du commerce mondial liés à l'environnement, à la santé et à la protection des consommateurs.

Europolitique, 25 juillet 1998

SANTÉ - LE PARLEMENT SOUHAITE LE RETRAIT DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.

Celex, 21 novembre 1998

51998IP0281 - Résolution relative aux substances chimiques entraînant des troubles endocriniens

Europolitique, 24 mars 1999

ENVIRONNEMENT - LA COMMISSION SE PRÉOCCUPE DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.

En même temps qu'il fait état d'un chevauchement des rubriques entre santé, environnement et consommation, le premier traitement essentiellement législatif des perturbateurs endocriniens révèle leur fragmentation réglementaire.

Une prise en charge fragmentée

Les annexes du document final de la stratégie communautaire visant à mettre en évidence les instruments législatifs existants en matière de « gestion du risque » font état d'une quinzaine de directives différentes dans lesquelles s'inscrivent les perturbateurs endocriniens ; allant des produits chimiques aux contenants alimentaires et passant par la protection des travailleurs ou encore les jouets pour enfants. Cette disparité traduit l'absence de politique publique dont l'action est spécifiquement portée sur les perturbateurs endocriniens.

Dans leur modèle de grille d'analyse permettant de comprendre les processus de mise en agenda puis de mise en politiques publiques, les auteurs Frank Baumgartner et Bryan Jones indiquent cette tendance des politiques publiques à l'emprunt d'outils déjà existants pour solutionner des problèmes émergents¹³⁸ ; tout comme le montre également John Kingdon dans le modèle de l'« anarchie organisée¹³⁹ » emprunté aux auteurs March et Olsen. En l'occurrence, les perturbateurs endocriniens ont la particularité de s'inscrire dans un certain nombre d'actions publiques et d'instruments promus comme des solutions, telle la

¹³⁸ BAUMGARTNER R. Frank, JONES D. Bryan, "Party Two: Tracing Policy Change in America" in *Agendas and Instabilities in American politics*, Second edition, The University of Chicago Press, Chicago, 2009 [1993], p. 150 et suivantes.

¹³⁹ KINGDON John, *op. cit.*

promotion d'un mode de lutte contre les pestes et les parasites ayant recours aux pesticides, dans le cadre du référentiel plus large d'une politique agricole capable de répondre aux objectifs de souveraineté alimentaire et aux attentes des agriculteurs¹⁴⁰.

Par ailleurs, l'analyse séquentielle des politiques publiques proposée par la sociologie des organisations a permis de rendre compte des décalages latents entre la prise d'une décision et sa mise en œuvre. L'approche dite « descendante » (*top down*) de ce courant d'analyse appliquée à la politique environnementale dans les travaux d'Andrew Jordan a entre autres révélé l'écart important entre d'une part, une législation conséquente en matière d'environnement résultant de plusieurs directives européennes et d'autre part, une mise en œuvre beaucoup plus nuancée par les acteurs nationaux¹⁴¹. Bien que nous distinguons la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens d'une décision formalisée dans un texte juridique contraignant, comme dans le cas d'un règlement ou d'une directive, ce document dresse toutefois de grandes orientations analogues à l'élaboration des programmes d'action des politiques publiques comme en témoignent l'identification de mesures prioritaires, l'ébauche d'un calendrier de mise en œuvre de ces instruments et les moyens prévus pour les évaluer. Ces décalages s'inscrivent dans un « jeu des politiques européennes et nationales » à l'intérieur duquel les acteurs européens ont intérêt à montrer qu'ils agissent. En l'occurrence, la définition de mesures floues, relativement ambitieuses et sans budget fléché dans la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens n'échappe pas à cette formalisation traduisant l'action de la Commission européenne sur ce sujet précis, tout en formulant aux États toute une série de demandes, les exhortant notamment à « *exploiter pleinement les instruments législatifs existants* ».

Une réponse inadaptée

De fait, les différentes réglementations de l'Union européenne ne se valent pas dans la réponse qu'elles sont en mesure d'apporter à un problème donné. En l'occurrence, l'absence de caractère contraignant de la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens empêche l'harmonisation des mesures dans l'ensemble des États membres, permises par les règlements. En lieu et place, le problème des perturbateurs endocriniens

¹⁴⁰ JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *op. cit.*

¹⁴¹ JORDAN Andrew et al., "Chapter 17: European Governance and the Transfer of 'New' Environmental Policy Instruments (NEPIs) in the European Union" in *Environmental Policy in the European Union*, Earthscan, London, 2002, p. 317 et suivantes.

s'insère dans des textes prétendant régler des problèmes connexes, tels que le règlement pesticides de 2009.

Cette dimension s'explique aussi par ce que les auteurs Bruno Jobert et Pierre Muller appellent l'« européanisation des politiques publiques » pour désigner la mise en place de programmes d'action qui « échappent » à l'État-nation ou tout du moins ne sont plus de son seul fait¹⁴². Ce transfert d'agenda induit nécessairement des décalages dans l'application des instruments des politiques publiques (généralistes et parfois éloignés des problèmes originels), en même temps qu'il participe de la création d'un espace européen des politiques publiques. Cette dimension est évoquée naturellement par certains responsables associatifs, dans le registre des solutions à donner aux perturbateurs endocriniens :

« [...] on se rend compte que dans d'autres produits qui sont utilisés dans la chaîne alimentaire au niveau de la transformation agroalimentaire et autres, on a des perturbateurs endocriniens, au niveau des tissus, etc. là vraiment il y a un travail à faire et il faut vraiment qu'au niveau des instances gouvernementales, on arrive à vraiment les obliger à faire et qu'au niveau de l'Europe qu'on aille au-delà de ce qui a été fait jusqu'à maintenant quoi.¹⁴³ »

¹⁴² MULLER Pierre, *Les politiques publiques* [en ligne], Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 2018 [1990], p. 101. URL : <<https://bit.ly/2ws82IT>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

¹⁴³ Entretien membre du conseil d'administration de Générations futures, 22 mai 2018.

Encadré n° 25 : directives encadrant la gestion des perturbateurs endocriniens à l'échelle de l'Union européenne, extrait de la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens, 1999, pp. 34-35.

Appendice à l'annexe 2

INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES DE L'UE

- Directive 75/324/CEE du Conseil, du 20 mai 1975, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols
- Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses
- Directive 81/851/CEE du Conseil, du 28 septembre 1981, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux médicaments vétérinaires
- Directive 82/501/CEE du Conseil, du 24 juin 1982, concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles (Directive Seveso)
- Directive 88/378/CEE du Conseil du 3 mai 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives des États membres relatives à la sécurité des jouets
- Directive 88/379/CEE du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses
- Directives 89/109/CEE et 90/128/CEE du Conseil, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Règlement (CEE) n° 2377/90 établissant une procédure communautaire pour la fixation des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale
- Directive 90/394/CEE du Conseil, du 28 juin 1990, concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail (sixième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (Directive Protection des travailleurs)
- Directive 91/414/CEE du Conseil, du 15 juillet 1991, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (Directive Pesticides)
- Directive 91/689/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, relative aux déchets dangereux
- Règlement (CEE) n° 880/92 du Conseil, du 23 mars 1992, concernant un système communautaire d'attribution de label écologique
- Règlement (CEE) n° 2455/92, du 23 juillet 1992, concernant les exportations et importations de certains produits chimiques dangereux
- Directive 92/85/CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

34

- Directive 94/33/CEE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail
- Directive 98/24/CE du Conseil, du 7 avril 1998, concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

« Les pouvoirs publics face aux perturbateurs endocriniens » : la prise en charge française du problème

Nous empruntons l'expression telle qu'elle figure dans le titre du rapport d'information sur les perturbateurs endocriniens publié par le Sénat au mois de mai 2017. Au-delà de sa concomitance avec le contexte électoral qui, nous l'avons vu, a contribué à une large publicisation et médiatisation du problème des perturbateurs endocriniens, nous souhaitons attirer l'attention sur l'intégration de ce problème dans toute une série de documents officiels depuis le début des années 2000. Qu'il s'agisse de rapports, de plans ou de stratégies, ces documents constituent autant de productions discursives et textuelles qui sont l'indicateur d'une traduction du problème en politique publique. Nous porterons une attention particulière à ces trois formes de documents précis que constituent les rapports d'information, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) et le plan national santé environnement (PNSE) mettant en avant la logique contradictoire de ces instruments.

Des ébauches de mise en politique publique...

Dès lors, on serait tenté d'observer la prise en charge du problème des perturbateurs endocriniens en observant ses caractéristiques les plus visibles : son inscription au sein des agendas de la dernière campagne électorale (les candidats Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon) et de manière bien plus antérieure, sa présence dans des propositions de loi (le député Gérard Bapt sur l'interdiction du bisphénol A en 2011) ou encore au sein de rapports officiels. À cet égard, le rapport d'information du député Jean-Louis Roumégas déposé par la commission des affaires européennes traduit l'initiative de décideurs politiques engagés sur la question des perturbateurs endocriniens. En même temps qu'il permet le recensement de l'état des connaissances disponibles sur le sujet, l'investissement de ce type de support relativement dense vise à sensibiliser les parlementaires à l'introduction d'une législation propre sur les perturbateurs endocriniens¹⁴⁴ ; nettement à l'écoute des revendications des organisations non gouvernementales comme nous l'aborderons plus loin.

¹⁴⁴ Assemblée nationale, ROUMEGAS Jean-Louis, *Perturbateurs endocriniens : l'urgence d'agir* [en ligne], rapport d'information n° 1828, 2014, p. 103. URL : <<https://bit.ly/2BMOzZm>>, consultée pour la dernière fois le 4 juillet 2018.

Encadré n° 26 : « Conclusions », extrait du rapport d'information n° 1828, p. 103.

La Commission [des affaires européennes] vu [...], considérant [...],

1. Demande à la Commission européenne de publier sans délai une nouvelle communication stratégique d'ensemble sur les perturbateurs endocriniens ;
2. Juge indispensable que l'Union européenne se dote au plus vite d'une définition unique des perturbateurs endocriniens, fondée sur le critère de danger intrinsèque, incluant des substances avérées et suspectées, afin d'en faire une classe distincte des autres produits chimiques toxiques ; [...].
9. Appelle le Gouvernement à adopter rapidement une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens et à s'assurer que celle-ci reflète un haut niveau d'exigence, afin que la France conserve son rôle moteur dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Pour sa part, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens dont la première version a été publiée en avril 2014 s'inscrit dans le prolongement d'un contexte législatif plutôt favorable, notamment marqué par l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires. Rappelons que ce perturbateur endocrinien mis en cause depuis le milieu des années quatre-vingt-dix dans l'atteinte des organes reproducteurs masculins¹⁴⁵. Construite sur le même modèle que la stratégie communautaire précédemment évoquée, le document dresse un plan d'action mimant donc les instruments rationnels d'une politique publique. Résultant d'engagements pris notamment lors de la conférence environnementale en septembre 2012¹⁴⁶, ses objectifs chiffrés laissent entrevoir une prise en charge interministérielle inscrite dans un calendrier précis.

Encadré n° 27 : « Synthèse de la stratégie », extrait de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), 2014, p. 3.

Cette stratégie fixe comme objectif premier la réduction de l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens, en mobilisant tous les leviers d'action disponibles [...]. Elle structurera l'action et les positions du Gouvernement au cours des prochaines années.

1. Recherche, valorisation, surveillance

Le Gouvernement souhaite inscrire la thématique des perturbateurs endocriniens comme un axe essentiel de la recherche en santé environnementale :

- Le MENESR l'inscrira dans la stratégie nationale de la recherche, en particulier dans l'axe « santé-bien-être ».
- Le MEDE renforcera les échanges interdisciplinaires de la communauté scientifique au sein du programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens (PNRPE). Dès 2013, le MEDDE a lancé un appel à projets de recherche et s'est engagé à soutenir 8 projets, sur 3 ans, pour un montant de 750 k€.
- En 2013, l'ANR a financé 5 projets concernant les perturbateurs endocriniens issus de l'appel à projets de 2012-2013.

[...] les premiers résultats sont attendus à l'été 2014.

¹⁴⁵ VOM SAAL S. Frederick et al., "A Physiologically Based Approach To the Study of Bisphenol a and Other Estrogenic Chemicals On the Size of Reproductive Organs, Daily Sperm Production, and Behavior" [en ligne], *Toxicology and Industrial Health*, vol. n°14, 1998, pp. 239-260. URL : <<https://bit.ly/2whGuWJ>>, consultée pour la dernière fois le 26 août 2018.

¹⁴⁶ Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens* [en ligne], 2014, p. 3. URL : <<https://bit.ly/2objzb5>>, consultée pour la dernière fois le 26 août 2018.

Pour autant, ces deux exemples sont encadrés dans un ensemble plus large auquel ils se réfèrent tous deux : le plan national santé environnement (PNSE). Mis en place depuis 2004, d'une durée de quatre années et pilotés par plusieurs ministères, ces plans sont une tentative de prise en considération de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé humaine et plus généralement, de l'impact de l'activité humaine sur l'ensemble des organismes vivants. De manière relativement timide et dans le cadre du projet de réglementation REACH évoqué au cours de nos précédents développements, le premier plan national santé environnement appréhende les perturbateurs endocriniens essentiellement sous les aspects de la « prévention des risques » liés à la pollution de l'eau et de l'air intérieur ainsi que du « développement des connaissances »¹⁴⁷.

En même temps qu'elle permet sa prise en considération par les pouvoirs publics, la mise en politique publique des perturbateurs endocriniens demeure ainsi relative à d'autres instruments, sans faire l'objet d'une politique sectorielle, d'une loi, ou de tout autre texte législatif contraignant. En outre, l'observation attentive des décideurs politiques s'exprimant en faveur d'une réglementation des perturbateurs endocriniens révèle que ces acteurs demeurent très proches des entrepreneurs de cause associatifs étudiés tout au long de ce travail et réciproquement. Ceci nous amène alors à reconsidérer la mobilisation des entrepreneurs de cause associatifs étudiée au cours de nos développements précédents comme la mobilisation de véritables entrepreneurs de politiques publiques.

... aux entrepreneurs de politiques publiques

Au-delà des répertoires d'action utilisés par les associations pour l'imposition d'une lecture spécifique du problème des perturbateurs endocriniens, certaines d'entre elles bénéficient de ressources déterminantes dans l'accès aux arènes et à l'agenda politiques. C'est à cette condition que ces acteurs peuvent être considérés comme des entrepreneurs de politiques publiques, compris comme des agents qui saisissent des fenêtres d'opportunité pour imposer leur propre solution au problème¹⁴⁸. Si les dernières recompositions politiques survenues au cours des dernières élections françaises de 2017 invitent à repenser la signification de l'expression « écologie politique »¹⁴⁹, il n'en demeure pas moins que certains

¹⁴⁷ Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Santé environnement. Franchir une nouvelle étape dans la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement. Plan national 2004-2008* [en ligne], 1998, p. 26 et suivantes. URL : <<https://bit.ly/2LukkVY>>, consultée pour la dernière fois le 26 août 2018.

¹⁴⁸ KINGDON John, *op. cit.*

¹⁴⁹ Les stratégies successives d'alliance, notamment la dernière en date entre le candidat Europe Écologie-les-Verts Yannick Jadot et Benoît Hamon et la prise en compte progressive de la question écologique dans les politiques publiques ont entre

responsables politiques proches de ces convictions constituent d'importants relais des revendications associatives dans les arènes politiques. C'est notamment le cas d'anciens députés écologistes ou encore d'anciens ministres de l'Écologie, très proches des responsables de Générations futures :

« [...] le but c'est de s'appuyer pour suivre le rapport de force dans la sphère politique et donc d'aller voir des relais politiques qui vont reposer les questions éventuellement pour relancer par des questions écrites ou orales dans l'Assemblée. [...] Y a des plans santé-environnement nationaux qui ont été révisés et puis maintenant y a même un groupe de contact un peu informel santé-environnement qui sert finalement autour de Corentin B. qui sert de conseil au gouvernement sur ces affaires-là, dans lequel il y a toutes les parties prenantes de la question quoi. » (Entretien cofondateur de Générations futures)

« [...] au niveau de l'élection de Hollande avec la nouvelle Assemblée nationale, il y a plein d'élus verts qui rentrent à l'Assemblée nationale, du coup euh... ben on obtient... fin certains élus s'emparent de ce sujet comme R. qui s'investit à fond sur le sujet des perturbateurs endocriniens. Les mecs comprennent les enjeux sanitaires et là je pense que la machine est lancée. » (Entretien responsable de Générations futures)

Cette proximité et ce capital politique s'expliquent aussi en raison des trajectoires socioprofessionnelles de ces mêmes responsables, dont certains ont occupé des postes à responsabilité politique. Avant sa prise de fonction en tant que directeur et porte-parole de l'association, Christian a ainsi détenu plusieurs mandats électoraux. Élu conseiller régional en mars 2010 sur la liste d'Europe Écologie-les Verts et vice-président de région de 2010 à 2015 en charge du dossier « Environnement, alimentation, santé », il a également occupé la fonction de maire adjoint d'une commune dans l'Oise au tout début des années 2000. Cette imbrication des capitaux social et politique est pourvoyeuse de ressources :

CL : Oui toute... sont intéressantes, c'est intéressant d'avoir fait un parcours dans la politique parce que les politiques j'sais comment il faut leur parler.

YG : Oui c'est ça, tu connais un peu les rouages.

CL : Oui c'est marrant d'ailleurs parce que hier à la réunion il y avait le ministre de l'Agriculture et on se retrouvait aux réunions du conseil régional quand moi j'étais élu et le directeur de l'eau du ministère de l'Écologie c'était l'ancien directeur dans ma région avant que je sois élu, il était surpris de me voir là, donc je connais toutes ses qualités, mais surtout tous ses défauts (rires).

YG : Ça aide forcément.

CL : Oui depuis je recroise des gens après... parce que c'est un petit monde quand même. » (Entretien cofondateur de Générations futures)

autres entériné l'idée selon laquelle l'écologie n'est plus l'apanage d'un parti qui s'est longtemps structuré autour de cette question (les Verts en France par exemple), mais s'inscrit dans des logiques plus transpartisanes, tout du moins est investie dans plusieurs appareils partisans. Cette logique de transversalité pourrait aussi se comprendre comme une tentative de dépassement des clivages gauche-droite sur cette question.

Par ailleurs, depuis le début des années 2010, Générations futures est régulièrement auditionnée dans les commissions officielles relatives aux perturbateurs endocriniens. Cet accès aux arènes politiques qui témoigne d'une reconnaissance de l'expertise sur la problématique s'explique aussi par un contact régulier et établi avec d'autres entrepreneurs de politiques publiques qui opèrent à l'interface entre les ministres, les hauts fonctionnaires et les représentants de la société civile. C'est notamment d'un fonctionnaire, « chargé de mission pesticides » au sein du ministère de la Transition écologique, dont l'expertise liée au poste semble le rendre imperméable aux alternances politiques depuis 2005 :

« C'est ce qui nous a permis nous de rentrer dans des commissions officielles, Guillaume P. qui est là au ministère nous a lui aussi facilité l'entrée dans certaines commissions parce que je pense qu'il a vu qui on était autour de la table et ça, ça a aidé. » (Entretien responsable de Générations futures)

Enfin, une troisième dimension est à l'œuvre dans la figure des entrepreneurs de politiques publiques lorsque l'on s'intéresse à la trajectoire socioprofessionnelle et à l'expérience des cadres de Générations futures, notamment sa présidente. En tant que cheffe d'une entreprise agroalimentaire biologique, Sandra P. a présidé et siégé dans plusieurs instances officielles visant à accompagner le développement de la filière tels que les organismes certificateurs Ecocert, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ou encore les principaux syndicats des entreprises de cette branche (Synabio). Plusieurs de ces fonctions sont exercées en parallèle de ses activités « militantes » en tant que présidente d'une ONG contemptrice du système agricole conventionnel. Dès lors, ce positionnement « marginal-sécant¹⁵⁰ » ou « multipositionné » est stratégique en tant qu'il permet de porter plusieurs formes de revendications grâce à des connexions privilégiées auprès d'acteurs privilégiés et parfois situés dans des champs radicalement éloignés :

« [...] j'ai vraiment fait partie de tous les groupes de travail [...] moi j'étais déjà complètement imprégnée de tout ça et je trouvais qu'au niveau du bio, on avait pas une écoute suffisante [...] et à ce moment-là on a eu une association qui s'appelait Objectif bio pour la préparation du Grenelle donc comme personne d'autre voulait y aller parce que les autres chefs d'entreprise trouvaient quand même qu'il fallait pas être trop trop dedans, moi ça m'a posé aucun problème j'étais même ravie de faire partie des groupes de travail de l'Alliance pour la planète, c'était même assez drôle parce qu'on allait loin. Je me souviens on avait besoin d'un stand au Salon de l'agriculture pour rencontrer les présidents et euh... il est évident qu'ils voulaient pas du tout donner de stand au nom de l'Alliance pour la planète, je l'avais pris pour l'entreprise et ils ont eu la surprise de voir des belles combinaisons avec les masques (rires), avec Greenpeace dedans, le MDRGF puisque c'était pas encore Générations futures et à partir de là je me suis retrouvée vraiment en même temps dans les ONG, en même temps dans les instances où on travaillait sur la réglementation et puis bien évidemment syndicat professionnel en tant que chef d'entreprise. » (Entretien membre du conseil d'administration de Générations futures)

¹⁵⁰ CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris, 1977, p. 86.

Ainsi, il convient plutôt de parler d'amorce de politiques publiques pour caractériser la prise en charge des perturbateurs endocriniens dans certains programmes d'action. Si ces derniers esquissent les contours d'une action publique en France (objectifs chiffrés, pilotage interministériel, etc.), on ne saurait toutefois parler de politique publique orientée spécifiquement sur les perturbateurs endocriniens.

En lieu et place d'être formulée dans des programmes d'action, la prise en charge des perturbateurs endocriniens demeure essentiellement le fait d'entrepreneurs de politiques publiques qui du fait de leurs capitaux cumulés (social, politique, économique...), ont un accès régulier aux responsables politiques et par extension, à l'agenda politique. Cela inclut notamment la possibilité de siéger dans plusieurs instances et commissions, pour influencer directement la définition des politiques publiques ou leur élaboration.

En outre, ces deux exemples nous invitent à aborder la seconde acception de la notion de prise en charge redéfinissant les contours mêmes des politiques de gestions du risque entre réponse individuelle et réglementation.

Chapitre 8

Entre réponse individuelle et réglementation, la redéfinition des politiques de gestion du risque

« Nous rencontrons un problème spécifique : nous nous trouvons fréquemment en situation d'être les gestionnaires du risque. Une alerte est lancée ; l'opinion publique et les consommateurs font pression pour qu'il en soit tenu compte, mais le temps nécessaire pour rechercher la solution est le plus souvent supérieur au délai de réaction. Le cas du méthylisothiazolinone¹⁵¹ fournit l'exemple d'une réaction trop rapide. Le remède est donc parfois pire que le mal !¹⁵² »

De fait, cette citation est emblématique du partage des responsabilités dans la mise en œuvre de « politiques de gestion du risque ». Si « l'industrie », présentée comme un tout homogène, est régulièrement désignée comme responsable des problèmes de pollution chimique (perturbateurs endocriniens, pesticides, etc.), deux tendances cohabitent dans la gestion du problème des perturbateurs endocriniens entre une solution d'ordre individuel (microsociologique) d'une part et une solution réglementaire (macrosociologique) d'autre part. Ces deux logiques se sont confirmées tout au long de notre terrain et soulignent bien l'enjeu de communication à l'œuvre dans la prise en charge du problème par les acteurs concernés, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Or, l'ensemble des programmes d'actions relatifs aux perturbateurs endocriniens se fondent sur une évaluation du risque et non pas du danger. Qu'est-ce qui différencie ces deux notions ?

Du danger à la gestion du risque

Le dictionnaire de la langue française¹⁵³ définit le danger comme « *ce qui constitue une menace, un risque pour quelqu'un, pour quelque chose* » et le risque de manière opposée comme « *une probabilité d'un événement considéré comme un mal ou un dommage* » (1) ou

¹⁵¹ Le méthylisothiazolinone (MIT) est un agent biocide. Il fut notamment utilisé comme conservateur dans les cosmétiques, en substitution aux parabens identifiés comme perturbateurs endocriniens. Bien que la neurotoxicité de cette molécule ait été démontrée *in vitro* et *in vivo* chez l'animal depuis le début des années 2000, ses effets allergènes sur les humains (dermite de contact allergique) entraîneront son retrait du marché le 12 février 2017. Voir notamment : MALEYSSON Fabienne, « MIT. Un allergène majeur enfin encadré » [en ligne], *Quechoisir.org*, 2017. URL : <<https://bit.ly/2Pz5TDv>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

¹⁵² Citation de M. Hervé Gomichon, directeur qualité et développement durable chez Carrefour, pour la Fédération du commerce et de la distribution, extraite du rapport d'information n°547 (2016-2017). Voir : Sénat, *Les pouvoirs publics face aux perturbateurs endocriniens* [en ligne], 2017. URL : <<https://bit.ly/2MNQnoA>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

¹⁵³ Larousse, *Dictionnaire de français Larousse* [en ligne], 2018. URL : <<https://bit.ly/2PBhNN7>> et <<https://bit.ly/2PbbRZV>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

un « *danger, inconvéient plus ou moins probable auquel on est exposé* » (2). Dans sa lecture de la société postmoderne, Ulrich Beck soutient entre autres l'idée selon laquelle le développement industriel de l'Occident, corollaire de la modernité, a conduit progressivement les sociétés industrialisées à fixer des taux limites d'acceptation du risque et plus précisément en matière de contaminations et de pollutions¹⁵⁴. La notion du risque s'est progressivement imposée face à celle du danger, ou plutôt celle du danger s'est recomposée à l'intérieur de la notion du risque. Si ce glissement est particulièrement perceptible dans les documents des instruments de politiques publiques qui encadrent les pesticides, il l'est d'autant plus concernant la mise en politique publique des perturbateurs endocriniens.

La comparaison permet ici d'aborder la spécificité de la prise en charge réglementaire des effets à faibles doses par les différentes instances publiques. Deux principales limites sont posées par les faibles doses : la traduction de l'état des connaissances scientifiques en politique publique d'une part, l'efficacité des instances officielles chargées de l'évaluation et de la gestion du risque d'autre part. En premier lieu, on note une difficulté sinon une impossibilité d'appropriation des connaissances scientifiques par les pouvoirs publics. En témoigne notamment la répétition des écueils présents dans une grande partie des documents officiels. Depuis l'élaboration de la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens en 1999 par la Commission européenne jusqu'à la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens en 2014, passant par les programmes d'action tels que les PNSE que nous avons évoqués *supra*, la nécessité « *d'approfondir l'état des connaissances* » ou de « *développer des programmes de recherche dans le domaine de la perturbation endocrinienne* » figure au rang des priorités. La biologiste et activiste Theo Colborn avait assez justement posé les termes de ce problème entre la réussite de la recherche dans la mise en visibilité des perturbateurs endocriniens d'une part et sa prise en compte dans les politiques publiques d'autre part¹⁵⁵ ; ce qui nous amène à interroger la pertinence des outils mobilisés pour ce faire.

En l'occurrence, bon nombre de sociétés se sont dotées d'instruments légaux rationnels d'évaluation des risques. En témoigne notamment le fleurissement des agences de réglementation pour la « sécurité sanitaire » souvent liée à la « sécurité alimentaire » ou

¹⁵⁴ BECK Ulrich, « Première partie. Sur le volcan de la civilisation : les contours de la société du risque. » in *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Champs, collection « Essais », Paris, 2008 [1986], pp. 35-127.

¹⁵⁵ COLBORN Theo, "Pesticides — How Research Has Succeeded and Failed to Translate Science into Policy: Endocrinological Effects on Wildlife" [en ligne], *Environmental Health Perspectives*, vol. n° 103, 1995. URL : <<https://bit.ly/2PHZDJF>>, consultée pour la dernière fois le 12 août 2018.

« sûreté des aliments » ; pour ne citer que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ou son pendant européen, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Or, ces deux agences sont régulièrement mises en cause par les entrepreneurs associatifs dont les thèses sont relayées par les médias, notamment au regard du paradigme toxicologique qu'elles mobilisent pour l'évaluation du risque en matière de perturbateurs endocriniens. À l'épreuve des faits, l'Anses (ex-Afssa) a ainsi révisé sa position sur le controversé bisphénol A dont les débats précédant son interdiction dans les biberons en 2011 ont entre autres révélé le caractère obsolète du paradigme toxicologique mobilisé pour évaluer sa dangerosité.

Encadré n°28 : évolution de la position de l'Anses (ex-Afssa) entre 2008¹⁵⁶ et 2011¹⁵⁷.

Conclusion

L'Afssa estime :

- que les apports journaliers en bisphénol A qui prennent en compte les apports alimentaires et ceux liés à sa migration depuis les matériaux en contact avec l'eau n'entraînent pas de risque pour les consommateurs dans les conditions habituelles d'emploi ;
- que ces résultats ne remettent pas en cause la procédure de vérification de la conformité sanitaire des MCDE ;
- qu'il est cependant souhaitable, lorsque le bisphénol A est présent dans une formulation, de rechercher ce paramètre spécifiquement dans les eaux de migration lors de la procédure de vérification de la conformité sanitaire des MCDE avec une limite de quantification cible de 1 µg/L ;
- qu'il n'est pas nécessaire de proposer une valeur limite dans l'eau destinée à la consommation humaine pour le bisphénol A en raison de l'absence *a priori* de risque sur la base d'un scénario d'exposition conservateur à 10 µg/L dans l'eau destinée à la consommation humaine et des connaissances toxicologiques actuelles.

Anses - rapport d'expertise collective

Saines - 2009-SA-0331 - et - 2010-SA-0197 - : Effets sanitaires du BPA.

7.7 Conclusion

Les études écotoxicologiques permettent de montrer que :

- Le bisphénol A est susceptible d'induire des modifications physiologiques importantes via son activité œstrogénique. La présence et l'implication de l'œstradiol dans un grand nombre de groupes zoologiques depuis les cnidaires permettent de penser qu'un nombre très important d'espèces puisse être perturbé via ce mécanisme bien que la spécificité, la distribution et la sensibilité des récepteurs hormonaux puissent varier dans une très large mesure selon le groupe considéré.
Les rapports concernant le développement laissent penser que l'activité œstrogénique n'est pas la seule voie d'interaction avec la physiologie des organismes exercée par le BPA. L'axe thyroïdien en particulier serait sensible à ce composé et les actions, selon les groupes zoologiques et/ou les doses, pourraient être agonistes ou antagonistes.
- Au-delà des mécanismes d'action, les études écotoxicologiques indiquent que des effets très importants notamment concernant la reproduction et le développement, peuvent affecter les espèces sauvages et que ces effets se manifestent à des concentrations susceptibles d'être rencontrées dans l'environnement.

Encadré n°29 : extrait d'un article portant sur la remise en cause de l'évaluation actuelle des effets à faibles doses, *Le Monde*, 11 avril 2013¹⁵⁸.

La seconde mort de l'alchimiste Paracelse
Stéphane Foucart

Sa célèbre formule, « c'est la dose qui fait le poison », est rendue caduque par les perturbateurs endocriniens, lesquels montrent des effets délétères sur la santé non pas à fortes doses, mais à de très faibles concentrations.

¹⁵⁶ Agence française de sécurité sanitaire des aliments, *Avis relatif à l'évaluation des expositions et des risques sanitaires liés au bisphénol A dans l'eau destinée à la consommation humaine* [en ligne], 2008. URL : <<https://bit.ly/2LxCPsF>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

¹⁵⁷ Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation environnement travail, *Effets sanitaires du bisphénol A. Rapport d'expertise collective* [en ligne], 2011. URL : <<https://bit.ly/2MWm27g>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

¹⁵⁸ FOUCART Stéphane, « La seconde mort de l'alchimiste Paracelse » [en ligne], *LeMonde.fr*, publié le 11 avril 2013. URL : <<https://lemde.fr/2BSckhW>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

« On peut développer une argumentation analogue dans le cas de l'action conjuguée des différentes substances polluantes. À quoi me sert-il de savoir que tel ou tel polluant est nocif à partir de telle ou telle concentration si je ne sais pas dans le même temps quelles réactions entraîne l'action conjuguée de toutes ces substances toxiques résiduelles ?¹⁵⁹ » (Ulrich Beck)

Dès lors, les perturbateurs endocriniens n'invitent-ils pas à repenser les « contours de la société du risque » et les moyens mis en œuvre pour sa gestion ? Ulrich Beck parle de « paupérisme » de la science pour désigner l'appauvrissement des connaissances caractéristique des sociétés modernes. En ce qui nous concerne, il est effectivement paradoxal de constater une tendance à la hausse de la littérature scientifique portant sur les perturbateurs endocriniens depuis les années quatre-vingt-dix et l'absence de politiques publiques visant à réglementer cette situation pourtant largement définie comme problématique. Ce décalage confirmerait en un sens la théorie de Beck relative au « déni causal des risques » : sous couvert d'un état des connaissances demeurant incertain, les instruments d'action publique retardent la mise en œuvre de mesures concrètes. En condamnant du même coup à réitérer la « charge de la preuve » (*burden of proof*), ces mécanismes conduisent de fait à l'augmentation du danger plus qu'ils ne gèrent dans des risques définis comme acceptables¹⁶⁰.

Avec mesure, nous pouvons finalement reconsidérer cette appréhension du risque-danger au regard des luttes définitionnelles entre les industries, partisans d'une évaluation et d'une gestion du risque ; et les organisations non gouvernementales revendiquant la prise en compte du danger comme critère pertinent devant servir de base à toute action publique. Toujours à l'épreuve des faits, l'historique des groupes de travail mis en place au milieu et à la fin des années quatre-vingt-dix par les industries révèle l'imposition d'un cadrage particulier qu'est celui de risque, au détriment du danger. En témoignent notamment les premiers travaux d'expertise publiés sur le sujet en 2003 par le Comité de la prévention et de la précaution. Ces luttes pour l'imposition d'une vision ou d'une autre impactent la mise en œuvre des politiques publiques. En l'occurrence, celles relatives aux perturbateurs endocriniens fondées sur l'évaluation du risque ne traduisent qu'une partie des connaissances disponibles s'inscrivant dans un paradigme particulier de la toxicologie. Or, l'appartenance de la problématique PE à trois paradigmes¹⁶¹ au moins freine sa mise en politique publique.

¹⁵⁹ BECK Ulrich, *ibid.*, p. 121.

¹⁶⁰ Idem, p. 113.

¹⁶¹ CHATEAURAYNAUD Francis et al., « Aux frontières de la sécurité sanitaire. Les controverses métrologiques sur les faibles doses et les perturbateurs endocriniens » [en ligne], *Natures Sciences Sociétés*, vol. n° 21, 2013/3 pp. 271-28. URL : <<https://bit.ly/2NjrPAO>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

Encadré n° 30 : couverture du rapport¹⁶² visant à déterminer les risques relatifs aux perturbateurs endocriniens publié par le Comité de la prévention et de la précaution (CPP), 2003.



Encadré n° 31 : infographie « Un danger n'est pas toujours un risque pour l'Homme¹⁶³ », *perturbateursendocrinien.fr*, Union des industries chimiques, 2018.



¹⁶² Comité de la prévention et de la précaution, ministère de l'Écologie et du Développement durable, *Les perturbateurs endocriniens, quels risques ?* [en ligne], 2003. URL : <<https://bit.ly/2MVRNNV>>, consultée pour la dernière fois le 11 août 2018.

¹⁶³ Union des industries chimiques, *L'essentiel : perturbateurs endocriniens, parlons-en !* [en ligne], 2018. URL : <<https://bit.ly/2P8J4Fu>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

Le décalage entre les programmes d'action et leur mise en application se donne aussi à voir dans l'individualisation de la prise en charge des perturbateurs endocriniens. De plus en plus prescrite dans les brochures d'information éditées par les organisations non gouvernementales et la presse.

De la régulation par le marché à la réponse individuelle

À la manière dont le traitement de la pollution de l'air intérieur met en exergue la promotion de solutions individuelles pour mieux se protéger¹⁶⁴, le traitement de la problématique des perturbateurs endocriniens n'échappe pas à un raisonnement similaire. Qu'il s'agisse d'ouvrages, d'articles de presse ou de conférences, l'exposé des faits se déroule souvent en trois temps à commencer par un état des lieux des connaissances scientifiques et des définitions, la mise en évidence des liens entre les expositions à divers types de pollutions chimiques et le développement de maladies chroniques et enfin, une identification des principaux matériaux utilisés quotidiennement pour mieux se prémunir des effets des perturbateurs endocriniens et limiter son exposition. La promotion de modes alimentaires sains, notamment issus de l'agriculture biologique, figure ainsi au rang des solutions privilégiées. Contrairement à d'autres formes d'expositions qui seraient subies et sur lesquelles les individus n'auraient aucune prise telles que l'air extérieur, l'exposition aux perturbateurs endocriniens ouvre la voie à une série de mesures individuelles de gestion du risque. Ces listes de recommandations et de productions discursives et normatives s'observent tant chez les acteurs institutionnels que les acteurs associatifs ou encore médicaux.

Encadré n° 32 : conseils prodigués¹⁶⁵ par l'Union française des consommateurs

Même si les perturbateurs endocriniens (PE) sont omniprésents, quelques bonnes habitudes permettent de limiter notre exposition. Il faut notamment être vigilant pour les femmes enceintes et les enfants. [...].

ALIMENTATION

N'utilisez pas de récipients en polycarbonate. Ils contiennent du bisphénol A. Ils portent parfois le sigle PC ou le chiffre 7 à l'intérieur d'un triangle (ce marquage n'est cependant pas obligatoire). [...].

SANTÉ ET BEAUTÉ

N'achetez pas de vêtements antibactériens. Ils contiennent souvent du triclosan, un PE.

¹⁶⁴ CRESPIEN Renaud, FERRON Benjamin, *ibid.*, p. 162.

¹⁶⁵ Union française des consommateurs, MALEYSSON Fabienne, « Perturbateurs endocriniens : comment s'en prémunir ? » [en ligne], *Quechoisir.org*. URL : <<https://bit.ly/2Jvf6cU>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

« [...] il y a des choses relativement simples, style ne pas faire réchauffer dans du plastique pour éviter déjà de se contaminer sur du bisphénol ou des substituts, ce qui est déjà pas mal. Quand on voit que la peinture est complètement écaillée, c'est peut-être pas le meilleur endroit pour laisser jouer son gamin et le laisser manger la peinture, donc ne pas manger du plastique dans la bouche, y a des petits trucs simples [...].¹⁶⁶ »

Dès lors, nous percevons bien la logique perverse à l'œuvre dans la promotion de solutions individuelles conduisant inévitablement à la culpabilisation des individus qui ne sont pas en mesure de les mettre en œuvre et qui échouent donc dans la prise en charge de risques devenus dépolitisés. Ce transfert de responsabilité depuis certaines entités telles que les industries ou les décideurs politiques s'inscrit dans une tendance plus large des politiques publiques à l'individualisation, notamment les politiques de santé¹⁶⁷. Par ailleurs, ces solutions postulent souvent l'idée selon laquelle les consommateurs seraient en mesure d'exercer une forme de pression sur le marché en créant une demande particulière.

À cet égard et dans une mesure somme toute relative, certaines entreprises telles que Léa Nature font ainsi le choix de proposer des « gammes sans perturbateurs endocriniens », sous l'influence d'associations de consommateurs ou bien d'associations écologistes :

« Ben oui... oui et non, sur beaucoup de produits on a été pionniers et pour le coup ça marchait pas forcément, mais on savait, on savait que c'était, qu'on était obligés aussi d'en arriver là et d'en passer par là vu les problématiques de santé et d'environnement qu'il y a quoi. Après on attend pas que les scandales arrivent ou que les suspicions arrivent pour changer nos formules. Après le consommateur il est prêt ou il est pas prêt, y a ça aussi, si les médias s'en emparent ou pas, voilà quoi. Mais aujourd'hui le consommateur est bien... est souvent plus en avance que la réglementation, fin certains consommateurs.¹⁶⁸ »

Dans un modèle de concurrence pure et parfaite, le marché — et en l'occurrence la prise en charge des perturbateurs endocriniens par le marché — postule que les consommateurs sont parfaitement informés et que les transactions s'opèrent sans asymétrie d'information. Est-ce vraiment le cas ? Parallèlement, les politiques publiques ou tout du moins leurs ébauches se traduisent dans bon nombre de productions discursives qui sont autant de documents de communication publique traitant de la gestion du risque. Dans ce contexte, ne devrions-nous pas appréhender le problème des perturbateurs endocriniens au travers de ses enjeux communicationnels et informationnels ? Quels sont-ils ?

¹⁶⁶ Entretien endocrinologue-pédiatre en centre hospitalier universitaire (CHU), administrateur au sein de la Société française d'endocrinologie (SFE), 4 juin 2018.

¹⁶⁷ GUILLEUX Céline, « Entre expertise et contestation : la problématisation de l'air intérieur comme nouvelle menace environnementale et sanitaire » [en ligne], *Sciences sociales et santé*, vol. n° 29, 2011/4, pp. 5-28. URL : <<https://bit.ly/2wo1zxY>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

¹⁶⁸ Entretien responsable de la Fondation Léa Nature, ex-responsable éthique au sein du groupe Léa Nature, 25 juillet 2018.

Chapitre 9

Les perturbateurs endocriniens, enjeux d'information et de communication

« [...] une grosse partie de l'opinion publique se mobilise tout à coup sur le sujet alors qu'en fait c'est des sujets qui sont traités, retraités, mais qui font pas beaucoup d'échos et tout à coup, pour x ou y raison, les citoyens s'emparent de ce sujet et donc, donc sont demandeurs d'information. Donc ça a été le cas par exemple avec les pesticides récemment... et ça a été le cas avec les perturbateurs endocriniens. » (Entretien journaliste indépendante, ancienne journaliste « Santé » à *Pourquoi docteur ?*)

Bon nombre de nos enquêtés — dont certains journalistes et responsables associatifs — s'accordent ainsi à considérer que la problématique des perturbateurs endocriniens fait l'objet d'une appropriation par le plus grand nombre, ou bien qu'elle est « *entrée dans la société*¹⁶⁹ ». Si l'augmentation du traitement de l'expression « perturbateurs endocriniens » dans la presse quotidienne nationale fournit un indicateur objectif de sa médiatisation, signifie-t-elle pour autant que la population s'empare de cette question ? Comment le mesurer ?

Une opinion publique sur les perturbateurs endocriniens ?

Postuler une appropriation d'une problématique par les citoyens invite à s'intéresser à leur avis et par extension, à leur opinion (du latin *opinio* : avis ou manière de penser). Depuis les années trente, l'opinion s'est trouvée mesurée par l'instrument méthodologique des sondages qui ont tendance à présenter aujourd'hui l'opinion publique comme une donnée scientifique. Pierre Bourdieu a notamment entrepris une déconstruction de cette pratique en pointant les limites de tels instruments, considérés comme des « artéfacts¹⁷⁰ », au regard des biais qu'ils représentent. Au-delà des écueils de représentativité, les sondages participent d'une construction de la réalité sociale en fonction de la formulation des questions et des effets produits par l'actualité même dans laquelle s'inscrit l'enquête qui n'est jamais qu'une photographie d'un instant *t* de la réalité sociale. En l'occurrence, deux sondages menés par les instituts Odoxa et IFOP nous paraissent significatifs pour illustrer cette théorie à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017.

¹⁶⁹ Entretien responsable de Générations futures, 18 avril 2018.

¹⁷⁰ BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas » [en ligne], in *Les temps modernes*, n° 318, 1973/1, pp. 1292-1309. URL : <<https://bit.ly/2MWCuob>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

D'une part, dans son sondage publié en février 2017, « Carnet de santé : les perturbateurs endocriniens inquiètent 70 % des Français¹⁷¹ », l'institut Odoxa formule les deux questions suivantes : « Vous-même, avez-vous entendu parler des perturbateurs endocriniens ? » et « Les perturbateurs endocriniens vous inquiètent-ils beaucoup, plutôt, plutôt pas ou pas du tout ? ». La réponse à la seconde question lui permet d'affirmer que 70 % des Français sont inquiets par les perturbateurs endocriniens. Or, la réponse à la première question indique que seuls 26 % des sondés « en ont entendu parler et savent précisément de quoi il s'agit » et 40 % « savent vaguement de quoi il s'agit ». De fait, le sous-total « en a entendu parler » regroupant les deux catégories dégage un pourcentage qui se hisse nettement au-dessus de la majorité (66 %), conférant l'illusion selon laquelle les perturbateurs endocriniens seraient effectivement un sujet connu d'une majorité des Français.

D'autre part, l'IFOP publiait en partenariat avec Générations futures quelques mois plus tard un sondage intitulé « L'adhésion à la poursuite et l'amplification de la politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens » avec une question unique : « Êtes-vous favorable ou non à ce que Nicolas Hulot et le nouveau gouvernement poursuivent et amplifient la politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens mise en œuvre aux niveaux national et européen ? ». Sans grande surprise, le sondage a dégagé 90 % d'opinions favorables. De fait, bien qu'alambiquée, la formulation de la question en suggère une réponse nettement orientée en faveur de la poursuite de la politique. De plus et comme pour le premier sondage, l'enquête s'effectue dans un contexte de fort traitement des perturbateurs endocriniens dans la presse quotidienne durant l'année 2017 où la question tend à être régulièrement remise sur les agendas politique et médiatique. En ce sens, elle ne saurait refléter ni l'état des connaissances des Français sur ce sujet ni leur opinion.

Par ailleurs, nous avons évoqué la capacité des ONG à créer une opinion publique et notamment une opinion publique européenne. Corollaire de l'émergence d'un espace public de discussion à partir du XVIII^e siècle¹⁷², l'opinion publique a précisément trouvé un écho plus large avec l'émergence des médias de masse caractéristiques de l'affirmation des régimes démocratiques en Europe. Pour autant, l'observation du décalage entre le traitement de la problématique PE par les premiers médias européens et celui des médias français

¹⁷¹ Odoxa, *Carnet de santé : les perturbateurs endocriniens inquiètent 70 % des Français* [en ligne], 2017. URL : <<https://bit.ly/2wt8hCY>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

¹⁷² HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, collection « Critique de la politique », Paris, 1988 [1978], 322 p.

révélaient qu'il est d'abord le fait de la presse spécialisée. Cela s'explique également par la faible présence sinon l'absence de médias à l'échelle européenne. À travers l'exemple du média Euronews, Olivier Baisnée et Dominique Marchetti ont notamment montré la vocation principalement internationale de tels médias, rendant difficile la création d'un espace public européen¹⁷³, entendu comme un espace de délibération et d'échange, mais aussi de pratiques en lien avec l'Union européenne. Cette idée nous invite aussi à reconsidérer la thèse de Pierre Bourdieu selon laquelle l'opinion publique n'existe pas telle qu'elle est produite par les sondages, en l'appliquant à l'échelle de l'Union européenne qui s'est dotée d'instruments de mesure de l'opinion tels que les Eurobaromètres. Dans ces conditions, l'absence d'appropriation de la problématique des perturbateurs endocriniens, au-delà des logiques de traitement de l'information, n'est-elle pas le reflet de son essoufflement ?

Un essoufflement de la problématique « perturbateurs endocriniens » ?

« Mais là... comme j'ai plus de production quotidienne, plus de production de fond, et qu'en plus le sujet il est quand même assez saturé au niveau médiatique, là pour le coup je saurais pas... si là tout de suite je devais faire un long format sur les perturbateurs endocriniens euh... bon y a déjà pas mal de trucs très bien qui ont été faits bon, je suis pas sûre que j'irais sur ce sujet-là spontanément, c'est pas le plus facile à vendre en tout cas à moins qu'on ait une super bonne idée qui soit plus facile à vendre aux médias, parce que c'est déjà super bien traité. Maintenant tout ce qu'on peut faire c'est du suivi d'actualité en fait. » (Entretien journaliste indépendante, ancienne journaliste « Santé » à *Pourquoi docteur ?*)

« **YG** : En tout cas en parlant de scandale sanitaire ça pousse aussi à réagir j'imagine, fin dès lors qu'il y a scandale... ça pousse un peu à la réaction je pense aussi, c'est un peu le but d'amener les gens à se positionner ?

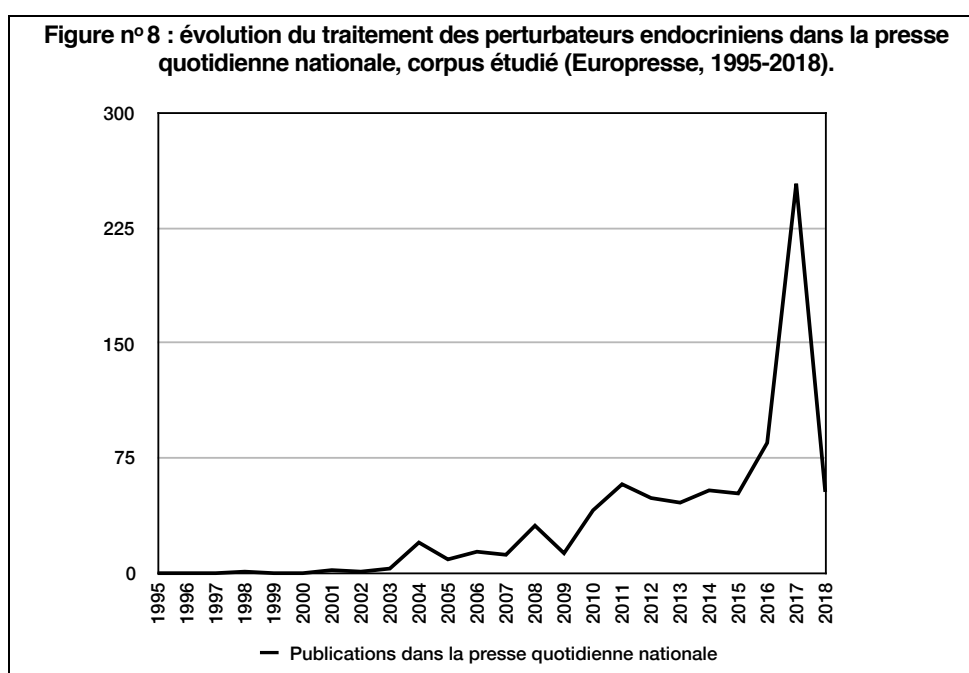
AM : Oui. Oui... mais bon, pour l'instant, fin... y a de plus en plus de gens qui font peut-être attention à l'utilisation qu'ils ont de certains cosmétiques, qui vont plus réchauffer euh les restes de la veille dans un *Tupperware*, ou qui vont... essayer d'acheter plutôt des produits bio, est-ce que pour autant ça fait descendre les gens dans la rue que le glyphosate n'ait pas été interdit en France... non. Voilà. » (Entretien journaliste « Société », *Politis*)

D'une part, cette citation formulée par une journaliste indépendante anciennement passée par une rédaction spécialisée et une rédaction nationale généraliste pourrait résumer l'essentiel des contraintes du champ journalistique à l'œuvre dans le traitement des perturbateurs endocriniens, évoquées précédemment. Non seulement révélatrice de leur dimension économique, laquelle s'impose d'autant plus pour les journalistes indépendants souvent en situation plus précaire, elle traduit également une forme d'épuisement dans le

¹⁷³ MARCHETTI Dominique (dir.). *En quête d'Europe : Médias européens et médiatisation de l'Europe* [en ligne], Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2004. URL : <<https://bit.ly/2MzYt4U>>, consulté pour la dernière fois le 1^{er} avril 2017.

traitement du problème des perturbateurs endocriniens après le pic enregistré en 2017 et une dynamique relative au début des années 2000.

D'autre part, le constat d'une absence de manifestation évoquée par la journaliste de la rubrique « Société » à *Politis*, en même temps qu'il est corrélé au problème connexe du glyphosate, révèle un certain essoufflement de la problématique « perturbateurs endocriniens » et tend entre autres à confirmer sa non-appropriation sinon son appropriation partielle, y compris par les journalistes.



L'effondrement de la courbe retraçant la trajectoire du problème dans la presse quotidienne nationale en France rappelle sa très forte dépendance vis-à-vis de l'actualité ayant laissé place à un journalisme qualifié de « suivi » ; caractéristique des « marronniers » avec une routinisation des angles de traitement condamnés à se répéter.

En outre, cette logique de comparaison récurrente avec d'autres problématiques tend à autres à brouiller le message des acteurs qui s'expriment sur la problématique des perturbateurs endocriniens, comme l'ancienne ministre de la Santé Marisol Touraine qui déclarait que le glyphosate était un perturbateur endocrinien lors des premiers votes autour de sa réhomologation en 2016. Or, en dépit des « études à disposition », aucune d'entre elles n'ont démontré de liens permettant d'étayer une telle affirmation. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) l'ayant classé « cancérigène probable » en 2013 à la suite d'une monographie répertoriant près de trois cents études indépendantes. Dans le même registre, le magazine *60 millions de consommateurs* publiait le 23 août dernier une étude

relative à la présence de glyphosate dans les couches-culottes pour bébé. L'article traitant pourtant d'autres « substances toxiques » telles que les composés organiques volatils (COV), finit par conclure à de faibles risques. Ces deux exemples sont emblématiques de la confusion entretenue autour des perturbateurs endocriniens, enchâssés dans d'autres substances ou familles sommes toutes plus facilement médiatisables (proximité, identification, audience), mais qui du même coup rendent toujours plus difficile d'accès la rencontre du problème avec son public. Un dernier exemple cristallise l'ensemble de notre propos : l'interview d'André Cicolella accordée à la matinale de *France Inter* au mois de juillet dernier.

Le 4 juillet 2018, le toxicologue André Cicolella, président du Réseau environnement santé (RES) était l'invité de la journaliste et chroniqueuse Léa Salamé dans la matinale de France Inter. Au-delà des interactions relativement rythmées entre l'interviewé et l'intervieweuse, cet échange dessine à son tour l'essoufflement du traitement de la problématique des perturbateurs endocriniens dans les médias. En démarrant pourtant sur une thématique traitée à de nombreuses reprises, la fertilité masculine et son déclin, l'interview se solde par une ridiculisation de l'interviewé qui refuse une bouteille d'eau en plastique tendue proposée par la production, en arguant du fait qu'elle soit une « source de contamination¹⁷⁴ ». Dès lors, nous voyons bien les difficultés cumulatives dans la problématisation et la publicisation d'un problème, qui, bien que requalifié en problème de santé environnementale à l'aide de données scientifiques, peine à trouver un écho favorable dans les médias.

¹⁷⁴ France Inter, *André Cicolella sur les perturbateurs endocriniens : "Il faut une politique de santé environnementale"* [en ligne], 2018. URL : <<https://bit.ly/2IQTS7N>>, consultée pour la dernière fois le 22 août 2018.

Encadré n° 33 : retranscription partielle de l'interview d'André Cicolella, extrait de la matinale de France Inter, 4 juillet 2018.

[Léa Salamé] : [Citant la dernière étude de l'agence Santé publique France]. Il y a 32 % de spermatozoïdes en moins chez les hommes au cours de ces trente dernières années, comment est-ce possible ? À qui la faute ?

[André Cicolella] : Bonne question, c'est un phénomène mondial maintenant. [...]. Il n'y a plus de discussion, c'est un phénomène mondial donc les causes sont aussi mondiales.

[LS] : Hum.

[AC] : Donc là, la principale explication, ce sont les perturbateurs endocriniens. Parce que là on a des preuves expérimentales, vous donnez du bisphénol A à des rates gestantes, vous faites l'expérience de l'infertilité chez fils, les arrières et les arrières-arrières petits fils.

[LS] : Sur trois générations.

[AC] : C'est un phénomène sur trois générations.

[LS] : Hum hum.

[AC] : C'est ce qu'on appelle l'épigénome, donc c'est un phénomène qui a commencé il y a cinquante, soixante ans à peu près.

[LS] : Hum. Mais vous êtes sûr qu'il y a un lien avec les perturbateurs endocriniens ?

[AC] Écoutez, y a une très forte probabilité parce que...

[LS] : C'est ce que disent les auteurs, cette baisse de la qualité du sperme, on arrive pas vraiment à l'expliquer par une cause. Ils parlent notamment de la pollution atmosphérique, du tabac, PAS seulement (accentué) les perturbateurs endocriniens.

[AC] Le tabac est aussi un perturbateur endocrinien sous certains aspects. Euh... c'est comme toujours en santé environnementale, c'est multifactoriel, donc après il faut regarder effectivement qu'est-ce qui émerge. On a la réponse quand on regarde l'expérimentation animale. Ce qui est observé chez le rat est tout à fait transposable à l'humain.

[LS] : Et alors qu'est-ce qui est observé clairement chez le rat ?

[AC] Ben voilà je vous donne l'exemple de cette étude voilà, il y a en d'autres hein.

[LS] : Hum.

[AC] On a des effets de mélange aussi. Les phtalates, grande famille présente dans notre environnement. Récemment, j'ai trouvé un article saoudien qui a analysé quarante-cinq parfums, des parfums célèbres [...]. C'est bourré de phtalates.

[LS] : Et alors c'est quoi le (sic) phtalate ?

[AC] C'est des perturbateurs endocriniens !

[LS] : Oui. Et pourquoi c'est mal ? Qu'est-ce que ça fait ?

[AC] Ben les phtalates, c'est comme le bisphénol, vous avez tous les effets liés à une exposition pendant la grossesse.

[LS] : Hum.

[AC] Vous avez cancer du sein, on parle de syndrome des phtalates [...]. On observe une féminisation des garçons.

[LS] : Ça veut dire quoi une féminisation des garçons ?

[AC] Ça se mesure par la distance anogénitale [...].

[LS] : Donc les garçons ressemblent de plus en plus aux filles, à cause du plastique, à cause des crèmes hydratantes, à cause du parfum, à cause de tout cela ?

[AC] Autre source de contamination, l'alimentation [...].

[LS] : Donc il ne faut plus rien acheter qui contienne du plastique ?

[AC] Il faut éviter.

[LS] : Pardonnez-moi de vous poser la question, est-ce que vous, vous achetez des yaourts dans des...

[AC] Non, évidemment non, j'essaie d'être cohérent avec ce que je dis.

[LS] : Donc pas de yaourts, pas de...

[AC] Comme j'ai peu de chance d'être enceinte.

[LS] : Mais c'est uniquement pour les femmes enceintes ?

[AC] : La caractéristique des perturbateurs endocriniens est l'exposition pendant la grossesse. [...]. Et ça, ça va jouer sur la santé de l'enfant, hyperactivité, cancer de la prostate, et puis il va transmettre à ses descendants. [...]. Il y a eu un progrès scientifique ces trente dernières années qui est considérable.

[LS] : Hum.

[AC] : Le problème c'est que notre réglementation est basée sur les concepts d'il y a cinquante ans.

[LS] : Ouais. D'accord, mais il y a quand même quelque chose qui semble totalement inéluctable, inextricable.

[AC] : Non pas du tout.

[LS] : Ben si parce que par exemple si je mange, imaginons je suis enceinte, je mange une pomme bio, donc ça va jusque-là, mais le couteau avec lequel je la coupe, peut avoir des perturbateurs endocriniens.

[AC] : Ça dépend...

[LS] : L'assiette, peut avoir des perturbateurs endocriniens.

[AC] : Bien sûr.

[LS] : Non, mais on fait quoi ? (Sourire et sourire des autres membres du plateau).

[AC] : Eh bien on fait, on fait, on fait une politique de santé environnementale. [...].

[LS] : Alors dites-nous, pardonnez-moi de revenir à du concret, mais c'est, c'est, c'est dans du concret, qu'est-ce qu'on fait chez **nous**, est-ce qu'on renonce aux casseroles par qu'il y en a, est-ce qu'on renonce au verni à ongles, est-ce qu'on renonce aux couches, est-ce qu'on renonce ?

[AC] : Eh ben il faut des vernis à ongles sans phtalates, parce que c'est une source de contamination.



[LS] : ... aux shampoings ?

[AC] : Des shampoings sans phtalates, sans perturbateurs endocriniens. Ça se fait, regardez « sans paraben » c'est devenu même un argument publicitaire. C'est très bien. On sait faire, c'est pas très compliqué.

[LS] : Hum hum. Benoît Hamon les avait mis en avant dans sa campagne présidentielle il y a un an, puis il y a eu en décembre dernier la fameuse définition qui a été établie de longue lutte par l'Union européenne, la Commission européenne, sur ce que c'est les perturbateurs, sur ce que sont les perturbateurs endocriniens. Euh, depuis qu'est-ce qui a changé depuis quelques mois ?

[AC] : On avait obtenu une stratégie nationale perturbateurs endocriniens évaluée par les inspections générales, on attend la deuxième phase, là j'ai quelques inquiétudes. [...] Quand le responsable du groupe « Santé environnement », l'ancien député Gérard Bapt, est limogé [...] moi je n'aime pas trop, je suis un peu suspect [...].

[LS] : Pourquoi il a été limogé ? Quelle a été l'explication ?

[AC] : Ah ben écoutez officiellement on lui demande de céder la place, donc y a pas d'autres explications. Ceci étant, y avait aucune raison il avait été renommé y a quatre mois...

[LS] : Qu'est-ce que vous demandez à Nicolas Hulot ? En une du *Parisien* aujourd'hui.

[AC] : Je demande à Nicolas Hulot de ne pas céder sur la pression qu'il doit avoir en fait. [Met en cause l'industrie chimique allemande]. Il faut refonder la chimie. [...].

[LS] : Mais est-ce que les grands groupes changent ?

[AC] : Bien sûr, la prise de conscience se fait. Je suis invité au congrès national de la chimie l'an prochain, on va parler de chimie-société. La chimie n'est pas le problème, mais la solution. Moi je suis chimiste, alors j'ai un conflit d'intérêts parce que je trouve que les chimistes sont des gens très bien.

[LS] : (Rire).

[AC] : Il faut effectivement qu'on leur pose des vraies questions pour qu'ils apportent des vraies réponses.

[LS] : Si on fait rien, qu'est-ce qui va se passer dans vingt ans, dans trente ans ?

[AC] : Si on ne fait rien c'est ce qu'il se passe actuellement, les maladies chroniques explosent, ça coûte un pognon fou.

[LS] : Pognon de dingue, soyez précis.

[Nicolas Demorand] : Soyez précis quand vous vous citez (rires).

[AC] : (Rires) Ça coûte un pognon de dingue et il faut s'attaquer à ce problème, voilà.

[ND] : Et pourquoi vous n'avez pas bu une petite goutte de l'eau là, vous avez une bouteille là devant vous de...

[AC] : C'est une source de contamination effectivement.

[ND] : La petite bouteille en plastique... LS : C'est-à-dire que la bouteille d'eau est une source... Donc vous buvez quelle eau en fait ? (Premiers sourires des membres du plateau).

[AC] : Ben quand j'ai pas d'autres choix et que j'ai très soif, c'est l'eau que je bois.

[LS] : Et sinon c'est quoi, l'eau du robinet ?



[AC] : L'eau du robinet c'est pareil.

(Rires de l'ensemble des membres du plateau).

[LS] : Alors vous faites quoi, vous buvez plus d'eau ? Non, mais, non, mais parce...

[AC] : Le problème c'est que...

[ND] : Vous voulez une boisson gazeuse en canette aluminium ou pas ?

[AC] : Aluminium y a pas de problèmes oui.

[ND] : Ah ben merci.

[LS] : Non, mais comment, mais quelle eau vous...

[ND] : Non, mais y a du problème avec le faux sucre (rire et agitation des mains en l'air).

[LS] : Non, mais quelle eau vous buvez, sérieusement ?

[AC] : La question c'est d'avoir une eau avec des normes qui sont basées sur les connaissances scientifiques d'aujourd'hui.

[LS] : Oui, mais ça veut dire quoi en français ? (Intonation descendante, ton las).

[AC] : Eh ben ça veut dire quoi, ça veut dire qu'effectivement pour savoir ce qu'est une eau potable aujourd'hui, il faut faire le travail pour dire voilà, les normes on va les définir sur les connaissances scientifiques d'aujourd'hui.

[Signal sonore pré-jingle annonçant la fin de l'interview].

[LS] : Bon, on est pas sortis de l'auberge.

(Rires de l'ensemble des membres du plateau).

[LS] : J'ai toujours pas compris quelle eau je devais boire ! Mais bon.. (Gestes)

[AC] : C'est une révolution de la santé si vous voulez. C'est ça le problème.

[ND] : Hum hum.

[LS] : Bon, André Cicoella, vous nous avez déprimés.

(Rires généraux de l'ensemble des membres du plateau).

[AC] : Mais non pas du tout, c'est...

[LS] : Mais merci quand même et je vous souhaite une très belle journée (rires).

[ND] : Et longue vie hein, si c'est encore possible ! (Sourire).



Conclusion

Le but de ce travail était de comprendre comment le sujet des perturbateurs endocriniens avait été requalifié en problème de santé environnementale, en supposant un rôle essentiel des acteurs sociaux et notamment des entrepreneurs de cause associatifs.

Au cours de nos développements, nous avons ainsi pu mettre en lumière les caractéristiques du problème des perturbateurs endocriniens, à travers son importation depuis les pays anglo-saxons. Cette dernière a d'abord révélé le caractère relativement récent de cette problématique, comme en témoigne notamment l'intérêt qu'elle a suscité dans la littérature scientifique à partir des années quatre-vingt-dix. Nous avons ensuite mis en évidence le confinement originel de la problématique dans des cercles de discussion essentiellement scientifiques, ce qui a participé à une médiatisation relativement discrète des perturbateurs endocriniens dans le début des années 2000.

Nonobstant, les acteurs associatifs se sont assez rapidement emparés du problème des perturbateurs endocriniens dans le cadre de leurs mobilisations contre les diverses formes de pollutions chimiques. Ces premières actions se sont notamment données à voir dans les luttes définitionnelles autour du problème des perturbateurs endocriniens, dont nous avons souligné la singularité. Notre travail visait particulièrement à mesurer l'investissement d'un entrepreneur associatif, dont l'accès quotidien nous a permis de mobiliser plusieurs types de matériaux empiriques utiles à la compréhension de notre sujet. Nous tenions ainsi à mettre avant les liens de proximité entre deux problématiques, les perturbateurs endocriniens d'une part et les pesticides d'autre part.

Ces liens sont d'autant plus importants qu'ils révèlent les logiques d'appropriation de la problématique des perturbateurs endocriniens par une association dont la spécificité originelle et historique est la lutte contre les pesticides. L'étude des répertoires d'action et de publicisation mobilisés par cette association nous a permis de comprendre les logiques sous-tendant cette appropriation. L'intérêt des acteurs d'une part et l'articulation de leurs différentes ressources professionnelles, personnelles, matérielles et symboliques pour parvenir à leurs objectifs en font de véritables entrepreneurs de politiques publiques. Dès lors, nous n'avons pu observer qu'une prise en charge partielle du problème des perturbateurs qui repose essentiellement sur l'action de ces entrepreneurs proches des

décideurs politiques et dont les instruments de mise en politique publique ne semblent guère efficaces dans la mise en place de solutions pérennes.

Nous espérons que les éléments développés au cours de ce travail apporteront une contribution à la compréhension de la trajectoire d'un problème de santé environnementale identifié dans les arènes publiques. Toutefois, celle-ci ne saurait être réduite à l'action la plus visible des seuls entrepreneurs associatifs. Les ressorts du traitement du problème des perturbateurs endocriniens par certains médias écrits et audiovisuels éclairent ainsi l'ensemble des contraintes qui s'exercent sur sa publicisation dans l'espace public et par extension, sur son devenir.

Enfin, nous souhaitons nuancer notre propos quant à la « propriété » du problème que nous avons pris pour exemple. Bien que nous ayons eu l'opportunité d'illustrer notre propos à travers l'exemple d'un entrepreneur associatif particulier, nous ne saurions affirmer que celui-ci s'inscrit comme le seul et unique propriétaire du problème étudié. D'ailleurs, l'ouverture d'une nouvelle « campagne chimiques » au courant du mois d'octobre prochain par l'association étudiée, nous rappelle l'inscription de cette problématique dans un espace concurrentiel plus large, nourri quotidiennement par différents acteurs. La campagne des « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », initiée par le Réseau environnement santé (RES), nous invite dès lors à appréhender la dynamique de la trajectoire des perturbateurs endocriniens au prisme de la concurrence qu'elle génère dans le partage de sa « propriété » avec d'autres acteurs qui est aussi un partage de responsabilités historiques à l'égard du futur, comme le rappelle le philosophe allemand Hans Jonas.

Bibliographie

Documentation

Ouvrages

CARSON Rachel, *Printemps silencieux*, Le Livre de poche, Paris, 1968 [1962], 320 p.

FOUCART Stéphane, *La fabrique du mensonge*, Folio, collection « Folio actuel », Paris, 2013, 416 p.

HOREL Stéphane, *Intoxication. Perturbateurs endocriniens : lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé*, La Découverte, Paris, 2015, 302 p.

HOREL Stéphane, *La grande invasion. Enquête sur les produits qui intoxiquent notre vie quotidienne*, éditions du Moment, Paris, 2008, 313 p.

ROBIN Marie-Monique, *Notre poison quotidien. La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie de maladies chroniques*, La Découverte/Poche, Arte Éditions, Paris, 2013 [2011], 480 p.

VEILLERETTE François, JOBERT Marine, *Perturbateurs endocriniens. La menace invisible*, Buchet/Chastel, Paris, 2015, 124 p.

VEILLERETTE François, *Pesticides. Le piège se referme*, Terre vivante, Mens, 2002, 159 p.

Documents audiovisuels

Documentaires, reportages et investigations

BOUDOT Martin, *Cash Investigation. Produits chimiques, nos enfants en danger* [en ligne], Premières Lignes, France 2, 2016, 129 min. URL : <<https://bit.ly/2MVGefT>>, consultée pour la dernière fois le 9 juin 2018.

CAMACHO Ariel, *Spermatozoïdes en danger*, Arte France, 2002, 53 min.

D'ANGÉLY Olivier, *Plastique : alerte aux toxiques* [en ligne], France 3 avec le soutien de France Télévisions, 2010, 58 min. URL : <<https://bit.ly/2wk7hBY>>, consultée pour la dernière fois le 28 août 2018.

DREVILLON Élisabeth, *Cash Impact. Pesticides, notre santé en danger* [en ligne], Premières Lignes, France, 2018, 82 min. URL : <<https://bit.ly/2FDwDxb>>, consultée pour la dernière fois le 15 juin 2018.

FROEHLY Didier, *L'Émission politique* [en ligne], France 2 avec le soutien de France Télévisions, 2016, 131 min. URL : <<https://bit.ly/2LBFNfR>>, consultée pour la dernière fois le 30 mars 2018.

HOREL Stéphane, *Endoc(t)rinement* [en ligne], What's Up Productions, France Télévisions, 2011, 55 min. URL : <<https://bit.ly/2NvtvLD>>, consultée pour la dernière fois le 2 avril 2018.

HOREL Stéphane, *La grande invasion* [en ligne], Mosaïque Films avec le soutien de France Télévisions, 2010, 52 min. URL : <<https://bit.ly/1MGcd78>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

MERCURIO Stéphane, *Sans principe ni précaution : le distilbène*, Arte France, 2002, 58 min.

ROBIN Marie-Monique, *Le Roundup face à ses juges* [en ligne], Arte Télévision, 2017, 77 min. URL : <<https://bit.ly/2yJ0118>>, consultée pour la dernière fois le 17 octobre 2017.

ROBIN Marie-Monique, *Notre poison quotidien*, Arte Éditions/Ina Éditions, 2011, 91 min.

ROLLAND Sophie et al., *Perturbateurs endocriniens, nos vies empoisonnées* [en ligne], UPSIDE Télévision, France 2, 2016, 47 min. URL : <<https://bit.ly/2PL3G7S>>, consultée pour la dernière fois le 11 mars 2017.

Émissions de radio

FRANCIS Jean-Christophe, *Lobbying et régulation 2 : Perturbateurs endocriniens, perturbateurs de processus réglementaires* [en ligne], France Culture, 2015, 54 min. URL : <<https://bit.ly/2Nsb8TT>>, consultée pour la dernière fois le 19 janvier 2018.

Rédaction, *L'invité de 7 h 50* [en ligne], France Inter, 2018, 10 min. URL : <<https://bit.ly/2ENulvU>>, consultée pour la dernière fois le 27 juillet 2018.

Bibliographie scientifique

Ouvrages

BARTHE Yannick, CALLON Michel, LACOUMES Pierre, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 368 p.

BAUMGARTNER R. Frank, JONES D. Bryan, "Party Two: Tracing Policy Change in America" in *Agendas and Instabilities in American politics*, Second edition, The University of Chicago Press, Chicago, 2009 [1993], p. 150 et suivantes.

BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Champs, collection « Essais », Paris, 2008 [1986], 521 p.

BECKER Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 [1963], 250 p.

BLUMER Herbert, *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, University of California Press, California, 1986, 208 p.

BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Raisons d'agir, Paris, 1996, 95 p.

COBB W. Roger, ELDER D. Charles, *Participation in American politics. The dynamics of agenda-building*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1972, pp. 82-84.

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris, 1977, p. 86.

GILBERT Claude, HENRY Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, La Découverte/PACTE, collection « Recherches », Paris, 2009, 290 p.

GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, collection « Études sociologiques », Paris, 2009 [1981], 354 p.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, collection « Critique de la politique », Paris, 1988 [1978], 322 p.

HENRY Emmanuel, *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Presses universitaires de Rennes, collection « Res Publica », Rennes, 2007, 308 p.

JOBERT Bruno, « Chapitre 3. Les clefs de l'analyse des politiques sectorielles » in *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes* [en ligne], Presses universitaires de France, 1987, p. 65 et suivantes. URL : <<https://bit.ly/2onXTZF>>, consulté pour la dernière fois le 29 août 2018.

JORDAN Andrew et al., “Chapter 17: European Governance and the Transfer of ‘New’ Environmental Policy Instruments (NEPIs) in the European Union” in *Environmental Policy in the European Union*, Earthscan, London, 2002, p. 317 et suivantes.

KINGDON John W., “Chapter 8. The Policy Window, and Joining the Streams” in *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Pearson, 2^e édition, 2014 [1984], p. 165 et suivantes.

KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, collection « ICOM », Paris, 2012, 238 p.

LAGROYE Jacques, FRANÇOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses universitaires de Sciences Po et de Dalloz, 4^e édition, collection « Amphi », Paris, 2002, 599 p.

MARCHETTI Dominique (dir.). *En quête d'Europe : Médias européens et médiatisation de l'Europe* [en ligne], Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2004, 304 p. URL : <<https://bit.ly/2MzYt4U>>, consulté pour la dernière fois le 1^{er} avril 2017.

MARX Karl, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, Flammarion, Paris, 2007 [1852], 216 p.

MULLER Pierre, *Les politiques publiques* [en ligne], Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 2018 [1990], 128 p. URL : <<https://bit.ly/2ws82IT>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

NEVEU Erik, *Sociologie du journalisme*, La Découverte, collection « Repères », Paris, 2009, 128 p.

NEVEU Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin, collection « U », Malakoff, 2015, 286 p.

OFFERLÉ Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998 [1994], 158 p.

OFFERLÉ Michel, « Groupes d'intérêt(s) » [en ligne], in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », Paris, 2009, pp. 279-286. URL : <<https://bit.ly/2wbOato>>, consultée pour la dernière fois le 26 août 2018.

OFFERLÉ Michel, « Chapitre 2. Descendre dans la rue : de la “journée” à la “manif” », in FAVRE Pierre (dir.), *La Manifestation*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1990, p. 117.

RESTIER-MELLERAY, Christiane. « Chapitre 13. La proximité dans les médias : retour sur une « loi » », in *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques* [en ligne], Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005. URL : <<https://bit.ly/2P7NeO3>>, consultée pour la dernière fois le 25 août 2018.

ROSE Richard, DAVIES L. Phillip, *Inheritance in Public Policy: Change Without Choice in Britain*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1994, 269 p.

TILLY Charles, *La France contestée. De 1600 à nos jours*, Fayard, collection « L'espace du politique », Paris, 1986, 622 p.

Revues

Sciences humaines

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas » [en ligne], in *Les temps modernes*, n° 318, 1973/1, pp. 1292-1309. URL : <<https://bit.ly/2MWCuob>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique » [en ligne], in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n° 52-53 « Le travail politique », 1984, pp. 19-41. URL : <<https://bit.ly/2MuqM18>>, consultée pour la dernière fois le 19 août 2018.

CHATEAURAYNAUD Francis et al., « Aux frontières de la sécurité sanitaire. Les controverses métrologiques sur les faibles doses et les perturbateurs endocriniens » [en ligne], *Natures Sciences Sociétés*, vol. n° 21, 2013/3 pp. 271-28. URL : <<https://bit.ly/2NjrPAO>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

CRESPIN Renaud, FERRON Benjamin « Un scandale à la recherche de son public. La construction médiatique du problème de la "pollution de l'air intérieur" en France (1995-2015) » [en ligne], *Politiques de communication* n° 7, 2016/2, pp. 151-181. URL : <<https://bit.ly/2LBfxCn>>, consultée pour la dernière fois le 10 février 2018.

FORBAT Julien, « De la spécificité du concept de santé environnementale vis-à-vis du développement durable » [en ligne], *Développement durable et territoires*, vol. 5, n° 2, 2014. URL : <<https://bit.ly/2NyuvL2>>, consultée pour la dernière fois le 17 avril 2018.

GUILLEUX Céline, « Entre expertise et contestation : la problématisation de l'air intérieur comme nouvelle menace environnementale et sanitaire » [en ligne], *Sciences sociales et santé*, vol. n° 29, 2011/4, pp. 5-28. URL : <<https://bit.ly/2wo1zxY>>, consultée pour la dernière fois le 27 août 2018.

HASSENTEUFEL Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics » [en ligne], *Informations sociales*, 2010/1, n° 57, pp. 50-58. URL : <<https://bit.ly/2MZFdwV>>, consultée pour la dernière fois le 10 décembre 2016.

JOUZEL Jean-Noël, PRETE Giovanni, « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Émergence et évolution d'une coalition improbable » [en ligne], *Politix*, 2015/3, n° 111, pp. 175-196. URL : <<https://bit.ly/2MnyI7M>>, consultée pour la dernière fois le 16 juillet 2018.

Littérature scientifique

COLBORN Theo, “Pesticides—How Research Has Succeeded and Failed to Translate Science into Policy: Endocrinological Effects on Wildlife” [en ligne], *Environmental Health Perspectives*, vol. n° 103, 1995. URL : <<https://bit.ly/2PHZDJF>>, consultée pour la dernière fois le 12 août 2018.

DIECKMANN J. Walter, DAVIS E. Mark et al., “Does the administration of diethylstilbestrol during pregnancy have therapeutic value?” [en ligne], in *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, vol. n° 66/5, 1953, pp. 1062-108. URL : <<https://bit.ly/2LFzt6N>>, consultée pour la dernière fois le 29 août 2018.

GEYER Roland, R. JAMBECK Jenna et LAVENDER Law, “Production, use, and fate of all plastics ever made” [en ligne], *Science Advances*, vol. 3, n° 7, 2017, 6 p. URL : <<https://bit.ly/2tht3CB>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018.

VANDELAC Louise, BACON Marie-Hélène, « Perturbateurs endocriniens et polluants organiques persistants : inquiétante érosion de la santé, de la fertilité et des capacités intellectuelles » [en ligne], *Ruptures*, 1999 ; 6/2, pp. 237-26. URL : <<https://bit.ly/2LHu9zP>>, consultée pour la dernière fois le 10 juin 2018.

VOM SAAL S. Frederick et al., “A Physiologically Based Approach To the Study of Bisphenol a and Other Estrogenic Chemicals On the Size of Reproductive Organs, Daily Sperm Production, and Behavior” [en ligne], *Toxicology and Industrial Health*, vol. n° 14, 1998, pp. 239-260. URL : <<https://bit.ly/2whGuWJ>>, consultée pour la dernière fois le 26 août 2018.

Thèses

HENRY Emmanuel, « Chapitre 1. Normalisation et compromis : l'amiante, un cancérigène professionnel » in *Amiante : d'une maladie professionnelle à une « crise de santé publique »* [en ligne]. Thèse de doctorat en science de l'information et de la communication. Compiègne : Université de technologie de Compiègne, 2000, p. 48 et suivantes. URL : <<https://bit.ly/2NuQnXA>>, consultée pour la dernière fois le 15 août 2018

MARCHETTI Dominique, « Chapitre 4. Les contraintes contemporaines du champ journalistique » in *Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. À propos d'« événements sida » et du « scandale du sang contaminé »* [en ligne], Thèse de doctorat de sociologie. Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1997, p. 377 et suivantes. URL : <<https://bit.ly/2C6Rk7w>>, consultée pour la dernière fois le 18 août 2018.

Annexes



Tables des annexes

Annexe n° 1 — Table des encadrés	139
Annexe n° 2 — Table des figures	141
Annexe n° 3 — Analyse d’une expérience langagière, examen	143
Annexe n° 4 — Récapitulatif des entretiens réalisés	149
Annexe n° 5 — Guides d’entretien.....	151
Guide responsables de Générations futures	151
Guide journalistes	152
Annexe n° 6 — Grille d’analyse des entretiens (extrait de), exemple	155

Annexe n° 1 — Table des encadrés

Encadré n° 1 : « Enquête alimentation », extraits du journal télévisé du 26 juin 1960, ORTF, Inathèque.....	15
Encadré n° 2 : <i>Printemps silencieux</i> , extraits de passages soulignés par nous.....	18
Encadré n° 3 : <i>Printemps silencieux</i> , extraits de passages soulignés par nous.....	19
Encadré n° 4 : affiche publicitaire incitant à l'utilisation du DES, 1953, capture d'écran, Inathèque.....	21
Encadré n° 5 : article de presse associant le RES à l'hypothèse d'une interdiction du bisphénol A, extrait, <i>Le Monde</i> , 2009.	26
Encadré n° 6 : extrait de l'appel de Paris, 5 mai 2004.....	32
Encadré n° 7 : extraits d'articles parus dans la presse quotidienne nationale.....	33
Encadré n° 8 : « Des produits chimiques dans le sang des Européens sur trois générations », extrait du journal télévisé de 13 h, France 3, 6 octobre 2005.	35
Encadré n° 9 : brochure de présentation de la campagne « Vigitox » lancée par Greenpeace à l'occasion du projet de réglementation REACH, 2004.	36
Encadré n° 10 : extrait d'article sur les enjeux définitionnels des perturbateurs endocriniens.	41
Encadré n° 11 : extraits de la plaquette de présentation du MDRGF, janvier 2005. Document numérisé à partir d'une reproduction papier.	50
Encadré n° 12 : article relatif au projet de réglementation européenne REACH. Document numérisé à partir d'une reproduction papier, <i>MDRGF Infos</i> , n° 2, octobre 2003.	52
Encadré n° 13 : rubrique « Agenda ». Document numérisé à partir d'une reproduction papier : <i>MDRGF Infos</i> , n° 2, octobre 2003.	53
Encadré n° 14 : restitution des discussions du « Groupe III — Instaurer un environnement respectueux de la santé », extrait du compte rendu du Grenelle de l'environnement.....	55
Encadré n° 15 : évolution de la charte graphique de Générations futures de 1996 à nos jours.	62
Encadré n° 16 : mobilisation du MDRGF devant le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD), document numérisé à partir d'une reproduction, <i>Lettre d'information</i> , n° 7, 2007.	64
Encadré n° 17 : appel à cyberaction pour le 20 ^e anniversaire de l'accident industriel chimique du Bhopal survenu en 1984, document numérisé à partir d'une reproduction de la lettre d'information du MDRGF, <i>MDRGF Infos</i> , n° 5, 2005.	65
Encadré n° 18 : t-shirt porté par les militants de Phyto-victimes au Salon international de l'agriculture, 27 février 2012.	68

Encadré n° 19 : journalistes filmant l'intervention des militants devant le stand de l'Union des industries de la protection des plantes (IUPP) regroupant les fabricants de pesticides français, 27 février 2012.....	69
Encadré n° 20 : extrait de la fiche de consignes de l'action accompagnant le dossier de presse.	69
Encadré n° 21 : extrait du journal télévisé de 13 h sur France 2, 13 mars 2009, interview de Nadine Lauverjat, chargée de mission au Réseau environnement santé (RES) et Élise Lucet, Inathèque.....	86
Encadré n° 22 : extrait d'un article cotraitant du glyphosate et des perturbateurs endocriniens, <i>L'Humanité</i> , 31 mai 2017.	88
Encadré n° 23 : extrait d'un article cotraitant de l'amiante et des perturbateurs endocriniens, <i>Le Monde</i> , 29 novembre 2017.	88
Encadré n° 24 : titres des principaux articles relatifs aux perturbateurs endocriniens dans les médias européens avant les années 2000 (Factiva, 1998-2018).	97
Encadré n° 25 : directives encadrant la gestion des perturbateurs endocriniens à l'échelle de l'Union européenne, extrait de la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens, 1999, pp. 34-35.	100
Encadré n° 26 : « Conclusions », extrait du rapport d'information n° 1828, p. 103.....	102
Encadré n° 27 : « Synthèse de la stratégie », extrait de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), 2014, p. 3.....	102
Encadré n° 28 : évolution de la position de l'Anses (ex-Afssa) entre 2008 et 2011.	109
Encadré n° 29 : extrait d'un article portant sur la remise en cause de l'évaluation actuelle des effets à faibles doses, <i>Le Monde</i> , 11 avril 2013.	109
Encadré n° 30 : couverture du rapport visant à déterminer les risques relatifs aux perturbateurs endocriniens publié par le Comité de la prévention et de la précaution (CPP), 2003.	111
Encadré n° 31 : infographie « Un danger n'est pas toujours un risque pour l'Homme », <i>perturbateurendocrinien.fr</i> , Union des industries chimiques, 2018.....	111
Encadré n° 32 : conseils prodigués par l'Union française des consommateurs.....	112
Encadré n° 33 : retranscription partielle de l'interview d'André Cicolella, extrait de la matinale de France Inter, 4 juillet 2018.	120

Annexe n° 2 — Table des figures

Figure n° 1 : mots-clés les plus associés à <perturbateurs endocriniens> (<i>Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix, L'Humanité, Europresse, 1995-2018</i>).....	20
Figure n° 2 : articles publiés contenant les mots-clés <endocrine disruptor chemicals> (PubMed, 1995-2018), <perturbateurs endocriniens> (Europresse, 1995-2018), <endocrine disrupt* chem*> (Factiva, 1994-2018).....	30
Figure n° 3 : part des mots-clés <perturbateurs endocriniens>, <perturbateurs hormonaux>, <perturbation endocrinienne> <perturbation hormonale> dans la presse quotidienne nationale française, corpus étudié (Europresse, 1995-2018).....	40
Figure n° 4 : part des articles associant les mots-clés <perturbateurs endocriniens> avec plusieurs organisations non gouvernementales, corpus étudié (Europresse, 1995-2018).....	48
Figure n° 5 : répartition des mots-clés <perturbateurs endocriniens> dans les cinq quotidiens nationaux étudiés (Europresse, 1995-2018).....	76
Figure n° 6 : part des articles contenant l'expression <perturbateurs endocriniens> en titre (Europresse, 1995-2018).....	83
Figure n° 7 : répartition du mot-clé <perturbateurs endocriniens> sur l'année 2017 (n= 254) dans la presse quotidienne nationale, corpus étudié (Europresse).....	87
Figure n° 8 : évolution du traitement des perturbateurs endocriniens dans la presse quotidienne nationale, corpus étudié (Europresse, 1995-2018).....	118

Annexe n° 3 — Analyse d'une expérience langagière, examen

Yohann GARCIA

25 juin 2018

Concepts et méthodes pour l'analyse du discours

Devoir final

De l'importance de l'usage du terme « pesticide » : retour sur une relecture aux enjeux multiples

Générations futures est une association loi 1901 spécialisée dans la lutte contre les « pesticides »¹ ainsi que les autres formes de pollutions chimiques. Elle œuvre pour la protection des populations, en particulier les populations les plus vulnérables qui font l'objet de campagnes et de cibles spécifiques (*ex.* : femmes enceintes, enfants nouveaux nés et à naître). Son action se traduit par une communication engagée construite à partir de quatre axes principaux : la dénonciation de l'insuffisance de la législation ; l'expertise, incarnée par la production régulière de documents à destination des médias et du grand public (le plus souvent des rapports ou des études) ; la proposition de solutions alternatives ainsi que le soutien affiché aux victimes des pesticides. Du point de vue de son fonctionnement interne, l'association se compose de quatre personnes salariées à temps plein² (un directeur et porte-parole, une coordinatrice et chargée de campagne « Victimes des pesticides », une chargée de mission « alternatives aux pesticides » et un chargé de mission « adhérents, membres et relais locaux »³ [poste occupé pendant le stage]).

La relecture d'un support de communication pour l'organisation d'un événement local

Chaque année, les relais locaux de Générations futures participent activement à une action que l'association coordonne nationalement : la Semaine pour les alternatives aux pesticides (SPAP). Dans le cadre de ma mission, je suis régulièrement en échange avec ces « super bénévoles » qui mènent de multiples actions de sensibilisation tout au long de l'année et spécifiquement durant cette semaine qui s'étale en réalité sur une période de dix jours, du 20 au 30 mars.

¹ Le recours aux guillemets permet ici de restituer des expressions telles qu'elles sont formulées *in situ* sur le lieu travail par les agents qui les utilisent dans le cadre de tâches récurrentes et du même coup, de les objectiver.

² Le directeur/porte-parole et la coordinatrice travaillent à distance depuis le département de l'Oise où ils résident.

³ La création de ce poste est relativement récente (2016). Elle s'inscrit dans une stratégie de développement de l'association par le biais d'antennes locales créées sous l'appellation de « relais locaux ».

Cette année, le relais local de Montpellier organisait deux conférences-débat les 15 et 27 mars¹ ; l'une portant sur la thématique des pollinisateurs, l'autre sur la restauration scolaire. Il est important de préciser que le fonctionnement de l'association demeure relativement vertical avec une prédominance de l'échelon national sur le local. Chaque initiative est ainsi soumise à « validation » en « interne », c'est-à-dire après avoir échangé avec les divers membres de l'équipe salariée. Cela s'applique systématiquement, y compris (et surtout) pour les supports de communication et manifestations publiques. En l'occurrence, mon rôle était de m'assurer de la conformité de la plaquette de présentation de l'événement du 15 mars en observant la forme (éventuelles fautes orthographiques et typographiques, respect des droits d'auteurs sur les illustrations, cohérence et harmonie visuelles de l'ensemble...) et le fond (texte de présentation de l'association, contenu de l'événement, choix des intervenants...)².

À l'époque, j'étais encadré par ma tutrice de stage, en charge de la campagne « Alternatives aux pesticides » qui justifiait d'une expérience de plus de trois ans au sein de l'association. Je lui avais fait part brièvement de la première version du texte reçue dans le courant du mois de février. Son attention s'est immédiatement portée sur le terme « phytosanitaire » alors présent dans la partie introductive présentant l'association. Nous avons eu un bref échange à ce sujet :

« Nous on préfère vraiment utiliser le terme “pesticide” car il y a “-cide” dedans, c'est plus percutant pour les gens, on comprend que ça tue, au même titre que “biocides”, etc. Alors que “phytosanitaire”, comme il y “phyto”, on pense plus aux soins, à la protection... C'est plus le terme des lobbys quoi. »

Cet échange a résumé à lui seul l'essentiel de la bataille que se livrent ONG et industries des produits chimiques sur ce sujet, qui est éminemment et en premier lieu une bataille d'ordre sémantique. Bien sûr, je n'en avais pas pleinement conscience à cette période du stage. À la suite de cette explication par ma tutrice — pleinement constitutive de ma formation et de mon apprentissage —, j'ai donc corrigé le support en remplaçant tous les termes « phytosanitaires » ou « phytopharmaceutiques » par « pesticides », hormis lorsque ces derniers apparaissaient à la demande des intervenants de la conférence, car ils étaient constitutifs de leurs titres professionnels. Lorsque j'ai envoyé le support à la coordinatrice de l'association, celle-ci m'a explicitement demandé très cordialement de bien veiller à ce remplacement³, entérinant ainsi les recommandations de ma tutrice. Quelques semaines plus tard, j'ai renouvelé la même opération pour une nouvelle manifestation organisée par une autre membre du groupe local en lui expliquant cette fois-ci à l'occasion d'une conversation téléphonique pourquoi il était préférable d'utiliser ce terme spécifique et pas un autre.

¹ Bien qu'un parallèle soit établi entre les deux événements le long de notre propos, nous nous focaliserons sur la première manifestation du 15 mars, plus pertinente pour l'exercice demandé.

² Annexe n° 1 : plaquette finale avec commentaires issus de la relecture substituant les termes « phytosanitaires » et « phytopharmaceutiques » par « pesticides ».

³ Annexe n° 2 : extrait d'un courriel échangé avec la coordinatrice pour la validation définitive du contenu.

La dénomination comme point de cristallisation des enjeux de cadrage et de justification

Il suffit d'observer les positionnements officiels — qu'ils soient écrits ou oraux — pour mesurer la difficulté réelle posée aux pouvoirs publics et aux responsables politiques, entre l'utilisation du terme « pesticide » et celui de « produit phytosanitaire » ou bien son pendant « produit phytopharmaceutique ». En témoigne notamment un manque de cohérence et d'homogénéité dans les productions écrites des acteurs sociaux concernés ou des instances officielles auxquelles ils appartiennent. C'est ainsi que lors de la présentation de son « Plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides »¹ le 25 avril dernier, le ministère de l'Agriculture s'évertuait à concilier les deux. La symétrie dans la construction du titre du document est frappante à s'y méprendre, tant elle suggère au lecteur que les deux termes sont synonymes. Pourtant, si l'on s'intéresse au corps du document, on s'aperçoit que le terme « pesticide » est employé à vingt-deux reprises alors que son prétendu synonyme est utilisé à raison de cinquante reprises. Sans prétendre ériger notre propos en règle universelle, cette disparité demeure tout le moins significative pour restituer l'état des lieux des rapports de force et de la bataille sémantique à l'œuvre entre deux camps diamétralement opposés. Dès lors que nous comprenons que cette dénomination est construite par les acteurs au même titre que la réalité sociale, nous pouvons nous employer à identifier les différents enjeux qu'elle génère, à partir des intérêts des acteurs dans l'imposition d'une vision légitime de la réalité sociale et du sujet en question.

Dans son ouvrage de référence *Sociologie politique des problèmes publics*, le sociologue Erik Neveu nous propose au moins deux pistes d'analyses pertinentes pour étayer ces enjeux : il s'agit d'une part des mécanismes de cadrage d'un problème public et d'autre part, des mécanismes de justification. D'une part, si en tant qu'entrepreneur de cause associatif, Générations futures fait le choix sémantique d'utiliser le terme « pesticide », c'est parce que ce dernier lui permet d'inscrire les faits constitutifs de la réalité sociale dans une perspective de problème de santé publique, en l'occurrence de santé environnementale. Aussi, l'utilisation de la formule « pesticides chimiques de synthèse » permet à l'association de désigner des responsables, dans la logique du *namings, blaming, claiming*² comme en témoigne notamment la seconde partie de la formule « chimiques de synthèse » renvoyant immédiatement aux industries chimiques fabricantes de ces produits. D'autre part, la ressource du terme

¹ Annexe n° 3 : page de couverture du document publié sur le site du ministère de l'Agriculture le jour.

Document en ligne : <<http://agriculture.gouv.fr/plan-dactions-sur-les-produits-phytopharmaceutiques-et-une-agriculture-moins-dependante-aux>> [Consulté pour la dernière fois le lundi 25 juin 2018].

² William L.F. FELSTINER, Richard L. ABEL and Austin SARAT, « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming... », *Law & Society Review*, Vol. 15, n° 3/4, Special Issue on Dispute Processing and Civil Litigation (1980-1981), pp. 631-654.

« pesticide » tient également dans la justification du bien-fondé de l'association, c'est-à-dire des éléments constitutifs de sa légitimité à agir en tant que telle. Le « principe supérieur qui fonde la gravité du problème¹ » est ici particulièrement clair : il s'agit de la santé et du bien-être des générations futures, dénomination même de l'association.

S'il n'appartient pas à l'apprenti chercheur en sciences sociales de se positionner suivant un point de vue normatif, des indicateurs permettent d'objectiver les effets de cette stratégie tels que la reprise du terme « pesticide » par les grands médias nationaux de contenus écrits comme audiovisuels, laissant à penser que le problème a acquis une certaine visibilité dans l'espace public.

¹ Erik NEVEU, *Sociologie politique des problèmes publics*. « Chapitre 3. Cadrer », Armand Colin, coll. « U », Malakoff, 2015, p. 97.

Annexe n° 1 : plaquette finale avec commentaires issus de la relecture substituant les termes « phytosanitaires » et « phytopharmaceutiques » par « pesticides »



Conférence — Débat
Jeudi 15 mars, 18h00

**Abeilles et insectes utiles à l'agriculture...
vers un déclin des territoires-?**

Événement organisé dans le cadre de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP2018)
Salle Jacques 1^{er} D'Aragn (Quartier Richter) à Montpellier
(En face du CNFPT ; parking gratuit à proximité)



Mis en forme : Haut : 1 cm, Bas : 0 cm, Distance du bas de page par rapport au bord : 1,06 cm

Mis en forme : Police : Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Justifié, Espace Avant : 0 pt, Taquets de tabulation : 1 cm, Gauche + 1,25 cm, Gauche

GÉNÉRATIONS FUTURES est une association qui lutte contre les pesticides et œuvre pour la protection des populations. Elle dénonce la ~~dangerosité des produits phytosanitaires~~ **dangerosité et l'impact de ces produits toxiques** et leurs impacts sur la santé humaine et animale, et sur l'environnement tout en menant des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du grand public et des décideurs politiques. Le groupe local de Montpellier organise une conférence-débat pour inciter au dialogue entre citoyens, témoins issus du monde agricole et apicole, scientifiques et représentants institutionnels.

L'ampleur du déclin des populations d'insectes, et pas uniquement de l'abeille domestique, est de plus en plus relayé par la presse. Une des causes principales de ce déclin est l'utilisation excessive de ~~produits phytopharmaceutiques pesticides~~ **pesticides**. L'impact considérable que cette perte de biodiversité implique directement ou indirectement ne peut être ignoré, avec des conséquences pour tous les écosystèmes, la conservation des territoires utilisés par l'Homme, la chaîne alimentaire, l'économie, la qualité de l'alimentation et donc la santé. Informer, soutenir et stimuler un changement d'attitude des particuliers, professionnels et institutions est essentiel pour inverser rapidement et efficacement cette tendance.

Les intervenants vont tenter de nous éclairer sur l'état actuel de la santé des insectes, sur les mécanismes d'actions des ~~phytopharmaceutiques pesticides~~ **pesticides**, mais aussi sur la réglementation en vigueur et les stratégies politiques visant à soutenir une transition agroécologique durable en France.

Nous vous invitons à venir nombreux à ce débat qui nous concerne tous.!

Programme

18h00 Accueil

18h15 Présentes sur terre depuis des dizaines de millions d'années, en quelques décennies les abeilles se sont fragilisées, et leur avenir devient incertain. La dégradation rapide de l'environnement (pesticides, monoculture, nouveaux prédateurs...) en est la principale responsable. Saurons-nous réagir à Temps-?

Henri Clément — Secrétaire Général et porte-parole de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) - Montpellier

18h40 Vers un raffinement des approches en toxicologie pour préserver les abeilles.

Claude Collet — Chargé de recherche, neurophysiologiste et toxicologue à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Unité de recherche Abeilles & Environnement Chargé de Recherche, neurophysiologiste et toxicologue à l'INRA, Unité de recherche Abeilles & Environnement, Avignon

19h05 Les bousiers : ces insectes qui nous veulent du bien... malgré nous.

Pierre Jay-Robert — membre du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier

19h30 Santé des végétaux par des phytosanitaires ~~phytopharmaceutiques~~ **pesticides** : vers une révolution philosophique-? Les grands principes de la réglementation en vigueur-!

Dominique Coutinot — Indépendant, Conseil & Formation

19h55 Techniques alternatives en agriculture.

François Garcia — Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Président de la Cave Coopérative de Quarante (AudeHérault)

20h20 Présentation du plan ~~écophyto2 et de ses applications~~ **écophyto2** et de ses applications en Occitanie.

Christine Villa — Cheffe d'unité adjointe au pilotage et à l'animation du plan Écophyto à la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de la région Occitanie

20h45 Débat suivi d'un pot











Plus d'info : www.generations-futures.fr E mail contact : montpellier@generations-futures.fr

Annexe n° 2 : page de couverture du document publié sur le site du ministère de l'Agriculture le jour de la remise du « plan pesticides ».

Mercredi 25 avril 2018

PLAN D' ACTIONS SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET UNE AGRICULTURE MOINS DÉPENDANTE AUX PESTICIDES





Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Annexes complémentaires resituant les rapports de force sémantiques digitaux entre les partisans du terme « phytosanitaire » et ceux du terme « pesticide »

Page d'accueil du site de l'Union des industries pour la protection des plantes (UIPP).



Capture d'écran d'un tweet posté par Générations futures lors du vote de la loi pour l'équilibre économique des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous à l'Assemblée nationale.



Annexe n° 4 — Récapitulatif des entretiens réalisés

	Prénom, nom	Sexe, âge	Organisation(s)	Fonction(s) occupée(s)	Objet(s)	Lieu, date	Durée (min)	Modalités	Retranscription
1	Camille V.	Femme, ≈ 40	Génération futures	Responsable Chargée de campagne	Trajectoires, Mise à l'agenda interne, Ressources, Répertoires d'action	Paris, 12 avril 2018	78	Physique	Intégrale
2	Christian L.	Homme, ≈ 60	Génération futures	Cofondateur	Trajectoires, Mise à l'agenda interne, Ressources, Répertoires d'action	Paris, 26 avril 2018	70	Physique	Intégrale
3	Sandra P.	Femme, ≈ 55	Génération futures, Moulin Marion	Présidente, P-DG	Trajectoires, Mise à l'agenda interne, Ressources	Paris, 22 mai 2018	69	Physique	Intégrale
4	Manon P.	Femme, ≈ 37	Fondation Léa Nature	Directrice	Propriété du problème PE, Entrepreneurs de cause	Paris, 20 et 25 juillet	50	Téléphone, en deux fois	Intégrale
5	Loïc C.	Homme, ≈ 35	CHU, Société française endocrinologie	Endocrinologue-pédiatre, Administrateur	Rôle, Cloisonnement milieu médical	Paris, 4 juin 2018.	55	Téléphone	Intégrale
6	Claude H.	Femme, ≈ 37	∅ <i>Le Monde</i>	Journaliste indépendante, Pigiste	Contraintes champ journalistique, Comparaison <i>free-lance</i> / <i>rédaction</i>	Créteil, 18 mai 2018	46	Téléphone	Intégrale
7	Nicolas F.	Homme, ≈ 40	<i>Le Monde</i>	Journaliste scientifique	Contraintes champ journalistique, Traitement PE, Rubricage, Sources	Paris, 7 août 2018	60	Physique	Intégrale
8	Marion B.	Femme, ≈ 35	<i>Ouest-France</i>	Journaliste environnement	Contraintes champ journalistique, Traitement PE, Rubricage, Sources	Paris, 19 juillet 2018	50	Téléphone	Intégrale
9	Alexandra M.	Femme, ≈ 30	<i>Politis</i>	Journaliste société	Contraintes champ journalistique, Traitement PE, Rubricage, Sources	Paris, 17 juillet 2018	72	Téléphone	Intégrale
10	Béatrice G.	Femme, 29	∅ <i>Pourquoi docteur</i>	Journaliste indépendante	Contraintes champ journalistique, Traitement média spécialisé, Rubricage, Sources	Paris, 23 juillet 2018	34	Téléphone	Intégrale
11	Nathalie M.	Femme, 48	<i>Le Progrès</i>	Journaliste santé	Contraintes champ journalistique, Traitement PE PQR, Rubricage, Sources	Créteil, 11 juillet 2018	22	Téléphone	Intégrale

Annexe n° 5 — Guides d'entretien

Guide responsables de Générations futures

I. Présentation

Quel est votre parcours personnel et socioprofessionnel ? D'où est venu l'intérêt pour la question des pesticides ? Des perturbateurs endocriniens ?

II. Environnement de travail

Quelle est la nature de votre mission ?

Pourriez-vous décrire une journée type ? Des rendez-vous ? De l'influence/lobbying ? Quelles actions ?

III. Perturbateurs endocriniens : un problème construit ?

Définition ? Pourquoi « perturbateurs endocriniens » ? Que sont-ils ? Comment les définissez-vous ? Définition de l'OMS en 2002 ?

Quel historique des perturbateurs endocriniens ? Quand Générations futures a-t-elle commencé à s'y intéresser et pourquoi ? Dans quels buts ? Quel lien faites-vous entre Générations futures et les perturbateurs endocriniens ?

Dans votre EXPPERT n° 4, vous évoquez en p. 7 que la Commission européenne « s'est dotée d'une stratégie sur les perturbateurs endocriniens dès 1999 ». Où en était Générations futures (le MDRGF) à cette période ? Le changement de nom a-t-il permis à la lutte de gagner en sens et en identification ?

En 2002, vous publiez *Pesticides : le piège se referme*, dans lequel vous faites le lien entre exposition aux pesticides et perturbation hormonale ou endocrinienne. Qu'est-ce qui a motivé l'écriture de ce livre ? L'expression « perturbateurs endocriniens » ne semble pas communément admise. Pourquoi cette prudence puis ce glissement sémantiques ?

Plus de 10 ans plus tard, l'expression deviendra le titre d'un ouvrage coécrit, qui gagne aussi en volume (d'un chapitre à 150 pages...). Comment l'expliquez-vous ? Vous êtes aussi propriétaire du domaine <perturbateurs-endocriniens.fr> ce qui n'est pas anodin, en termes de stratégie ?

À la lumière des rapports EXPPERT, l'angle adopté pour traiter la question est systématiquement ou très souvent celui des pesticides ou bien celui de la santé puis de l'environnement. Pourquoi ? Quel est le but de ces rapports ?

Toujours dans ces mêmes rapports, notamment lorsque vous en posez le contexte, vous déclarez que cette question est « devenue centrale dans les débats touchant à la santé environnementale ». D'abord, comment l'expliquez-vous ? De quels débats s'agit-il au juste ?

Quel rôle avez-vous joué dans cette centralité ? Quels sont vos moyens pour faire parler des perturbateurs endocriniens, expression dénotant d'une certaine technicité ?

Dans le 8^e volet de l'enquête EXPPERT relatif à la contamination de l'eau par des pesticides perturbateurs endocriniens, vous mobilisez le registre du scandale sanitaire. Dans quelle mesure c'est un moyen efficace pour faire parler de la thématique ?

IV. Perturbateurs endocriniens : une trajectoire dépendante des acteurs ?

Positionnement sur le sujet : Générations futures est-elle la seule en France à s'intéresser au sujet ou bien existe-t-il d'autres organisations non gouvernementales ? Quel rôle ont-elles ? Comment Générations futures travaille avec d'autres organismes pour concourir à faire exister cette problématique dans le débat public ? La thématique fait-elle l'objet d'une exclusivité pour l'association ou bien d'autres structures travaillent sur cette thématique ? Alors, qu'est-ce qui différencie Générations futures des autres ?

Cibles et politique : Quelles sont vos cibles lorsque vous décidez d'agir ? Quel rôle pour les politiques ? Certaines personnalités ont pris position sur le sujet. Nathalie Kosciusko-Morizet pour les municipales de 2014, Benoît Hamon lors de la dernière campagne présidentielle... Qu'en pensez-vous ? Est-ce un aboutissement ? Les politiques sont-ils les seuls que vous souhaitez interpeller ou bien le public l'est également ? Quels sont les autres ?

Dans quelle mesure votre expérience en tant qu'ancien élu a-t-elle favorisé la visibilité/mise en avant de ces sujets ?

À propos de la science : quel rôle pour les scientifiques dans ce processus ? Entre la *junk science* et la *sound science*, comment faire parler des perturbateurs endocriniens sans controverses ? Dans quelle mesure la science joue-t-elle un rôle dans la manufacture du doute ?

À propos des médias : vos actions font l'objet de nombreuses retombées dans la presse française et internationale. Comment décririez-vous les relations que vous avez avec les journalistes ? Dans quelle mesure les journalistes peuvent-ils constituer des lanceurs d'alerte ? Peut-être vous considérez-vous vous-même comme lanceur d'alerte ?

Quel rôle pour les médias sociaux aujourd'hui ? Dans vos actions et la contribution à la visibilité de telles problématiques ?

V. Perturbateurs endocriniens : un problème au circuit sans fin ?

Comment les perturbateurs endocriniens sont-ils perçus aujourd'hui ? Est-ce une réussite ? Quel avenir peut-on donner à cette thématique ?

Quelles conséquences découlent de vos actions ? En France et sur le plan européen ? Comment percevez-vous le fait que les perturbateurs endocriniens soient aujourd'hui discutés au sein des gouvernements successifs ? Serait-ce une forme de réussite, d'aboutissement ? Alors même que des décisions peinent à émerger pour protéger les populations.

Guide journalistes

I. Présentation

Quel est votre parcours personnel et socioprofessionnel ? Aujourd'hui, quelle est la nature de votre mission ?

II. Perturbateurs endocriniens : un problème construit ?

CH : Sur la quatrième de couverture de votre ouvrage, on peut lire : « En 2009, l'Europe lance un compte à rebours : elle a décidé de réglementer les perturbateurs endocriniens et même d'en interdire

certain. », alors même que comme vous l'expliquez plus loin dans votre ouvrage, les perturbateurs endocriniens ont été découverts dans les années 90. Comment expliquer ce délai et cette prise de conscience par les autorités publiques ?

Pouvez-vous donner une définition des perturbateurs endocriniens ? Pourquoi « perturbateurs endocriniens » ? Que sont-ils ? Comment les définissez-vous ?

Cette question car depuis leur découverte, les enjeux semblent tourner autour de la dénomination de ces perturbateurs endocriniens, qui ont semble-t-il glissé ensuite vers les enjeux de définition officielle notamment dans l'identification de critères, alors même que l'OMS a donné une première définition en 2002, ce qui est finalement très tôt.

Vous faites également le lien entre les perturbateurs endocriniens et les produits chimiques, notamment les pesticides. Générations futures le fait aussi, c'est un axe de campagne. C'est une condition de visibilité pour cet enjeu ?

III. Perturbateurs endocriniens : une trajectoire dépendante des acteurs ?

Dans vos travaux, vous accordez une place centrale aux acteurs : institutions d'un côté, rivalité entre les différentes commissions, lobbyistes... La trajectoire des perturbateurs endocriniens est donc fortement conditionnée par ces acteurs ?

En tant que journaliste : comment procédez-vous pour traiter votre sujet ? L'étiquette « journaliste indépendante » a-t-elle une valeur ajoutée dans votre activité et la manière dont vous traitez le sujet ? Qu'est-ce qui motive votre travail ?

Vous avez souvent recours au sarcasme et à l'ironie, le sommaire de votre ouvrage est révélateur. Est-ce pour dédramatiser la situation, ou bien est-ce votre manière à vous de faire le pont avec le public, les citoyens, qui apparaissent comme les laissés pour compte de cette problématique ?

À propos de la science : quel rôle pour les scientifiques dans ce processus ? Entre la *junk science* et la *sound science*, comment faire parler des perturbateurs endocriniens sans controverses ? Dans quelle mesure la science joue-t-elle un rôle dans la manufacture du doute ?

À propos des médias : quel rôle pour les médias ? Quelles sont vos sources ? Dans quelle mesure les journalistes peuvent-ils constituer des lanceurs d'alerte ?

Quel rôle pour les médias sociaux aujourd'hui ? Dans vos actions et la contribution à la visibilité de telles problématiques ?

IV. Perturbateurs endocriniens : un problème au circuit sans fin ?

Comment les perturbateurs endocriniens sont-ils perçus aujourd'hui ? Est-ce une réussite ? Quel avenir peut-on donner à cette thématique ?

Quelles conséquences découlent de vos actions ? En France et sur le plan européen ? Comment percevez-vous le fait que les perturbateurs endocriniens soient aujourd'hui discutés au sein des gouvernements successifs ? Serait-ce une forme de réussite, d'aboutissement ? Alors même que des décisions peinent à émerger pour protéger les populations.

Annexe n° 6 — Grille d’analyse des entretiens (extrait de), exemple

Catégorie : données sociodémographiques.

Sous-population : journalistes.

Thèmes :

- Formation ;
- Parcours socioprofessionnel ;
- Expérience ;
- Éléments subjectifs de perception de la réalité sociale.

Entretien C	Entretien F	Entretien G	Entretien H	Entretien I
<p>« école de journalisme »</p> <p>« études de littérature anglaise »</p> <p>« je me suis retrouvée, sans l’avoir vraiment voulu, à faire du documentaire »</p> <p>« je n’ai pas de formation scientifique »</p> <p>« le sujet m’intéressait »</p> <p>« je me suis mise à travailler sur l’influence de l’industrie pharmaceutique »</p>	<p>« j’ai 48 ans »</p> <p>« je suis journaliste depuis 24 ans »</p> <p>« j’ai fait le centre de formation des journalistes à Paris »</p> <p>« j’ai essentiellement travaillé effectivement en PQR, un petit peu à <i>Ouest-France</i> et au <i>Progrès</i> depuis une vingtaine d’années »</p>	<p>« je travaille à <i>Politis</i> depuis 2003-2004 »</p> <p>« je dis que je travaille sur des questions de santé environnementale »</p> <p>« moi je m’occupe de la rubrique “Société” »</p> <p>« en tant que journaliste santé, fin spécialisée sur les questions de santé »</p> <p>« études de lettres »</p>	<p>« l’environnement c’est que depuis janvier que je m’en occupe »</p> <p>« je suis journaliste à <i>Ouest-France</i> depuis dix-huit ans »</p> <p>« je suis au siège depuis trois ans »</p> <p>« je travaillais pour la dernière page du journal, donc là c’était tout type de thématique et toute »</p>	<p>« je suis journaliste »</p> <p>« j’ai fait une formation à l’école de journalisme qui est rattachée à Sciences Po à Paris »</p> <p>« école de journalisme de Sciences Po »</p> <p>« après j’ai travaillé au journal <i>L’Express</i> au service “Société” »</p> <p>« je me suis spécialisée dans la santé y a a peu près quatre ans »</p>

<p>dans l'industrie des médicaments »</p> <p>« j'ai travaillé sur les produits chimiques »</p> <p>« après sur l'industrie agroalimentaire »</p> <p>« je me suis mise à lire pas mal de choses là-dessus »</p> <p>« lire tout ce qui avait été produit par le cercle académique »</p> <p>« quelque chose de très important »</p> <p>« j'ai suivi un <i>workshop</i> qui était gratuit, organisé par l'ONG Campagn Watch Observatory à Bruxelles en 2011 »</p> <p>« ça m'a donné la boîte à outils »</p> <p>« c'était hyper important quoi »</p> <p>« un tournant »</p> <p>« je me suis retrouvée à une conférence à Bruxelles sur la réglementation des</p>	<p>« j'ai fait différents postes »</p> <p>« depuis une douzaine d'années où je m'occupe des thématiques de santé »</p> <p>« problématiques de santé, c'est une opportunité »</p> <p>« j'ai fait d'autres choses avant »</p> <p>« j'ai fait un peu de faits divers, je me suis occupée d'enseignement, j'ai eu un poste d'encadrement »</p> <p>« j'ai rencontré des cliniciens chercheurs euh, qui travaillent sur la question »</p> <p>« je travaille pas dans un journal d'opinion »</p> <p>« je suis pas experte »</p>	<p>« école de journalisme en alternance avec le CFPJ »</p> <p>« j'ai fait mon alternance au magazine <i>Lire</i> à l'époque »</p> <p>« je suis partie à l'étranger »</p> <p>« j'ai commencé par faire un stage à <i>Politis</i>, donc ça c'était en 2003. »</p> <p>« j'ai dû proposer des articles, ça a pas marché tout de suite, et puis un jour j'ai un article qui a été pris, puis un deuxième, puis un troisième »</p> <p>« je suis devenue pigiste »</p> <p>« pigiste un peu plus régulière et après pigiste permanente »</p> <p>« j'ai été embauchée à la tête de la rubrique "Société" »</p> <p>« je suis arrivée à <i>Politis</i> par la culture moi, je parlais d'abord de cinéma et de littérature quand je suis arrivée »</p> <p>« Un des premiers articles que j'ai écrits c'était sur l'homéopathie, donc voyez la question de la santé est arrivée très rapidement »</p>	<p>proposition de reportage ou de portraits uniquement »</p> <p>« parcours un peu atypique »</p> <p>« j'ai eu un bac commerce »</p> <p>« BTS en communication des entreprises »</p> <p>« maîtrise en sciences et techniques »</p> <p>« dernier stage d'observation de deuxième année de maîtrise, je suis arrivée à <i>Ouest-France</i> »</p> <p>« j'étais en local »</p> <p>« je suis en train de repenser à ça moi sur la prise de conscience c'est... c'était un peu lié à la naissance de ma première fille »</p> <p>« thématique qui m'intéressait et qu'on m'a proposée »</p>	<p>« j'ai travaillé pour un site internet qui est spécialisé sur les questions de santé qui s'appelait <i>Pourquoi docteur ?</i> »</p> <p>« j'étais en charge des sujets environnementaux, des problématiques de santé publique, d'industrie pharmaceutique et d'addictions »</p> <p>« j'ai pas mal bossé sur les questions environnementales, les questions de pollutions industrielles, chimiques et les problématiques de santé publique »</p> <p>« je suis en <i>freelance</i> donc je parle de tout »</p> <p>« diable est dans les détails »</p> <p>« radio francophone de Toronto »</p> <p>« je présentais la matinale »</p> <p>« orientée un peu par hasard »</p>
--	--	--	---	--

<p>perturbateurs endocriniens »</p> <p>« j'avais écrit un bouquin dessus »</p> <p>« je connaissais en fait l'état de la science sur cette question-là »</p> <p>« grande conférence organisée par la Commission »</p> <p>« je voyais le lobbying se faire sous mes yeux »</p> <p>« j'avais travaillé dessus avant »</p> <p>« j'ai fait un livre sur les polluants chimiques dont les perturbateurs endocriniens en 2006- 2007 »</p> <p>« je connaissais le sujet »</p> <p>« j'avais dévoré la littérature scientifique et l'état de la science avant »</p> <p>« j'avais fait un film en 2010 »</p>		<p>« j'étais pigiste et on m'a dit : "C'est bien la culture mais ça va pas te suffire pour vivre." »</p>	<p>« c'est venu petit à petit en fait »</p>	<p>« J'étais plus sur les sujets sociétaux en fait, j'ai commencé sur les sujets sociétaux »</p> <p>« j'ai accepté le poste du coup dans ce truc spécialisé »</p> <p>« je suis une jeune femme, j'ai vingt-neuf ans, j'espère que mes gosses ils seront pas intoxiqués comme j'ai pu l'être dans le fœtus de ma mère »</p>
---	--	--	---	--

<p>« je connaissais les scientifiques les plus à la pointe sur ces questions »</p> <p>« restés en contact »</p> <p>« c'est tout ce travail en fait que j'ai suivi »</p> <p>« moi je bosse pour le <i>Monde</i> maintenant, je pige pour eux depuis 2016 et on a fait des gros trucs sur les perturbateurs endocriniens à plusieurs reprises »</p> <p>« On faisait des blagues là-dessus quand j'étais à l'école de journalisme quoi »</p> <p>« j'ai été depuis près de quinze ans journaliste indépendante »</p> <p>« j'ai continué dans le documentaire »</p> <p>« j'arrivais plus à en vivre en faisant ça »</p> <p>« j'ai mis au point des méthodes de travail »</p>				
---	--	--	--	--

<p>« j'essayais de répondre aux questions que je me posais »</p> <p>« j'ai inventé au fur et à mesure »</p> <p>« j'ai fait ce qu'on appelle une demande d'accès aux documents à la Commission européenne »</p> <p>« j'ai récupéré par ce biais, de façon tout à fait légale, toute la correspondance en termes des services de la Commission »</p> <p>« j'ai pris le temps de lire ligne après ligne »</p> <p>« c'était pas mon sujet mais j'ai bien compris de l'intérieur comme ça fonctionne l'Union européenne en fait »</p> <p>« le lobbying c'est créer une proximité intellectuelle »</p> <p>« je milite pour rien à part l'information »</p> <p>« le diable se loge dans les détails »</p>				
--	--	--	--	--

Catégorie : carrière du problème public des perturbateurs endocriniens.

Sous-population : journalistes.

Thèmes :

- Enjeux de définition et de nomination ;
- Genèse, historique de l'apparition et de l'évolution du problème ;
- Cadre cognitif et référentiel dans la perception du problème et la désignation des responsables et solutions ;
- Entrepreneurs de cause ayant accompagné ou favorisé l'apparition ;
- Prise en charge du problème : mise en agenda, mise en politique publique.

Enjeux de définition et de dénomination

Entretien B	Entretien F	Entretien G	Entretien H	Entretien I
<p>« sujet qui <i>a priori</i> est assez technique et difficile d'accès »</p> <p>« définitions de l'OMS, c'est des définitions scientifiques et il s'agit de poser une phrase pour décrire ce que c'est un perturbateur endocrinien »</p> <p>« définition à usage réglementaire, c'est pas du tout la même chose »</p>	<p>« des substances qui miment les hormones, voilà, grosso modo c'est ça »</p>	<p>« c'est comme ça que ça s'appelle et si on veut que ça rentre dans les consciences, il faut bien qu'on appelle les choses par leur nom et donc oui, il faut qu'il y ait ce mot en une »</p> <p>« enjeu pour eux c'était que la définition soit évidemment la plus restreinte possible pour exclure de cette définition tout un tas de produits »</p> <p>« Bayer et Monsanto ont fusionné et le risque c'est qu'ils débaptisent le glyphosate »</p>	<p>« tout ce qui vient perturber le développement normal, biologique des hommes et des femmes, des animaux, masculins féminins »</p> <p>« Tout ce qui perturbe notre système hormonal »</p> <p>« aujourd'hui effectivement il est beaucoup plus utilisé »</p> <p>« le terme aujourd'hui je pense qu'on peut l'utiliser assez »</p>	<p>« pas très sexy comme sujet <i>a priori</i> »</p> <p>« difficile d'avoir un engouement de la population autour de ça »</p> <p>« pour définir juste ce qu'était un perturbateur endocrinien, d'abord pour légiférer vous avez déjà besoin de définir le truc »</p> <p>« un perturbateur endocrinien c'est une substance qui a un effet »</p>

<p>« Une définition de l’OMS, ça vous fait une belle jambe »</p> <p>« ça vous permet pas d’isoler »</p> <p>« des produits chimiques synthétiques qui ont la capacité d’interagir avec le système hormonal des êtres vivants que ce soit des êtres humains ou des animaux »</p> <p>« Le problème en fait c’est que c’est toujours la façon de nommer les choses »</p> <p>« à partir du moment où on a donné un nom aux choses, elles existent »</p> <p>« quand on nomme de travers quelque chose on est foutus »</p> <p>« je dis pas que ça a été nommé de travers, mais le terme... »</p> <p>« on dit aussi couramment <i>endocrine</i> que hormone en anglais, en français le terme</p>		<p>« choix sémantique parce que si on dit “phytomachin” on a l’impression que c’est se soigner par les plantes »</p> <p>« pour “pesticide”, tout le monde a compris que c’était pas terrible au moins pour les gens c’est clair »</p> <p>« appeler les choses par leur nom »</p> <p>« perturbateurs endocriniens c’est une famille de toxiques »</p> <p>« un peu plus compliqué finalement à identifier »</p> <p>« une famille de toxiques qui entraînent des problèmes de santé, parfois sur des temps courts, mais la plupart du temps sur des temps longs qui sont très difficiles à rattacher à une exposition à un produit »</p> <p>« perturbateurs endocriniens sont libérés par la chaleur »</p>	<p>facilement, la plupart des gens vont faire le lien, peut-être pas tout de suite mais... »</p> <p>« le mot “pesticide” est beaucoup plus parlant »</p> <p>« le souci quand on met ce mot-là c’est que c’est pas forcément de ça dont on va traiter »</p>	<p>mutagène, reprotoxique et cancérigène »</p> <p>« tout simplement une substance qui va perturber le système hormonal et donc ça va avoir des conséquences sur les fonctions rénales, sur tout ce qui est lié aux hormones en fait, toutes les fonctions reproductives, toutes les fonctions de croissance »</p> <p>« on est pas dans le dosage en fait avec les perturbateurs endocriniens, donc c’est ça toute la difficulté en fait de les définir avec des critères, des critères quantitatifs »</p> <p>« définissant les perturbateurs endocriniens on va dégager toute une classe de pesticides du marché »</p>
--	--	---	--	--

<p>endocrinien est beaucoup moins courant »</p> <p>« on a fait une traduction directe scientifique »</p> <p>« du coup les perturbateurs endocriniens les trois quarts des gens comprennent pas ce que ça veut dire ou disent perturbateur endocrinien »</p> <p>« Aujourd'hui c'est pas encore passé dans le langage courant »</p>				
---	--	--	--	--

<p>« bisphénol A on était encore dans un moment où ces questions n'étaient pas considérées comme des enjeux importants »</p> <p>« découverte »</p> <p>« en tout cas la prise de conscience qu'il y a des produits chimiques qui peuvent interagir avec le système hormonal des êtres vivants, ça date de 1991 »</p> <p>« fait d'isoler les perturbateurs endocriniens c'est qu'on les a identifiés en fait, on a identifié que ce problème existait »</p> <p>« la plupart de ces sujets-là qui sont liés à une expertise »</p> <p>« après le décalage entre la découverte des perturbateurs endocriniens et des premières mesures, c'est un peu comme tous les problèmes émergents, il</p>	<p>« pas évident »</p> <p>« dès qu'on est sur une problématique de santé environnementale, il faut du temps »</p> <p>« problématiques sur lesquelles il faut une exposition sur le long terme pour réussir à montrer qu'il y a un problème »</p> <p>« premiers chercheurs qui commencent à s'intéresser là-dessus, à dire qu'il y a peut-être un problème, il faut du temps et des études épidémiologiques avant de savoir, d'être sûr qu'il y a effectivement un problème quoi »</p>	<p>« y avait le <i>Envoyé Spécial</i> »</p> <p>« pas mal de films qui étaient sortis »</p> <p>« dossier »</p> <p>« 8 juin 2016 »</p> <p>« ça s'appelait : "Perturbateurs endocriniens : une bombe sanitaire" »</p> <p>« question du bisphénol A »</p> <p>« Réseau environnement santé a lancé ses premières campagnes sur le bisphénol et à l'époque c'était "Pas de BPA dans les biberons" »</p> <p>« 15 mai 2014 »</p> <p>« les perturbateurs endocriniens y a eu plusieurs rebondissements »</p> <p>« reconnaissance ou de la non reconnaissance par la Commission européenne de leur dangerosité »</p> <p>« le 15 juin 2016 devait être rendue publique la définition des perturbateurs endocriniens par la Commission européenne »</p>	<p>« c'est quelque chose qui comme un peu partout d'ailleurs, fait partie désormais des choses sur lesquelles on informe beaucoup »</p> <p>« forcément sensibilisés un peu plus rapidement de par notre métier donc... ça fait un petit moment déjà »</p> <p>« je dirais une dizaine d'années »</p> <p>« des choses dont personne se souciait avant parce qu'il y avait pas d'impact ou qu'on ne cherchait pas à voir aussi »</p> <p>« point de non-retour »</p>	<p>« très très rapidement »</p> <p>« une problématique de santé publique que j'ai suivie dès le début en fait, parce qu'elle est assez centrale dans le débat sur la santé publique, parce que aussi elle était déjà traitée médiatiquement »</p> <p>« y a encore dix ans les perturbateurs endocriniens tout le monde s'en foutait hein, pourtant y avait des articles »</p> <p>« interdit le bisphénol A dans tous les tickets de caisse »</p> <p>« je dirais que ça fait dix ans, ça a cinq ans quoi, qu'on parle tous des perturbateurs endocriniens ça a cinq ans quoi » »</p> <p>« média qui a une grosse force de frappe qui va faire un sujet et ça va choquer les Français »</p>
--	---	---	--	---

<p>y a toujours un énorme décalage. »</p>		<p>« première fois que la Commission européenne devait définir les perturbateurs endocriniens »</p> <p>« 50 000 rebondissements »</p> <p>« chemin semé d'embûches »</p> <p>« après y a eu une liste de produits »</p> <p>« les industriels de l'agrochimie faisaient absolument ce qu'ils voulaient »</p> <p>« article de Patrick Piro sur le glyphosate et Monsanto mais qui date d'il y a vingt-huit ou trente ans »</p> <p>« il était déjà sur le coup à ce moment-là »</p> <p>« livre de Stéphane Horel »</p> <p>« 2014 on savait déjà ce que c'était les perturbateurs endocriniens »</p> <p>« perchloroéthylène et bisphénol ce sont des victoires »</p> <p>« toutes ces questions-là sont pas si anciennes »</p>		<p>« les pesticides avec Élise Lucet »</p>
---	--	---	--	--

		<p>« première campagne date de 2003-2008 aux États-Unis, contre le BPA »</p> <p>« En 1998, le professeur danois Niels Skakkebæk avait alerté sur l'impact de la pollution sur la spermatogénèse »</p> <p>« c'est des produits qui ont entraîné une sorte de révolution dans les consciences »</p> <p>« on les identifie pas immédiatement »</p> <p>« arriver à recouper que tous ces enfants si vous voulez ont été exposés pendant la grossesse à des mêmes produits ben ça prend des années, y a pas d'études épidémiologiques réalisées sur des échelles de temps de trente ans »</p> <p>« la loi Alimentation »</p> <p>« campagne sur les mallettes de maternité »</p> <p>« documentaire qui est paru y a pas très longtemps qui s'appelait "Tous crétins". »</p>		<p>« une problématique de santé publique »</p>
--	--	---	--	--

<p>« sujet que je connaissais d'un point de vue de santé publique »</p> <p>« personne n'a encore percuté l'importance des sujets écologiques »</p> <p>« on parle de maladies extrêmement répandues »</p> <p>« système d'agriculture intensive avec des intrants »</p> <p>« produits chimiques qui sont en train de détruire les écosystèmes »</p> <p>« en train de faire du mal à nos corps et à ceux des générations qui viennent »</p>	<p>« problématique de santé environnementale »</p> <p>« substances qui étaient dangereuses »</p> <p>« problématiques de santé »</p> <p>« problématique de santé environnementale »</p> <p>« chimie »</p> <p>« enjeu aussi pour l'industrie chimique »</p> <p>« questions de santé »</p> <p>« dimension économique qui est importante »</p> <p>« terrain européen »</p> <p>« européen et français législatif sur qu'est-ce qu'on autorise, qu'est-ce qu'on interdit comme substance et comment on les remplace »</p>	<p>« bombe sanitaire »</p> <p>« grades de dangerosité »</p> <p>« si vous êtes enceinte, si vous êtes un enfant »</p> <p>« perturbateurs endocriniens sont dangereux »</p> <p>« c'est un monde les perturbateurs endocriniens »</p> <p>« personne ne sait exactement »</p> <p>« impossible de les éviter tous complètement et totalement quoi »</p> <p>« enjeux pour la santé et effectivement »</p> <p>« si c'est dangereux c'est dangereux tout de suite »</p> <p>« si c'est dangereux pour les femmes enceintes, c'est dangereux tout de suite »</p> <p>« questions de santé environnementale »</p> <p>« appeler les choses par leur nom. C'est-à-dire, dire aujourd'hui que le glyphosate n'est pas toxique, c'est de la désinformation »</p>	<p>« Environnement-santé »</p> <p>« sur cette thématique-là c'est environnement, agriculture et santé »</p> <p>« problématique en général environnement qui est en train de monter »</p> <p>« des études sont sorties pour dire : "Attention..." »</p> <p>« les effets sont aujourd'hui visibles »</p> <p>« dérégler la nature, dérégler la population »</p> <p>« enjeux de santé à court terme, à court terme c'est dans impacts sur les gens »</p> <p>« à long terme c'est comment on fait une fois tout le monde est déréglé ? »</p> <p>« tout le monde a un impact aujourd'hui, les grandes entreprises, même les influenceurs, »</p>	<p>« sujets réglementaires qui passent par la Commission européenne donc c'est des trucs super techniques »</p> <p>« enjeux sur la santé »</p> <p>« c'est ce qui mobilise le plus parce que ça touche tout le monde »</p> <p>« enjeu politique »</p> <p>« enjeu économique »</p> <p>« sujets de pollutions environnementales ouais, les problématiques environnementales »</p> <p>« c'est pas les États qui prendront des mesures protectrices »</p> <p>« solution réglementaire, elle peut être que réglementaire, y a que comme ça qu'on a arrêté de foutre de la merde dans les bâtiments »</p> <p>« la solution elle peut être que réglementaire parce que on doit interdire ces »</p>
--	---	--	---	--

		<p>« pas une question de point de vue »</p> <p>« ça relève des faits maintenant »</p> <p>« problèmes de santé et pollutions environnementales »</p> <p>« autant limiter l'exposition d'emblée, sans attendre que se déclenchent les problèmes parce qu'en gros une fois que les problèmes sont déclenchés c'est trop tard »</p> <p>« industriels priment sur la santé publique »</p> <p>« enjeux sur la santé, sur l'environnement, sur la politique, sur le journalisme, sur l'éducation »</p> <p>« il faut faire interdire le glyphosate et il faudrait le faire interdire pas dans trois ans mais demain »</p> <p>« enfants sont intoxiqués »</p> <p>« ce que pourraient faire les politiques, interdire de réchauffer les plats dans des barquettes en plastique »</p>	<p>tout le monde, et même les gens »</p> <p>« on a besoin d'eux parce que c'est eux qui font les lois et qui les défont »</p> <p>« ils le font que s'ils sont poussés par la population »</p> <p>« Les entreprises s'y mettent parce que la population demande aussi »</p>	<p>substances tout bonnement »</p> <p>« tous les consommateurs peuvent être des leviers de mouvements »</p> <p>« politiques ont un rôle, c'est les premiers qui peuvent nous protéger et faire quelque chose »</p> <p>« c'est pas très honnête ce qui est fait à destination des citoyens quoi... c'est un manque de transparence, y a du mensonge... et c'est en fait un mensonge criminel quoi. Les cancers nous on se les tape pendant trois générations après »</p> <p>« par le prisme de la santé on peut dénoncer de manière très efficace beaucoup de choses en fait »</p> <p>« Quand ça touche à la santé, y a toute une sorte d'argument éthique qui est pas négociable, parce que tout le monde</p>
--	--	--	--	---

		<p>« un autre angle super important sur les perturbateurs endocriniens qui est la cosmétique, donc les parfums, les crèmes, les crèmes solaires »</p> <p>« femmes enceintes et des enfants qui sont touchés »</p> <p>« développer des alternatives, ça, ça peut pas se faire par des gestes individuels »</p> <p>« mensonge des industriels, manque de réaction de la population et des gens journalistes qui parlent dans le désert »</p>		<p>comprend, parce que ça touche le monde »</p> <p>« ramène un peu à l'essentiel »</p> <p>« je suis une jeune femme, j'ai vingt-neuf ans, j'espère que mes gosses ils seront pas intoxiqués comme j'ai pu l'être dans le fœtus de ma mère »</p> <p>« toutes les femmes des années 50 qui ont donné naissance à des bébés dans les années 80 ont donné naissance à des bébés qui été pollués »</p> <p>« que c'est en fait avec les industriels que toute cette partie se joue »</p> <p>« dossier complètement pourri par les lobbies »</p>
--	--	--	--	---

<p>« fonctionnaires de base ont un pouvoir énorme »</p> <p>« ce sont des fonctionnaires de trente-cinq ans qui gèrent ce genre de dossiers »</p> <p>« questions volontairement dépolitisées par les industriels »</p>	<p>« clinicien chercheur endocrinologue »</p> <p>« chercheurs »</p> <p>« à Lyon, de gros organismes de recherche »</p> <p>« Centre international de recherche sur le cancer »</p> <p>« centre de lutte contre le cancer Léon Bérard »</p> <p>« service santé environnementale »</p> <p>« chercheurs à l'université de Lyon I »</p> <p>« hospices civiles de Lyon »</p> <p>« secteur ici à Lyon, enfin l'agglomération lyonnaise, c'est quand même très dynamique en termes de santé »</p> <p>« très grosses institutions, de très gros organismes de recherche »</p> <p>« sur notre région aussi, on a un certain nombre d'industries aussi qui sont</p>	<p>« Réseau environnement santé »</p> <p>« enjeu pour les industriels de l'agrochimie »</p> <p>« Stéphane Horel »</p> <p>« elle est vraiment centrale et pionnière sur ces questions-là »</p> <p>« rôle de lanceur d'alerte au sein des journalistes »</p> <p>« Barbara Demeneix »</p> <p>« endocrinologue qui s'appelle le professeur Sultan »</p> <p>« l'un des premiers à organiser des colloques »</p> <p>« gens qui nous ont alertés sur ces questions-là ouais effectivement, dans plusieurs mondes voyez »</p> <p>« des années que des scientifiques, toxicologues, médecins... alertent sur la dangerosité de ces produits »</p> <p>« Stéphane Foucart »</p> <p>« Niels Skakkebæk »</p> <p>« gens qui font un lobbying intense pour que tel et tel produit n'y figurent pas »</p>	<p>« faut qu'il y ait des gens qui militent et qui soient sur ces choses-là dans un premier temps avant que ça devienne une prise de conscience globale, générale »</p> <p>« déjà porté par d'autres associations un peu plus généralistes »</p> <p>« Générations futures »</p> <p>« Greenpeace »</p> <p>« petits mouvements locaux »</p>	<p>« Élise Lucet »</p> <p>« chercheurs »</p> <p>« ministère »</p> <p>« partis environnementaux »</p> <p>« ONG »</p> <p>« ONG elles fournissent un boulot incroyable »</p> <p>« Commission est très à l'écoute des intérêts des industriels »</p> <p>« commissaires savent très bien, tout le monde sait très bien, tous les responsables savent très bien »</p> <p>« EFSA »</p> <p>« lobbies »</p>
---	--	---	---	--

	<p>concernées aussi par ces produits »</p>	<p>« parents d'élèves » « les parents ont fait campagne et certains ont déposé des amendements » « villes » « collectivités qui ont fait des choix un peu novateurs. » « Que-choisir » « Que-choisir alerte pas mal sur un certain nombre de produits » « Générations cobayes » « Générations futures »</p>	<p>« forcément sur les pesticides ou les</p>	<p>« le cas par exemple avec les pesticides récemment » « le cas du glyphosate » « victimes de pestici... de perturbateurs endocriniens » « très très lié aux pesticides toutes ces questions parce qu'il y a des pesticides</p>
--	--	--	--	---

<p>« j'ai travaillé sur les produits chimiques et après sur l'industrie agroalimentaire et je me suis rendu compte que c'étaient les mêmes... je reconnaissais des choses dans les manières d'influencer les décisions »</p> <p>« questions d'exposition aux produits chimiques et d'environnement quoi »</p> <p>« les produits chimiques les perturbateurs endocriniens »</p> <p>« règlement pesticides de 2009 »</p> <p>« produits chimiques qui peuvent interagir avec le système hormonal »</p> <p>« certain nombre de produits chimiques qui sont des perturbateurs endocriniens »</p> <p>« il se trouve qu'il y a en a beaucoup dans les pesticides »</p>	<p>« l'amiante et les pesticides »</p> <p>« comme l'amiante, les pesticides ou je vais même dire l'exposition au tabac ou à l'alcool, »</p>	<p>« glyphosate »</p> <p>« un dossier qu'on avait appelé "Les cancers des agriculteurs". »</p> <p>« cancers de la terre »</p> <p>« si vous tapez "<i>Politis Monsanto</i>" euh... "glyphosate", des trucs comme ça, vous trouverez des articles bien antérieurs »</p> <p>« Un peu comme pour le cancer »</p> <p>« les cancérigènes je veux dire avec les cancérigènes probables, cancérigènes certains »</p> <p>« autres produits toxiques ou aux autres poisons, comme la cigarette »</p> <p>« même chose pour l'amiante »</p> <p>« On peut dire : "J'arrête de fumer parce que ça provoque le cancer.", on peut pas dire : "J'arrête les perturbateurs endocriniens." »</p> <p>« Ça peut pas venir d'une décision individuelle »</p>	<p>perturbateurs endocriniens »</p> <p>« dépakine »</p>	<p>perturbateurs endocriniens »</p> <p>« définissant les perturbateurs endocriniens on va dégager toute une classe de pesticides du marché »</p>
---	---	--	---	--

<p>« plastiques » « produits chimiques issus du plastique »</p>		<p>« produits qui sont identifiés comme le glyphosate ou le bisphénol » « DDT » « pesticide » « lobbying à Bruxelles » « perchloroéthylène » « le glyphosate, c'est un perturbateur endocrinien » « un peu comme avait fonctionné il y a quelques années l'industrie du tabac » « l'amiante c'est une bonne référence » « un des scandales sanitaires du XX et du XXI^e siècle » « ce qui est un petit peu plus compliqué, c'est que l'amiante c'était un produit identifié » « glyphosate ou du Roundup, ce sont des produits identifiés » « pollution des sols » « toute une série de toxiques, dont des perturbateurs endocriniens »</p>		
---	--	---	--	--

		<p>« c'est un peu plus compliqué finalement à identifier alors que l'amiante c'est un toxique, un toxique star »</p> <p>« poison classique type l'arsenic »</p> <p>« on sait que l'essence est mauvaise pour la santé, c'est pas pour ça qu'on l'interdit »</p> <p>« plastiques dans les assiettes »</p> <p>« cosmétiques »</p> <p>« sels d'aluminium dans les déodorants et les parabènes »</p> <p>« produits de consommation courante »</p> <p>« questions de santé environnementale, que ce soit les questions de plomb, les questions de pollutions de l'air »</p> <p>« grands scandales sanitaires type médiateur, prothèses PIP, vaccins »</p>		<p>« espèce d'alignement des étoiles »</p> <p>« sujets qui sont traités, retraités, mais qui font pas beaucoup d'échos »</p> <p>« tout ce que se joue à l'Assemblée fin à la Commission européenne »</p> <p>« la Commission européenne elle bosse de son côté »</p> <p>« pour définir juste ce qu'était un perturbateur endocrinien, d'abord pour légiférer vous avez déjà besoin de définir le truc »</p>
--	--	--	--	--

<p>« règlement pesticides de 2009 »</p> <p>« sortir du marché les pesticides perturbateurs endocriniens donc c'est là que s'est posée la nécessité d'une définition réglementaire »</p> <p>« le fossé entre la découverte et la réaction, c'est énorme »</p> <p>« entre 1991 et 2009, c'est quand même pas mal de temps »</p> <p>« mais on a réussi quand même à le mettre en une de certains journaux, mais y a trois ans c'était impossible »</p> <p>« joué un rôle très important »</p> <p>« la première fois qu'il y a eu le mot "perturbateur endocrinien" dans un journal français c'était en 2016 ou 2015 je crois »</p> <p>« à partir du moment où y a un journal aussi important que <i>Le Monde</i></p>		<p>« un an ou deux après, ben c'était un terme qui était rentré dans la campagne présidentielle »</p> <p>« campagne pour la présidentielle de 2017, le terme est rentré dans la campagne »</p> <p>« Benoît Hamon restera à mon avis dans l'Histoire comme le premier candidat à la présidentielle qui aura imposé la question des perturbateurs endocriniens dans un débat »</p> <p>« la loi Alimentation »</p> <p>« en général quand c'est des questions comme ça qui touchent directement les femmes, bizarrement, les députés s'en saisissent pas tout de suite »</p>		<p>« au niveau européen ça bouge »</p> <p>« États eux peuvent prendre des mesures de leur côté »</p> <p>« interdit le bisphénol A dans tous les tickets de caisse »</p> <p>« logiques étatiques rentrent un peu en conflit avec les logiques de santé publique »</p> <p>« tant que y a pas de scandale, tant que ça pète pas, tant qu'il y a pas trop de bruit, que les gens bougent pas, les États vont pas bouger »</p> <p>« s'ils ont choisi ça comme objet de campagne les hommes politiques c'est par pour rien »</p>
---	--	--	--	--

<p>qui considère que ce sujet est suffisamment important pour le mettre en une et y consacrer une double page »</p> <p>« Benoît Hamon qui de façon totalement inattendue et apparemment contre l'avis de ses conseillers décide de parler perturbateurs endocriniens en <i>prime time</i> et où il oblige David Pujadas à dire “perturbateurs endocriniens” »</p> <p>« y a eu avant et après le 20 h et le “perturbateurs endocriniens” de David Pujadas quoi »</p>				
---	--	--	--	--

Catégorie : état de la science sur les perturbateurs endocriniens.

Sous-population : journalistes.

Thèmes :

- Études publiées, généralités ;
- Acteurs de la science sur la question ;
- Utilité de la science pour la problématique « perturbateurs endocriniens ».

Entretien C	Entretien F	Entretien G	Entretien H	Entretien I
<p>« dangers de la manipulation de la science »</p> <p>« études publiées dans les revues scientifiques relues par les pairs »</p>	<p>« science américaine parce que il y a pas... il y a toujours pas grand-chose en France comme recherches »</p> <p>« un faisceau de preuves regroupées sur les effets de ces substances »</p> <p>« nouveaux substituts il va falloir encore des années pour savoir s'ils sont ou non des perturbateurs endocriniens »</p> <p>« méta analyse sur les facteurs de risques de cancers »</p>	<p>« révolution scientifique avec les perturbateurs endocriniens, contrairement à d'autres produits chimiques, c'est que leur dangerosité commence à faible dose »</p> <p>« produit il est dangereux dès la plus petite dose »</p> <p>« c'est une sorte de révolution de pensée par rapport aux autres produits toxiques ou aux autres poisons »</p> <p>« toxicologie est vraiment une discipline »</p>	<p>« une étude de l'Inra sur les pesticides sur des rats »</p> <p>« Toute étude est regardée de près »</p> <p>« études sont sorties pour dire : "Attention..." »</p> <p>« les effets sont aujourd'hui visibles »</p> <p>« étudiables »</p> <p>« les études vont toujours se contredire jusqu'à ce qu'à un moment donné il y en ait suffisamment »</p> <p>« des études qui donnent des choses »</p>	<p>« études qui sont tronquées »</p> <p>« c'est toute une question dose »</p> <p>« modèle de la médecine qui dit que c'est la dose qui fait le poison »</p>

Études publiées, généralités

	<p>« sur ce qui concerne les modes de vie et les expositions environnementales et ils viennent de conclure que pour les perturbateurs endocriniens encore on avait pas encore un niveau de preuves suffisant pour pouvoir chiffrer quel était le niveau de risque »</p> <p>« recherches de substituts à certaines de ces substances »</p> <p>« substituts sur le bisphénol A »</p> <p>« quand on commence à s'intéresser à une question scientifique, il faut voir effectivement d'où émane l'étude »</p> <p>« études qui sont publiées dans des revues à comité de lecture »</p>	<p>« question des sources scientifiques sur les perturbateurs endocriniens c'est... c'est un sac de nœuds terrible »</p> <p>« pas mal d'études scientifiques qui ont été publiées sur cette question-là »</p> <p>« sources scientifiques c'est hyper compliqué »</p> <p>« deuxième révolution qu'ont déclenchée les perturbateurs endocriniens, c'était le fameux effet cocktail »</p> <p>« plus de doutes en fait sur la toxicité de ces produits aujourd'hui »</p> <p>« plusieurs études et plusieurs études fiables démontrent qu'ils ont probablement un enjeu sur la santé »</p> <p>« études sur les baisses de QI, ça c'est des trucs récents »</p>		
--	---	---	--	--

<p>« scientifiques que je connaissais depuis des années être sous pression »</p> <p>« l'influence se fait sur la science et sur la manipulation de la science, donc si on ne connaît pas l'état de la science du dossier, on peut pas comprendre la manipulation des données scientifiques quoi »</p> <p>« études financées par les industriels »</p> <p>« très compliqué les scientifiques leur boulot c'est pas de faire de la politique »</p> <p>« tribune de cent scientifiques climat et perturbateurs endocriniens »</p> <p>« culture des milieux scientifiques »</p>	<p>« CIRC »</p> <p>« organismes de recherche, pas sur des laboratoires »</p> <p>« acteurs de santé publique »</p> <p>« recherches qui émanent de ces organismes elles sont censées être plus ou moins académiques »</p>	<p>« gradation qui est remise en cause par les toxicologues eux-mêmes »</p> <p>« ils disent que c'est pas la dose qui fait le poison, mais le moment de l'exposition et la durée de l'exposition »</p> <p>« toxicologues comme André Cicolella »</p> <p>« querelles de chapelles »</p> <p>« André Cicolella est quelqu'un qui est assez isolé »</p> <p>« lobbies de l'agrochimie ont publié des contre-études »</p> <p>« comme les conséquences sur la santé touchent différents départements médicaux, au départ tout le monde a pas fait le lien, a pas travaillé de concert, les endocrinologues, les pédiatres, les gynécologues-obstétriciens et les médecins neurologues »</p>		<p>« scientifiques en lien avec les journalistes parce qu'ils ont besoin des journalistes pour faire écho à leurs travaux scientifiques »</p> <p>« le problème c'est qu'il y a des scientifiques qui travaillent à la botte de l'industrie ou de la Commission »</p> <p>« scientifiques de l'Europe sont très discutables »</p> <p>« gens très honnêtes qui sont un peu le fer de lance, souvent ils sont isolés un peu au début et puis ils surfent sur la vague médiatique et là leurs travaux trouvent de l'écho »</p> <p>« quelques scientifiques comme ça qui ont le courage ou qui publient des trucs un peu détonants »</p> <p>« les scientifiques c'est central aussi dans le rôle qu'ils ont à jouer là-dedans »</p>
---	---	--	--	---

		<p>« Charles Sultan »</p> <p>« première unité de recherche française travaillant sur les pollutions environnementales et les maladies endocriniennes »</p> <p>« les médecins parlent de “bombe à retardement”. »</p>		
--	--	--	--	--

Utilité

<p>« moment de grand changement sur la fonction et le rôle que les scientifiques doivent avoir dans la société »</p> <p>« avis scientifique mais ça n'a aucun pouvoir réglementaire »</p> <p>« avis scientifique du CIRC a potentiellement des conséquences importantes »</p>				
---	--	--	--	--

Catégorie : enjeux d'information et de communication.

Sous-population : journalistes.

Thèmes :

- Rôle et place des journalistes et des médias ;
- Traitement du sujet par les journalistes ;
- Contraintes du champ journalistique ;
- Enjeux de communication publique.

Rôle et place des journalistes

Entretien C	Entretien F	Entretien G	Entretien H	Entretien I
<p>« permettre aux citoyens d'intervenir dans des débats qui ont été confisqués »</p> <p>« mon boulot c'est d'informer les gens quoi et pas de réfléchir à des solutions »</p> <p>« N'oublions jamais que le journalisme est un signe de bonne santé dans une démocratie »</p> <p>« participe à la vie politique de faire du journalisme »</p>	<p>« prévenir les lecteurs qui sont des citoyens qu'effectivement ces substances peuvent représenter un danger pour eux »</p>	<p>« On peut pas le régler d'un coup comme ça, nous en tout cas en faisant notre travail de journaliste »</p> <p>« est-ce que ça va contribuer à le régler on l'espère sinon on le ferait pas »</p> <p>« en tout cas on espère que ça va participer à limiter l'exposition générale »</p>	<p>« à la fois pouvoir alerter, repérer, identifier, mener des enquêtes et travailler à plusieurs sur ces thématiques »</p> <p>« média ne peut pas à lui seul... déjà il faudrait que tous les médias soient sur la même ligne »</p> <p>« donner la parole à tous »</p> <p>« équilibrer »</p>	<p>« rôle majeur »</p> <p>« sur ces sujets de santé comme ça y a que eux qui font bouger les trucs »</p>

<p>« rôle des médias est essentiel »</p> <p>« demande d'accès aux documents » « source d'information inouïe »</p> <p>« permet de comprendre énormément de choses y compris sur les rapports de force à l'intérieur des institutions »</p> <p>« la chronologie permet de voir les conséquences »</p>	<p>« je saurais pas vous dire exactement comment je suis arrivée à traiter les perturbateurs endocriniens »</p> <p>« un des premiers articles que j'ai fait c'était avec un endocrinologue qui s'intéressait à la question »</p> <p>« clinicien chercheur endocrinologue effectivement qui a dû m'orienter sur les premières »</p> <p>« ma problématique c'était effectivement d'alerter sur le fait que ces substances étaient soupçonnées d'avoir des effets sur les fœtus, voilà, qu'il pouvait y avoir un danger pour les femmes enceintes à être exposées à ces substances »</p> <p>« les lectures elles se font pour effectivement voir où on en est sur la question »</p>	<p>« avec V. on co-traite la question »</p> <p>« sujets qui sont évidemment à cheval sur plusieurs rubriques »</p> <p>« ça dépend de l'angle »</p> <p>« le glyphosate c'est elle qui l'a fait parce que c'était l'angle autorisation, interdiction agricole, etc. »</p> <p>« je pense à ce dossier parce qu'il était assez mémorable dans le sens où c'était la première fois où on mettait "perturbateurs endocriniens" en une »</p> <p>« ça s'appelait : "Perturbateurs endocriniens : une bombe sanitaire" »</p> <p>« fœtus sur la couv. qui nage dans le bleu et avec marqué "une bombe sanitaire" au-dessus parce qu'évidemment on avait centré ça sur la grossesse, le fœtus et l'exposition des femmes enceintes »</p>	<p>« on y travaille tous ensemble »</p> <p>« sur cette thématique-là c'est environnement, agriculture et santé »</p> <p>« il y a au moins trois personnes concernées qui peuvent se pencher sur la question »</p> <p>« ça va dépendre de l'information, tout est lié d'abord à l'information qui nous arrive »</p> <p>« très variable »</p> <p>« s'il se passe quelque chose dans l'Ouest, on voit avec quelqu'un sur place et puis on voit comment on peut traiter la chose »</p> <p>« soit y a une étude qui vient de sortir, on regarde ce que l'étude dit, on cherche un spécialiste et on le fait parler sur la chose »</p> <p>« c'est l'information qui va déterminer l'angle qu'on choisit derrière »</p>	<p>« chaque journaliste avait un peu ses aires de couvertures pour couvrir un sujet »</p> <p>« problématique de santé publique que j'ai suivie dès le début en fait »</p> <p>« sujets qui sont traités, retraités, mais qui font pas beaucoup d'échos »</p> <p>« sujets réglementaires qui passent par la Commission européenne donc c'est des trucs super techniques »</p> <p>« l'angle c'était de dire qu'il y en avait partout »</p> <p>« on le traite souvent quand il y a une actualité quand même »</p> <p>« soit une décision de la Commission européenne, soit une étude qui sort, voilà, une actualité »</p> <p>« chaque journaliste a un peu sa technique mais moi l'idée c'est comme si je le racontais à un pote quoi »</p> <p>« éléments saillants »</p>
---	--	---	--	---

	<p>« recouper un petit peu ce qui est dit et à quel niveau de connaissances on est »</p> <p>« il m’arrive aussi de traiter de... de choses sur les enjeux climatiques, le réchauffement climatique »</p> <p>« je retranscris le niveau de connaissance qu’ont les experts sur ce sujet »</p> <p>« il faut regarder les conflits d’intérêts que les chercheurs éventuellement peuvent avoir »</p> <p>« de toute façon dès qu’on regarde une recherche il faut regarder effectivement qui, de qui elle émane »</p> <p>« essentiellement référence à des études qui sont publiées dans des revues à comité de lecture »</p>	<p>« pas la première fois qu’il y avait un article sur la question dans <i>Politis</i> »</p> <p>« V. qui travaille en écologie et moi-même, on était responsables de ce dossier »</p> <p>« envie de faire quelque chose d’un peu plus massif »</p> <p>« c’était quand même un événement la publication de cette définition par l’Union européenne »</p> <p>« ce qu’on voulait c’était rappeler effectivement pourquoi c’était important effectivement une réglementation »</p> <p>« on voulait aussi expliquer qui étaient ces industriels de l’agrochimie, donc ça suffisait pas d’identifier Monsanto fallait quand même dire lesquels c’était »</p> <p>« il y avait aussi un truc pratico-pratique »</p>	<p>« collègue qui est allé faire un reportage en Argentine sur les pesticides, les effets sur les gens »</p> <p>« nos sources c’est tout, c’est les associations, c’est les scientifiques, c’est les politiques, tout le monde peut servir de source en fait »</p> <p>« on s’inscrit, on suit sur les réseaux sociaux »</p> <p>« les scientifiques qui sortent des études donc ça, ça fait partie de notre liste qu’on suit quoi »</p> <p>« les politiques aussi quand ils déposent des dossiers, qu’ils font des demandes à l’Assemblée »</p> <p>« on essaie normalement d’équilibrer dans les sujets »</p> <p>« on va essayer de titiller entre guillemets »</p> <p>« rien que le choix des sujets a forcément un impact »</p>	<p>« premiers éléments que vous allez dire dans une discussion »</p> <p>« c’est déjà raconter une histoire »</p> <p>« trame voilà sur le mode du récit »</p> <p>« hiérarchisation en fait qui est vachement importante »</p> <p>« tout ce qui est plus fort, plus saillant, faut le mettre au début »</p> <p>« un mixte d’explications du point de vue technique mais pas trop trop détaillé »</p> <p>« surtout parler des enjeux quoi, parce que... parce que là pour le coup c’est ce qui est le plus compréhensible »</p> <p>« essayer de ramener le lecteur sur l’Europe, donc là c’est vraiment là où on risque de le perdre parce qu’il y a un désintérêt profond pour l’Europe »</p>
--	--	---	--	---

		<p>« l'angle ça dépend de l'actualité »</p> <p>« sur la bombe sanitaire là c'était vraiment mais que font les autorités »</p> <p>« sur le BPA c'était : c'est un produit dangereux »</p> <p>« réhomologation du glyphosate, angle politique et politique-environnemental qui passait devant l'angle santé »</p> <p>« elle est en écologie donc elle va plutôt commencer d'abord par une problématique écologiste et citer quand même des questions de santé, moi je vais peut-être commencer par des questions de santé et citer la question de l'environnement »</p> <p>« à <i>Politis</i> on a un avantage c'est que comme on est pas beaucoup, on a quand même pas mal de rubriques qui se croisent »</p>	<p>« tout sujet, tout traitement a un impact »</p> <p>« on essaie d'être le plus neutre possible mais ça dépend en fait »</p> <p>« toute la difficulté le côté science »</p> <p>« à la rigueur santé c'est un petit peu plus simple »</p> <p>« on sait pas si ça va être lu, si les gens vont rentrer dedans ou pas mais on essaie de donner l'information quand même »</p> <p>« il y a forcément des chiffres, mais après nous parfois ça peut être un reportage hein, un témoignage de gens qui vivent les choses, qui les ressentent »</p> <p>« au début nous on est obligés de faire avec tout ce qui sort et avec les avis très divergents des uns et des autres pendant quelques temps en général, avant qu'il y ait</p>	<p>« le dire de manière le plus attractive possible »</p> <p>« on peut traiter l'environnement pur en délaissant la partie santé, moi je trouve que ce qui fait bouger les choses à mon sens en fait c'est dénoncer justement les excès environnementaux »</p> <p>« quand vous êtes pas très très sensible à la cause environnementale en fait vous vous en foutez un peu, mais quand on vous dit en fait que c'est pas qu'une histoire d'environnement et voilà, que c'est aussi une histoire de santé, là tout d'un coup ça concerne un peu tout le monde et les gens tâtent l'oreille quoi »</p> <p>« le fait de traiter l'environnement par le biais de la santé renforçait en fait le message, lui donnait un truc plus universel »</p>
--	--	--	--	--

		<p>« moi je m’occupe de la rubrique “Société” »</p> <p>« “Société” c’est un peu tout et n’importe quoi »</p> <p>« je vais avoir tendance à chevaucher les trucs »</p> <p>« quand c’est santé environnementale, ça pose pas tellement de questions ou de problèmes »</p> <p>« On rappelle systématiquement que le glyphosate a un impact sur la santé parce qu’il perturbe le système endocrinien »</p> <p>« je rappelle des faits en fait quand je fais ça, ça fait partie de mon métier, quand on fait un article on fait un rappel des faits »</p> <p>« Le glyphosate est un perturbateur endocrinien commercialisé sous la forme Roundup par la firme Monsanto qui vient de fusionner avec Bayer. Ça c’est pas de la</p>	<p>suffisamment d’études pour dire autre chose »</p> <p>« dans ce genre de cas on vient faire un reportage, donc on arrive sur place, on passe la journée avec les gens et on raconte ce qu’on a vu, entendu »</p> <p>« on fait un article et puis on raconte ce qui se fait à tel ou tel endroit, en essayant juste de raconter, après on dénonce aussi des choses »</p>	<p>« tous les services “Environnement” ou même “Économie” tout ça traitaient déjà l’info »</p> <p>« susciter un peu une prise de conscience, un petit sentiment de révolte »</p> <p>« redonner du contexte »</p>
--	--	---	---	--

		<p>militance, c'est un simple rappel des faits »</p> <p>« sources scientifiques c'est hyper compliqué »</p> <p>« on a interviewé des scientifiques en l'occurrence des médecins, des toxicologues »</p> <p>« on est pas non plus des journalistes scientifiques »</p> <p>« on va croiser les sources »</p>		
--	--	--	--	--

<p>« à partir du moment où y a un journal aussi important que <i>Le Monde</i> qui considère que ce sujet est suffisamment important pour le mettre en une et y consacrer une double page, en fait, après... y a tous les autres médias qui suivent. »</p> <p>« les télé, ils ouvrent <i>Le Monde</i> et c'est le menu du 20 h quoi »</p> <p>« Ça a toujours marché comme ça »</p> <p>« La presse étant devenue ce qu'elle est aujourd'hui »</p> <p>« les difficultés qu'elle rencontre, <i>Le Monde</i>, l'influence du journal <i>Le Monde</i> sur les autres journaux elle est très importante »</p> <p>« à partir du moment où <i>Le Monde</i> donne le-là, c'est devenu, ça commence à devenir un sujet un peu plus politique »</p>	<p>« en écrivant des articles qui donnent envie d'être lus »</p> <p>« discussion avec mon chef de service des sujets que je traite »</p> <p>« ce qu'on appelle un sujet d'initiative, c'est moi qui propose ce type de sujets »</p> <p>« Sauf s'il y a une actualité avec une publication de recherche »</p> <p>« place importance au <i>Progrès</i> en termes de santé »</p> <p>« comme partout y a quelques années y avait beaucoup plus de journalistes qu'il n'y en a aujourd'hui »</p> <p>« il y avait une personne spécifiquement qui s'occupait de l'environnement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, en fait la problématique de l'environnement on se la</p>	<p>« plusieurs sources que nous on va juger fiables et si toutes ces sources citent la même étude, on va estimer que cette étude-là on peut la citer aussi »</p> <p>« ça c'est un réflexe de journaliste »</p> <p>« toutes les sources se croisent, à la fois les sources scientifiques, les journalistes indépendants, les journalistes de presse générale comme nous »</p> <p>« y a un effort de pédagogie à faire, ça c'est vrai, systématiquement »</p> <p>« quand on dit aux gens que c'est dangereux pour leur santé [...] ils commencent à prêter l'oreille »</p> <p>« pas être alarmiste pour être alarmiste »</p> <p>« Que-choisir c'est une super source sur ces questions-là »</p> <p>« quand y a comme ça une nouvelle étude qui sort,</p>	<p>« dans le cadre d'une réorganisation j'ai pris en charge l'environnement »</p> <p>« réorganisation était assez globale donc on a quelqu'un aussi de spécialisé agriculture, quelqu'un qui est au service "Monde" et qui a aussi une casquette »</p> <p>« en fait on a tous deux casquettes donc... elle était en "Monde" et en "Environnement" et puis euh... et puis euh moi c'était "Environnement-santé", voilà, donc ça va encore évoluer à partir de l'année prochaine »</p> <p>« il y a des petites réorganisations puisque c'est une nouvelle façon de travailler qui se met en place »</p> <p>« justement pour permettre plus de reportages, plus d'enquêtes, donc tout ça va encore évoluer »</p> <p>« essayer de repérer davantage de choses et de</p>	<p>« ils ont changé de ligne éditoriale »</p> <p>« on avait une production quotidienne d'articles »</p> <p>« Grand public »</p> <p>« capter l'attention du lecteur comme ça parce que bon en fait les lecteurs souvent ils lisent les premiers paragraphes et pas le reste »</p> <p>« c'est des trucs super techniques, des trucs un peu réglementaires, un peu chiants à expliquer et à rendre... voilà, même le mot "perturbateur endocrinien" ça tient pas dans un titre, c'est un peu barbare »</p> <p>« les journalistes ils ont pas le temps »</p> <p>« j'avais le droit d'éditorialiser un petit peu parce que j'étais du côté de la santé donc j'avais le droit un peu »</p> <p>« j'ai une autre périodicité si vous voulez je travaille</p>
---	---	--	---	--

<p>« en France le journalisme politique est dominé par les petites phrases »</p> <p>« à partir du moment où un candidat, un débat politique utilise le terme “perturbateur endocrinien” et s’empare d’antennes comme ça, les journalistes politiques qui sont les plus influents sont obligés de se renseigner deux secondes »</p> <p>« Le bisphénol A c’était... comme y a eu une loi c’était un truc un peu inédit, forcément c’est un sujet qui a été traité »</p> <p>« journaliste indépendante »</p> <p>« c’est le seul moyen en France de faire de l’investigation, donc des enquêtes au long cours sur des sujets comme ça »</p> <p>« ça demande énormément de temps »</p> <p>« ce temps-là y a aucune rédaction qui a envie de le payer »</p>	<p>partage avec plusieurs journalistes »</p> <p>« y a pas une personne identifiée environnement comme je peux être identifiée santé »</p>	<p>quand y a un film qui en parle, quand y a une alerte qui est donnée [...] nous il faut qu’on raconte ces histoires-là, en tout cas en tant que journaliste nous c’est notre boulot »</p> <p>« débat en conférence de rédaction »</p> <p>« V. et moi défendions qu’il y ait le terme “perturbateurs endocriniens” en une, et en conférence de rédaction on disait : “Mais quoi... ? Mais perturbateurs endocriniens ? Mais personne ne connaît... ça va parler à personne...”, etc., etc. »</p> <p>« on avait insisté »</p> <p>« on avait eu ce débat euh au sein de la conférence de rédaction alors que ça faisait déjà dix ans qu’on en parlait ! »</p> <p>« c’était pas du tout une nouvelle expression, mais pour la mettre en une on s’est demandé si pour le</p>	<p>sujets liés à ça avant que... avant que ce soit déjà repéré partout en fait »</p> <p>« y a celui qui repère l’information, qui la donne puisque tous les jours on a une réunion le matin à dix heures et demie »</p> <p>« Il y a les choses qui nous sont propres qu’on va présenter de manière... en disant que c’est calé, que c’est en route puis les choses qu’on a repérées et qui font l’objet d’une discussion et de voir qui fait »</p> <p>« telle que la réorganisation s’est faite il y a vraiment un responsable “Environnement” »</p> <p>« y avait déjà des responsables réseaux avant, mais ça fonctionnait pas de la même façon, la montée en puissance était moins simple et la nouvelle organisation va permettre ça »</p>	<p>moins dans l’actualité maintenant je travaille plus sur des travaux d’enquête, plus longs »</p> <p>« en <i>freelance</i> c’est moi qui choisis les sujets sur lesquels je veux bosser »</p> <p>« comme je travaille pas pour un média au quotidien, je suis moins menée à écrire tout le temps des articles »</p> <p>« dès qu’il y avait une actualité “perturbateur endocrinien” j’écrivais »</p> <p>« le sujet il est quand même assez saturé au niveau médiatique, là pour le coup je saurais pas »</p> <p>« si là tout de suite je devais faire un long format sur les perturbateurs endocriniens [...] y a déjà pas mal de trucs très bien qui ont été faits bon, je suis pas sûre que j’irais sur ce sujet-là spontanément, c’est pas le plus facile à vendre en tout cas à moins qu’on ait une super bonne</p>
---	---	---	---	--

<p>« permet de faire un travail au long cours sans être soumis à la pression »</p> <p>« les piges dans la presse c'est quelque chose qu'on peut faire quand on passe d'un sujet à l'autre mais quand on fait de l'investigation c'est pas possible en fait »</p> <p>« problématique de l'investigation »</p> <p>« la télévision c'est pas la presse, la télévision c'est pas fait pour faire de l'information fondamentalement »</p> <p>« méthodes en fait qui demandent beaucoup de temps et qui sont proches de méthodes universitaires »</p> <p>« grosse différence pour la plupart de mes confrères quoi »</p> <p>« des milliers des milliers de pages de documents que je n'aurais jamais eu le temps de lire en</p>		<p>doctorat ça allait pas faire trop »</p> <p>« comme en général quand on propose un dossier, on dit : "Voilà, on travaille sur ça.", on dit à quelle date, on dit pourquoi c'est important d'en parler, etc. »</p> <p>« on a réussi à les convaincre qu'il fallait le faire, mais ça a été l'enjeu d'un débat »</p> <p>« petite équipe hein on est dix douze, on se réunit tous les mercredis matin en conférence de rédaction »</p> <p>« quand on prépare un dossier en général on essaie d'en parler un petit peu plus en amont parce que il y a un problème de place »</p> <p>« en l'occurrence ce dossier il faisait six pages peut-être, donc il faut quand même qu'on libère six pages »</p>	<p>« volonté forte de la rédaction en chef de faire monter en puissance l'actualité liée à l'environnement »</p> <p>« en local... le démarrage, quand on apprend un métier sur le terrain c'est pas les premières choses auxquelles on est confronté »</p> <p>« la spécialisation se fait plus au fil des années et surtout en arrivant au siècle »</p> <p>« la plus grande difficulté pour un journaliste c'est de faire la part des choses »</p> <p>« la plus grande difficulté pour un journaliste c'est de faire la part des choses »</p> <p>« Qu'est-ce qu'on met dans le journal de demain ? Voilà, forcément on va pas mettre la même chose que d'autres »</p> <p>« faut toujours être aussi sur les choses les plus importantes »</p>	<p>idée qui soit plus facile à vendre aux médias, parce que c'est déjà super bien traité »</p> <p>« tout ce qu'on peut faire c'est du suivi d'actualité en fait »</p> <p>« gros trucs bien détonants ont été faits déjà »</p> <p>« je vends des sujets »</p>
---	--	---	---	--

<p>profondeur si j'avais été dans une rédaction »</p>		<p>« un titre de une ça se veut accrocheur »</p> <p>« <i>Politis</i> est un journal écolo, on a quand même toujours ces problématiques en tête, c'est un peu dans notre ADN en fait de lier la question, les questions de santé aux questions d'environnement »</p> <p>« un des premiers journaux qui avait une rubrique "Écologie" en France »</p> <p>« tout le monde ne s'est pas emparé des perturbateurs endocriniens comme un cheval de bataille »</p> <p>« en 2006 le journal a traversé une grande crise »</p> <p>« on m'a dit : "Ce serait bien que tu suives les questions de santé parce qu'on a pas beaucoup de gens qui suivent les questions de santé." »</p> <p>« comme c'était un journal écolo, je vous disais les</p>	<p>« y a des choix sur ce qu'on met en avant à la une aussi du journal »</p> <p>« pour rendre l'information compréhensible tout de suite. C'est ça l'idée d'un titre, c'est que l'info soit... que le titre ne soit pas repoussoir »</p> <p>« très compliqué parce que c'est lié à la longueur du titre »</p> <p>« devenu plus simple aujourd'hui sur Internet parce que vous pouvez faire plus long mais sur le format papier ça reste compliqué »</p> <p>« on écrira jamais "exceptionnel", "extraordinaire", "formidable" »</p>	
---	--	--	--	--

		<p>questions de santé environnementale, que ce soit les questions de plomb, les questions de pollutions de l'air, toutes ces questions on en parlait tout de suite quoi »</p> <p>« on était pas beaucoup »</p> <p>« pas la presse dominante donc on est habitués aussi à parler de sujets dont les gens parlent pas forcément beaucoup »</p> <p>« on sait que c'est pas parce que les gens n'en parlent pas forcément beaucoup que c'est pas important »</p>		
--	--	--	--	--

<p>« sur ces questions-là c’est toujours l’écueil pour suivre et comprendre ce qui se passe »</p> <p>« surtout quand on est pas scientifique et qu’on maîtrise pas le dossier, c’est de comprendre que comme le diable se loge dans les détails »</p> <p>« fait partie des difficultés de vulgarisation de ces sujets »</p> <p>« les gens percutaient pas parce que c’est des éléments un peu compliqués »</p> <p>« tous les produits chimiques ont des noms complexes quoi »</p> <p>« Quand on dit “néonicotinoïdes”, “phtalates”, “bisphénol” au bout d’un moment ça finit par... par s’imprégner quoi mais »</p> <p>« tout ça est très lié aux médias de toute façon puisque c’est comme ça »</p>	<p>« vulgarisation sur ces sujets »</p> <p>« vulgarisation de ces sujets scientifiques »</p> <p>« je retranscris le niveau de connaissance qu’ont les experts sur ce sujet »</p>	<p>« pas mal de films qui étaient sortis un peu comme ça grand public sur la question des perturbateurs endocriniens et du coup tout le monde, tout le monde s’était mis à s’emparer de cette expression »</p> <p>« rentré dans les mœurs »</p> <p>« pas mal rentré dans le vocabulaire »</p> <p>« toute l’alerte que les gens ont eue en tête relativement au Roundup »</p> <p>« c’est pas évident pour tout le monde »</p> <p>« je pense que les gens maintenant savent que le Roundup c’est pas terrible, ils savent pas forcément toujours exactement pourquoi »</p> <p>« Ils savent plus très bien si c’est cancérigène »</p> <p>« en faisant le plus de pédagogie, y a que comme »</p>	<p>« les gens en ont pris conscience »</p> <p>« la population réagit, c’est ce qui fait que les produits bio marchent de plus en plus »</p> <p>« la population s’est emparée de la chose »</p> <p>« démarrages, des réactions réticentes vis-à-vis de ce type de sujets dans un premier temps »</p> <p>« petit à petit, les gens observant les choses de leur côté ont fait que tout s’est accéléré sur la prise de conscience »</p>	<p>« grosse partie de l’opinion publique se mobilise tout à coup sur le sujet »</p> <p>« pour x ou y raison, les citoyens s’emparent de ce sujet et donc, donc sont demandeurs d’information »</p> <p>« ça a été le cas avec les perturbateurs endocriniens. »</p> <p>« maintenant c’est complètement ancré, maintenant tout le monde sait ce qu’est un perturbateur endocrinien pratiquement, à peu près quoi. »</p> <p>« il aura fallu plus de trente ans pour mobiliser l’opinion publique »</p> <p>« opinion qui est demandeuse »</p> <p>« Pourquoi tout d’un coup les gens se sont emparés, c’est assez récent qu’ils se sont emparés, je dirais que ça fait dix ans, ça a cinq ans quoi, qu’on parle tous »</p>
--	--	--	--	---

<p>que les gens apprennent l'existence des choses »</p> <p>« règlement (1049/2001) qui en fait autorise les citoyens à accéder aux documents des administrations qui sont considérées comme publiques et toutes les institutions européennes »</p> <p>« espèce d'excuse de la technicité »</p> <p>« défiance vis-à-vis de l'Europe »</p> <p>« en termes de prise en compte de ce que veulent les gens, on est très clairement loin du compte »</p> <p>« les démocraties ça peut marcher que quand les gens prennent des décisions éclairées et je pense pas que ça soit le cas aujourd'hui sur ces questions-là »</p> <p>« si on est suffisamment nombreux à être informés,</p>		<p>ça que ça peut un peu rentrer dans les esprits »</p> <p>« le glyphosate ça a quand même... ça met pas les gens dans les rues non plus »</p> <p>« faire des colloques sur que sont les perturbateurs endocriniens, par quoi on peut les remplacer »</p> <p>« y a de plus en plus de gens qui font peut-être attention »</p> <p>« essayer d'acheter plutôt des produits bio »</p> <p>« est-ce que pour autant ça fait descendre les gens dans la rue que le glyphosate n'ait pas été interdit en France... non »</p> <p>« boycott est une arme intéressante »</p>		<p>des perturbateurs endocriniens ça a cinq ans quoi »</p> <p>« à certaines périodes il y a des sujets dont l'opinion ne s'empare pas quoi, alors qu'ils sont là en fait, médiatiquement ils sont là »</p> <p>« y a des trucs qui font réagir aussi c'est quand on se rend compte qu'on a été trompé »</p> <p>« montrer aux industriels et aux États qu'il y a une carte d'enfer à jouer, une carte de communication, ils ont une super carte à jouer qui est la carte : "Nous on rejette..." »</p> <p>« ça parle au plus grand nombre »</p> <p>« consommateurs être des leviers de mouvements en fait en refusant d'acheter, fin de cautionner les industries qui... et c'est ce que font les</p>
---	--	--	--	--

<p>etc., on va finir par faire craquer. »</p> <p>« informations télé, souvent c'est par là que passe l'info »</p>				<p>consommateurs quand ils se tournent vers le bio »</p>
---	--	--	--	--

Table des matières

Sommaire	3
Remerciements	5
Introduction.....	7
Première partie :	13
De l'importation anglo-saxonne de la problématique « perturbateurs endocriniens » : entre confinement et publicisation	13
Chapitre 1 De l'origine des maladies chroniques aux perturbateurs endocriniens : l'imposition d'un cadre cognitif.....	17
L'enquête de Rachel Carson, une présentation efficace d'une situation jugée problématique	17
Le « scandale du distilbène », entre ignorance et confinement	20
La santé environnementale comme « référentiel global » : un cadre cognitif favorable à l'émergence de la problématique « perturbateurs endocriniens »	24
<i>Le Grenelle de l'environnement, forum de discussion privilégié</i>	<i>25</i>
<i>« Notre environnement, c'est notre santé » : le « Réseau environnement santé »</i>	<i>26</i>
Chapitre 2 L'entrée de la problématique « perturbateurs endocriniens » en France : un problème à la recherche de son public ?	29
1990-2003 : le confinement du problème.....	29
2000-2005 : l'absence de propriétaire du problème	32
Chapitre 3 Les perturbateurs endocriniens : un objet de luttes définitionnelles ?	39
Deuxième partie :	45
Construire le problème des « perturbateurs endocriniens » : stratégies militantes et contraintes journalistiques	45
Chapitre 4	48
De l'inscription à l'agenda interne à la publicisation : l'appropriation militante du problème des perturbateurs endocriniens	48
L'inscription à l'agenda interne : des pesticides aux perturbateurs endocriniens	49
Chapitre 5	57
Publiciser le problème « perturbateurs endocriniens » : entre expertise et émotion	57
Cadrer pour mieux rendre visible : les rapports « EXPPERT »	57
Justifier l'action au nom de principes supérieurs	61
<i>Les « générations futures » comme garantes de l'intérêt général</i>	<i>61</i>
<i>Investir le territoire local : fédérer, publiciser, s'approprier</i>	<i>63</i>
L'hybridation des répertoires d'action et de publicisation	64
<i>La production d'un événement : les agriculteurs « victimes des pesticides » au Salon de l'agriculture</i>	<i>66</i>
<i>« La révolution ne sera pas twittée »</i>	<i>72</i>

Chapitre 6	75
Les perturbateurs endocriniens, un problème sous dépendance	75
Le traitement des perturbateurs endocriniens : l'impossible « rubricage »	76
Une production d'information prise dans les contraintes du champ journalistique	81
<i>Les perturbateurs endocriniens, objet de luttes internes aux rédactions</i>	82
<i>Les perturbateurs endocriniens, un problème soumis à la « loi de proximité » ?</i>	83
<i>Les logiques de dépendance vis-à-vis de l'actualité</i>	87
<i>Les luttes concurrentielles pour la mise à l'agenda médiatique des problèmes publics</i>	88
Troisième partie :	91
La prise en charge du problème « perturbateurs endocriniens »	91
Chapitre 7	95
Les perturbateurs endocriniens : une mise en politique publique incomplète	95
La « stratégie communautaire concernant les perturbateurs endocriniens » : une prise en charge européenne ?	95
<i>Une prise en charge fragmentée</i>	97
<i>Une réponse inadaptée</i>	98
« Les pouvoirs publics face aux perturbateurs endocriniens » : la prise en charge française du problème	101
<i>Des ébauches de mise en politique publique</i>	101
<i>... aux entrepreneurs de politiques publiques</i>	103
Chapitre 8	107
Entre réponse individuelle et réglementation, la redéfinition des politiques de gestion du risque	107
Du danger à la gestion du risque	107
De la régulation par le marché à la réponse individuelle	112
Chapitre 9	115
Les perturbateurs endocriniens, enjeux d'information et de communication	115
Une opinion publique sur les perturbateurs endocriniens ?	115
Un essoufflement de la problématique « perturbateurs endocriniens » ?	117
Conclusion	125
Bibliographie	127
Documentation	127
<i>Ouvrages</i>	127
<i>Documents audiovisuels</i>	127
Bibliographie scientifique	129
<i>Ouvrages</i>	129
<i>Revue</i>	132
<i>Thèses</i>	134
Annexes	135

Tables des annexes	137
Annexe n° 1 – Table des encadrés	139
Annexe n° 2 – Table des figures	141
Annexe n° 3 – Analyse d’une expérience langagière, examen	143
Annexe n° 4 – Récapitulatif des entretiens réalisés	149
Annexe n° 5 – Guides d’entretien.....	151
Guide responsables de Générations futures.....	151
Guide journalistes.....	152
Annexe n° 6 – Grille d’analyse des entretiens (extrait de), exemple	155
Table des matières	195